

AU SOMMAIRE

FUITE D'AMMONIAC À STE-ROSALIE

Deux cent cinquante familles du petit village de Ste-Rosalie, près de Montréal, ont dû être évacuées, en fin de semaine, à la suite de l'échappement d'ammoniac d'un wagon-citerne défectueux. Le vent a permis l'évaporation relativement rapide de ce gaz hautement toxique dont la concentration enregistrée a atteint le triple des normes canadiennes. **Page 3**

INTERNATIONAL

DIVERGENCES AU SOMMET CENTRO-AMÉRICAIN

Réunis pour la première fois depuis 22 ans autour de la même table, les présidents du Nicaragua, du Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Costa Rica, n'ont pu s'entendre sur la rédaction du communiqué final du sommet centro-américain qui s'est tenu au cours du week-end à Esquipulas, au Guatemala. **Page 5**

ÉCONOMIE

BOND DES PROFITS DES COMPAGNIES RÉA

Une compilation exclusive réalisée par LE DEVOIR montre que les bénéfices nets des sociétés ayant fait appel à l'épargne dans le cadre du RÉA au cours des deux dernières années ont affiché une progression moyenne de plus de 37,4 % au premier trimestre de l'année, alors que ceux des principales compagnies canadiennes ont régressé de 7,6 % au cours de la même période. **Page 9**

PORTRAIT

Le président du Groupe Télémedia, M. Philippe de Gaspé Beaulieu, milite plusieurs projets pour maintenir la croissance de son entreprise même si la rentabilité n'est pas ce qu'il souhaiterait. **Page 11**

Le silencieux

SI DIEU, comme on nous l'a appris, s'est partout, c'est folie que de Le chercher. Il est tout trouvé.

La mer dans ses profondeurs abyssales ignore le calme étale ou les lames déchaînées à sa surface.

Le hasard fait bien les choses, parce que l'homme n'est pas requis pour les faire.

— ALBERT BRIE

Tutu menace de soutenir le recours à la violence pour renverser l'apartheid

SEIZE PERSONNES ABATTUES AU COURS DU WEEK-END

LONDRES (Reuter) — L'évêque anglican noir Desmond Tutu, lauréat du prix Nobel de la Paix, a déclaré hier que si la communauté internationale n'adoptait pas des sanctions importantes contre l'Afrique du Sud, il n'aurait pas d'autre recours que de soutenir le recours à la violence pour renverser l'apartheid.

« Je ne suis pas un pacifiste, je suis un amoureux de la paix », a-t-il dit au cours d'une interview par la télévision commerciale britannique. « Je ne ferais qu'observer une position traditionnelle de

l'Église, selon laquelle il est justifié, pour des chrétiens, de renverser un pouvoir injuste. Et un très grand nombre de chrétiens traditionnels seraient d'accord avec moi ».

Alors qu'on lui demandait si, d'après lui, le gouvernement britannique observait une politique raciste en ne soutenant pas l'adoption de sanctions économiques contre Pretoria, l'évêque a répondu : « Il me faudrait beaucoup de preuves pour estimer que cela n'est pas en fait le cas ».

L'évêque anglican sud-africain Desmond Tutu

avait dénoncé samedi à Cardiff (Pays de Galles) le veto opposé par les États-Unis et la Grande-Bretagne à l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU de sanctions sélectives obligatoires contre l'Afrique du Sud, après ses raids sur le Zimbabwe, la Zambie et le Botswana.

« Je ne me laisse plus impressionner par la merveilleuse rhétorique britannique et américaine à propos de leur prétendue horreur de l'apartheid (...) Je ne suis pas surpris de ce qui est arrivé aux

Voir page 8: Afrique du Sud



Mgr Desmond Tutu



Photo CP

VANDALISME ET COUPE STANLEY

Des milliers de Montréalais ont envahi le centre-ville, en fin de soirée samedi, pour manifester leur joie de voir le Canadien remporter la coupe Stanley, sa première depuis 1979. La fête a cependant dégénéré rapidement en mini-émeute, selon les policiers de la CUM. Un feu de joie a été allumé à l'intersection des rues Ste-Catherine et Crescent, deux véhicules ont été incendiés, les fêtards ont aussi fracassé des vitrines tout au long de la rue Ste-Catherine (entre Atwater et St-Laurent), pillé de nombreux commerces. « Pris par surprise » par l'agressivité des fêtards, les policiers ont finalement appréhendé six personnes. Nos informations en **page 8**

LE QUÉBEC LOGE MAL SES VIEUX

L'entreprise privée et les groupes communautaires se heurtent à l'apathie des gouvernements

CAROLE BEAULIEU

FASCINÉ par les Chinois et le culte qu'ils vouent à leurs aînés, un homme d'affaires montréalais construira cet automne au Québec les premières maisons munies d'une annexe destinée à loger des vieux parents.

« Les choses simples sont encore souvent les meilleures », a-t-il expliqué au DEVOIR. « Au Québec nous gardions encore nos vieux parents il n'y a pas si longtemps. Avec le couple qui travaille nous avons eu tendance à parquer nos vieux. La solitude, vous savez, l'absence de sécurité c'est encore la principale raison pour laquelle les personnes âgées se retrouvent en institution. »

Le projet de Rolland Pilière suscite un vif intérêt dans les bureaux de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). La société fédérale a garanti le prêt hypothécaire et a même commandé une étude du projet à ses services de recherche. « Le projet est unique en son genre au pays », a déclaré au DEVOIR, M. Jean-Claude Fontaine, attaché au bureau de Longueuil de la SCHL. « Nous n'excluons pas d'autres formes de subventions. »

La SCHL estime que la population canadienne âgée de plus de 65 ans doublera au cours des 30 prochaines années. Les Canadiens devront multiplier leurs efforts pour offrir aux retraités une



Photo Jacques Grenier

M. André Bourbeau

plus vaste gamme de types de logements.

À 53 ans, vétéran de nombreux projets de construction, M. Rolland Pilière est bien conscient qu'il s'aventure sur un terrain encore bien peu exploré.

Les logements en annexe qu'il construira à Saint-Hubert, sur la rive sud de Montréal, seront aménagés en fonction de personnes âgées en perte d'autonomie. La salle de bain sera munie de barres d'appui. Les portes, plus larges, pourront laisser passer des chaises roulantes. L'annexe sera reliée à la maison principale par

Voir page 8: Logement

Les flancs du mont Royal sont pris d'assaut

UNE SOCIÉTÉ PRIVÉE SE PROPOSE D'EXPLOITER UN IMPORTANT CENTRE DE SKI SUR LE TERRAIN DE L'UdeM

ALAIN DUHAMEL

Non seulement du côté de l'Université McGill, mais aussi du côté de l'Université de Montréal se prépare un projet d'aménagement sportif sur les flancs du mont Royal.

Dans le voisinage du Centre d'éducation physique et sportif de l'Université de Montréal, une société privée se propose d'exploiter sur les terrains de l'université un important centre de ski comportant, outre des remontées mécaniques et des équipements de fabrication de la neige, une école de ski et une boutique.

Les Amis de la montagne, un organisme constitué depuis quelques mois dans le but de promouvoir le respect et la mise en valeur du cadre naturel du mont Royal, ont obtenu une lettre d'affaires, diffusée dans les milieux du sport, où il est fait état de pourparlers entre l'université et M. Maurice Pinsonneault, l'exploitant des glissades d'eau à La Ronde.

Une piste en exploitation depuis plusieurs années fait déjà une large tranchée dans le flanc de la montagne. Aménagée derrière les installations sportives de l'université, elle se trouve à quelques pas de la station de métro Vincent D'Indy dont l'ouverture est prévue pour l'année 1987.

L'expansion de cet équipement de sport en un centre beaucoup plus important laisse songeurs les

citoyens préoccupés de la conservation du domaine naturel et de la mise en valeur de la montagne. Outre l'Université de Montréal, deux cimetières (Côte-des-Neiges et Mont-Royal) occupent l'essentiel de l'espace sur le flanc nord du mont Royal.

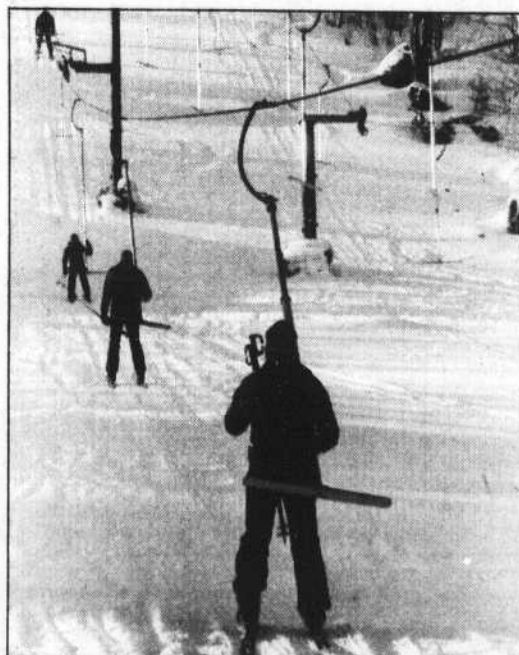
Les Amis de la montagne mènent campagne depuis quelques semaines contre le projet d'érection d'un tour de télécommunications à vocations multiples sur le mont Royal.

La firme d'ingénierie SNC a constitué une société privée, la Société de la Tour du Mont-Royal Inc., dans le but de réaliser en commandite ce projet.

Au sud, l'Université McGill a fait préparer à l'Assemblée nationale un projet de loi privée dans le but d'amender la charte municipale. La loi constitutive de la ville interdit à l'administration municipale de céder sous une forme ou sous une autre une parcelle du parc du Mont-Royal. Le terrain visé se trouve entre le stade Molson et l'échangeur des avenues Des Pins et Du Parc.

L'université a proposé à l'administration municipale une association en vue de construire et d'exploiter un complexe d'athlétisme, d'une valeur d'environ \$10 millions, sur une partie du parc municipal Mont-Royal. En échange du mandat de construire sur une propriété municipale, l'univer-

Voir page 8: Mont Royal



Verrons-nous des scènes semblables sur les flancs du mont Royal? Une société privée désire en effet exploiter sur les terrains de l'Université de Montréal un important centre de ski comportant, outre des remontées mécaniques, une école de ski et une boutique d'équipement.

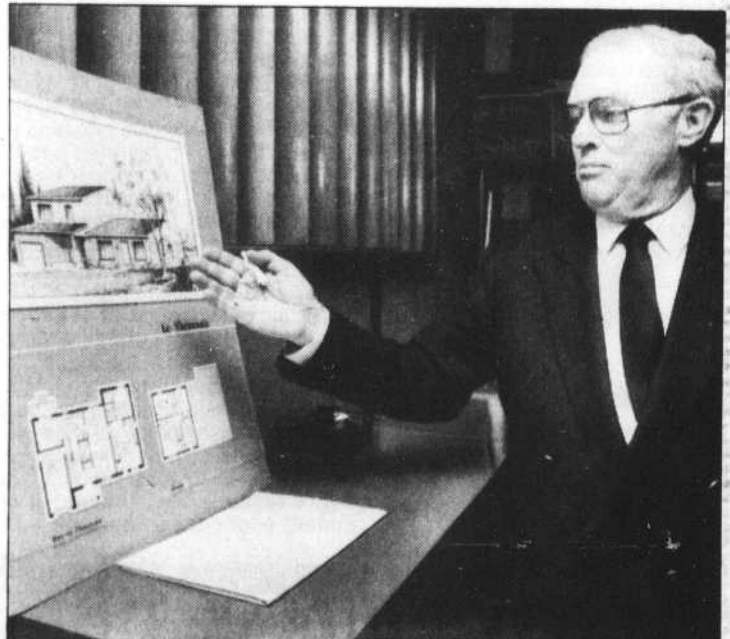


Photo Jacques Grenier

M. Rolland Pilière s'apprête à construire au Québec, dès le mois d'août, les premières maisons munies d'une annexe destinée à loger des parents âgés.

EXPO CUISINES 86

- MÉLAMINE
- STRATIFIÉ
- CHÈNE
- MERISIER

À PRIX RÉDUIT

NOUVEAU FINANCEMENT DISPONIBLE



NOS SPÉCIALITÉS



• SALLE DE BAINS



• RAJOUTS



• SALLE DE JEUX

• TOUT GENRE DE RÉNOVATION

RÉNOVATIONS L'ACADIE

VASTE SALLE DE MONTRE

9724 Boul. L'ACADIE, Mtl

HEURES D'OUVERTURE:

SAMEDI ET DIMANCHE: 10h à 17h LUNDI À MERCREDI: 9h à 18h JEUDI ET VENDREDI: 9h à 20h

ESTIMATION GRATUITE

337-0702

Des parents d'Edmonton réclament la francisation complète d'une école secondaire

JEAN-PIERRE PROULX

La Société des parents pour les écoles francophones d'Edmonton réclame l'intervention du gouvernement albertain afin d'assurer la francisation complète de l'école secondaire J. H. Picard.

La Commission scolaire séparée d'Edmonton, prétend la Société, refuse de donner suite à sa promesse de transformer cette école d'immersion française en école française destinée en propre à la minorité francophone.

Dans sa lettre au premier ministre, M. Don Getty, et au ministre de l'Éducation, M. Neil Webber, le président de la Société, M. Georges Arès, rappelle les commentaires de la Cour d'appel d'Ontario sur les droits constitutionnels des minorités francophones, commentaires repris en Alberta même en juin 1985 par le juge Purvis: « Les droits linguistiques des minorités en matière d'éducation ne doivent pas être laissés à la discrétion totale et débridée des commissions scolaires locales, lesquelles que soient par ailleurs leur compétence et leurs bonnes intentions ».

En mars 1985, rappelle M. Arès, la commission scolaire séparée a déclaré cette école française au sens de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, donc une école destinée à la « minorité » francophone et non pas une école d'immersion française pour la majorité anglophone.

La différence tient évidemment à l'environnement culturel et pédagogique mais la reconnaissance comme école de la minorité entraîne aussi, si le nombre le justifie, le droit de contrôle politique et administratif par la minorité.

Or justement, en juin 1985, la Cour du Banc de la Reine d'Edmonton a statué que les Franco-albertains avaient droit à un degré suffisant de contrôle et de gestion exclusif sur leurs écoles reprenant en fait l'essentiel du jugement de la Cour d'appel d'Ontario prononcé en faveur des Franco-ontariens à l'été 1984. Le juge ne s'est pas prononcé cependant sur les modalités d'exercice concret de ce droit. En théorie, le droit de gestion s'applique au budget, au choix et à la direction du personnel administratif des écoles, à l'établissement du programme d'étude, au recrutement et à la nomination des enseignants.

Les parents n'en demandent pas tant à propos de l'école J. H. Picard, explique M. Arès. Ils exigent simplement que la commission scolaire remplisse sa promesse. Dans un esprit de compromis, les parents ont proposé une transformation graduelle sur trois ans mais la Commission scolaire, indique M. Arès, fait la sourde oreille aux demandes des parents francophones ou bien répond des mois plus tard sans jamais se commettre.

Le comité de parents de l'école J. H. Picard a pour sa part suggéré diverses mesures visant à améliorer l'environnement français de l'école: l'engagement des professeurs désireux de respecter le caractère français de l'école, la fin du remplacement des professeurs réguliers par des unilingues anglais, l'engagement de personnel soutien capable de parler français, les communications en français avec le siège social de la commission scolaire, la publication du bulletin scolaire en français seulement, etc.

La commission scolaire, poursuit M. Arès, a répliqué que se rendre à ces demandes entraînerait

la fermeture du programme d'immersion. Elle a ajouté au surplus que les enfants ne seraient plus regroupés à l'école en fonction des critères de l'article 23 de la Charte de sorte qu'il n'y aurait plus de classes françaises proprement dites.

« Il est donc clair, poursuit M. Arès, que la déclaration de la commission selon laquelle l'école J. H. Picard est une école française était du maquillage et une façon de camoufler ses véritables intentions. L'intention réelle de la commission scolaire, c'est évident, est que J. H. Picard demeure une école d'immersion peu importe ce que pensent ou demandent les parents et peu importe les droits que confère aux francophones la Charte des droits et libertés. La commission scolaire est davantage préoccupée par le sentiment de parents et des étudiants anglophones que les droits des parents et des étudiants francophones ».

En somme, écrit M. Arès, on menace de fermer l'école dans l'espoir que les parents acceptent qu'elle demeure école d'immersion et qu'elle va toujours le demeurer. « L'école d'immersion a été conçue pour les anglophones et non pour les francophones. Les études en Ontario et dans les autres provinces ont clairement montré que l'école d'immersion, alors qu'elle fonctionne bien pour les anglophones est un désastre total pour les francophones. La commission scolaire nous dit en réalité que les étudiants francophones devraient continuer de s'assimiler et que leurs parents ne devraient pas tenter de renverser le processus en demandant un véritable environnement français dans une école qui leur appartiennent en propre. Les parents francophones d'Edmonton, conclut-il, ne peuvent plus tolérer une telle attitude ».

Un pays à nommer

LE PATRIMOINE

ALAIN DUHAMEL

« Le Québec reste un pays à nommer », affirme M. Henri Dorion, le président de la Commission de toponymie du Québec.

L'inventaire connu fait voir un corpus toponymique d'au moins 1 million d'entités nommées ou à nommer; environ 200,000 ont un nom d'usage et environ 120,000 ont un nom officiel. Il reste donc un travail considérable à faire.

Les autres dans les mêmes lieux, l'identité desdits lieux traverse parfois les frontières linguistiques avec des résultats étonnants: ainsi, la rivière *Ashuapmushuan* devient, par adaptation *Saint-Machoin*, et le canton de *Somerses* se mue en *Saint-Morrisette*; le *Cap d'Espoir* se contredit en devenant *Cape Despair* et *Pointe à la faim*, traduit en *Fame Point* se refait une réputation sous le nom de *Pointe à la renommée*.

Conférencier invité récemment de l'Association professionnelle des géographes du Québec, M. Dorion a mis en relief le témoignage que rend la toponymie des faits historiques, des phénomènes géographiques et des cultures. Le Québec a, à cet égard, un patrimoine d'une richesse inouïe ou se mêlent et s'entremêlent les cultures amérindienne, française et anglaise.

Il y a, selon les évaluations, entre 250,000 et 1 million de lacs qu'il faudra bien, un jour, identifier. Les explorateurs, les coureurs des bois, les défricheurs et autres aventuriers ont déjà entrepris le ce travail avec beaucoup d'imagination. Le Québec n'a qu'un seul *Lac Mouillé*, mais au moins six *Lac Sec*, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'il y a quatre *Lac Penché*, un *Lac Renversé* et un *Lac Défoncé*. Outre un *Lac Plat* et trois *Lac Allongé*, le Québec compte un *Lac à Deux Étages*, un *Lac à Trois Étages* mais l'inventaire ne dit pas s'ils sont reliés les uns aux autres par des rapides *Monte-à-peine*.

La Commission de toponymie, instituée par l'adoption de la Charte de la langue française en 1977, a pris la relève de la Commission de géographie, créée en 1912. Sa mission consiste à établir des normes et des règles d'écriture dans la dénomination des lieux, à faire l'inventaire et à conserver les noms de lieux, à les rendre officiels et à les diffuser.

Le patrimoine toponymique québécois s'accroît et s'enrichit tous les jours, ne serait-ce que par l'ouverture de nouveaux territoires à l'exploitation des ressources naturelles ou par les débats sur les projets d'aménagement dans les régions. À leur intention des chercheurs et des enquêteurs, la commission vient de publier une *Méthodologie des inventaires toponymiques*, un dossier qu'elle a lancé au congrès de la Fédération des sociétés d'histoires du Québec.

L'une des principales règles de la Commission tient dans le respect de l'usage, ce qui l'incite à mener des recherches et des enquêtes approfondies lorsqu'elle veut identifier un lieu et lui épargner, en général, les controverses auxquelles d'autres chapitres de la loi qui l'a constituée donnent lieu.

Toutes les recherches sur l'identité d'un lieu constituent un dossier, conservé précieusement, car il témoigne habituellement de l'évolution d'un lieu et de la culture des personnes qui l'ont découvert, nommé, habité ou fréquenté.

L'usage et l'histoire tiennent une place prépondérante dans la toponymie de telle sorte que l'inventaire des toponymes officiels ne donne pas forcément une répartition linguistique correspondant à la répartition linguistique de la population. Les Amérindiens et les Inuits comptent pour moins de 1 % de la population québécoise, mais ils fournissent près de 10 % des toponymes officiels; leur contribution s'accroît à mesure que la Commission donnera un statut officiel aux dénominations employées couramment par les premiers habitants du pays dans les territoires où ils vivent de nos jours.

La première porte sur les travaux archéologiques auxuels l'administration municipale apporte une contribution financière de \$ 568,000, tandis que l'Université fournit quelque \$ 150,000 en personnel de recherche.

Des documents de la Commission de toponymie montrent que, lorsque des cultures différentes entrent en contact les unes avec

Les ententes valent jusqu'en mars 1990.

Respect des eaux territoriales de pêche

Le Canada ne tolérera plus les infractions

SAINT-JEAN, T.-N. (PC) — L'arrestation de deux chalutiers espagnols, samedi dernier, à 1,100 kilomètres de la côte atlantique canadienne, est une nouvelle preuve que le ministère fédéral des Pêches est prêt à utiliser tous les moyens à sa disposition pour empêcher les navires étrangers de pêcher dans les eaux territoriales.

Pour tirer cette situation au clair, la GRC a aussitôt entrepris une enquête tout le long de la côte atlantique et dans certaines régions d'Europe. Cette enquête devrait prendre fin prochainement. Il serait étonnant que des poursuites judiciaires s'ensuivent mais il semble qu'on ait déjà

adopté une nouvelle attitude au sein même du ministère.

Ainsi, au printemps, on a arrêté cinq navires espagnols, trois japonais et un américain: tous soupçonnés d'avoir pêché sans les permis appropriés dans les eaux canadiennes. Le Canada a perdu les trois pre-

mières causes contre des navires espagnols parce qu'ils avaient été victimes d'erreurs de navigation.

Les deux autres ont été condamnés à des amendes de \$ 300,000. Le navire japonais a payé une amende de \$ 400,000.

Défense du français

Un nouvel organisme voit le jour

ROLLANDE PARENT

(PC) — La question linguistique au Québec ne fait pas que les manchettes des journaux. Elle pousse à l'action.

À preuve, un organisme de défense de la langue française a vu le jour, en fin de semaine dernière, alors que jeudi prochain le Mouvement Québec français sortira de l'ombre où il se tenait tapi depuis une bonne dizaine d'années.

Le nouveau regroupement voué à la défense du français au Québec, baptisé Citoyens et citoyennes pour un Québec français (CQF) est né, samedi dernier, à Montréal au cours d'une journée-rencontre à laquelle participait quelque 80 nationalistes québécois.

Il sera présidé par M. Paul O. Trépanier, maire de Granby de 1964 à 1985, jusqu'à la tenue d'un congrès en novembre prochain.

CQF a comme principal objectif la promotion et l'amélioration du statut de la langue française et la défense des droits et intérêts de ses usagers.

M. Trépanier estime qu'une « action corrective très forte » s'impose à l'heure actuelle au Québec.

Il ne partage pas l'opinion de ceux qui croient « que le français n'a pas besoin de défense », prenant ainsi à partie l'Alliance Québec et les Québécois qui ont l'impression que la loi 101 constitue un rempart à toute épreuve.

Des représentants des forces nationalistes québécoises ont participé aux délibérations, entre autres, Mme Denise Leblanc-Bantey du Rassemblement démocratique pour l'indépendance, M. Pierre de Bellefeuille et Gilles Rhéaume du Parti indépendantiste. L'écrivain Yves Beauchemin en était également.

La moyenne d'âge des participants était assez élevée. Le français dans l'étiquetage a suscité plusieurs commentaires. Tous déplorent la piètre qualité des textes apparaissant sur les produits de consommation et y voyaient une manifestation de mépris.

Ont aussi été dénoncées la station radiophonique mont-réalaïse et la station de télévision qui diffusent des interviews menées en anglais auprès de joueurs de hockey pourtant capables de s'exprimer en français.

L'amnistie que s'approprie à accorder le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, aux élèves illégaux, a été identifiée comme un recul.

Quant au Mouvement Québec français (MQF), ses projets d'actions seront annoncés, jeudi prochain.

Des prêtres poursuivent leur recyclage à Pierrefonds

MARIE LAURIER

Ils sont 42 prêtres et missionnaires francophones venus des différents diocèses du Canada et de l'Amérique latine pour participer à un stage de recyclage à Pierrefonds.

Pendant dix semaines, depuis avril et jusqu'au 13 juin, ils doivent réapprendre à vivre en communauté, à suivre une discipline de collégiens ou plutôt de séminaristes, encadrés par Mgrs Paul-Émile Charbonneau et Fernand Lacroix. Non pas qu'ils aient perdu l'habitude de se lever tôt, c'est bien le moindre de leur souci, mais peut-être bien celle de prier et de manger ensemble, de dormir dans une chambrette, de se replonger dans l'étude de l'Ancien testament

selon une approche complètement différente de celle apprise — et peut-être bien oubliée? — il y a quinze ou vingt ans.

Comme tous les professionnels consciencieux qui doivent constamment suivre l'évolution de leur science, ces prêtres sont invités à remettre à jour leurs connaissances bibliques, théologiques et pastorales, à approfondir les ferment de leur vie spirituelle et de leur relation avec Dieu. À rompre avec un ministère parfois difficile parfois routinier accompli bien souvent dans un grand isolement intellectuel.

Le stage de Pierrefonds a été fréquenté par quelque 500 prêtres depuis dix ans. Cette formule d'éducation continue correspond de plus en plus aux besoins exprimés par de nombreux hommes d'Église bousculés, essouffés, isolés, confrontés et parfois même dépassés par le poids de leurs charges quotidiennes.

Elle a été mise sur pied à la demande des évêques canadiens et québécois qui voyaient la nécessité de faire bénéficier le clergé d'un retour aux sources de la foi. Mgr Paul-Émile Charbonneau, ancien évêque de Hull, directeur-fondateur du stage de Pierrefonds fréquenté surtout par les prêtres de l'extérieur de la métropole — ceux de Montréal ont leur propre formule de recyclage et se rendent à tour de rôle à Rome — en

résume ainsi les objectifs: « Les prêtres éprouvent le besoin d'approfondir leur engagement sacerdotal, de réévaluer le contexte social dans lequel ils travaillent, de rafraîchir leurs connaissances théologiques, de se resituer dans le mystère de l'Église, bref de prendre un second souffle. Pendant dix semaines, nous leur fournissons cette occasion ».

Les stagiaires sont généralement choisis parmi les prêtres âgés de 45 à 50 ans qui ont encore une quinzaine d'années de ministère actif devant eux. Ils doivent délaïsser complètement leur milieu pendant toute la durée du stage, décrocher en quelque sorte pour mieux se raccrocher ensuite, enrichis d'un nouveau dynamisme. « Nous voulons fournir un environnement éducatif qui permettra au clergé d'en faire un lieu d'apprentissage à l'auto-éducation permanente », nous précise Mgr Charbonneau.

Le programme proposé pendant ces deux mois et demi de réflexion et d'étude comporte deux grands volets. Tout d'abord, une session initiale de douze jours sur la vie dans l'Esprit — elle a eu lieu du 7 au 19 avril — une retraite en somme pendant laquelle les stagiaires font un retour sur leur propre expérience de vie dans le ministère. Cette démarche est accompagnée d'exercices spirituels, de rencontres et d'échanges avec des personnes ressources dont les animateurs permanents du stage, Mgr Charbonneau et Mgr Fernand Lacroix, ancien évêque d'Edmonton au Nouveau-Brunswick.

Le second volet propose un approfondissement théologique et pastoral qui devrait permettre aux stagiaires de renouveler leurs connaissances, de développer de nouvelles habiletés, tout en continuant d'approfondir leur rôle de pasteur. Depuis le 21 avril et jusqu'au 13 juin, les prêtres suivent des cours divisés en huit blocs de trois jours chacun selon des thèmes différents: andragogie religieuse, la foi au Christ, l'Église et les sacrements, etc.

Lors de notre visite à Pierrefonds, les 19 et 20 mai, l'abbé Robert Michaud, écrivain résident de l'Université du Québec à Rimouski, donnait des cours sur l'interprétation moderne de l'Ancien testament. Auteur de plusieurs ouvrages sur ce sujet publiés en France aux Éditions du Cerf, ce sexagénaire enthousiaste et pittoresque se plait à démythifier la Bible, à redonner aux personnages leur dimension humaine. Il parle des Patriarches, de Moïse, de Jacob, de Léa, de Rachel « la toute belle »

comme de simples hommes et femmes dont la foi a contribué à l'Alliance que Dieu a conclue avec le peuple d'Israël, lequel a lentement adopté et adapté le prophétisme. « Dieu se sert toujours des choses que l'homme connaît et il ne va pas plus vite qu'eux », rappelle fréquemment le bibliste à l'aide de tableaux et de dessins au tableau noir.

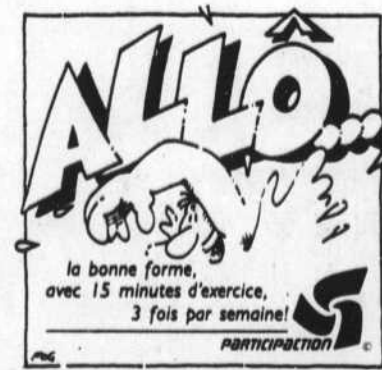
Déroulante au tout début, cette approche nouvelle de l'interprétation de l'écriture biblique devient fascinante et fort vivante, drôle même, surtout lorsque le professeur Michaud, voulant mimer l'entrée des Philistins en Canaan demande aux stagiaires de lancer le cri de ralliement des troupes.

L'un d'entre eux le fait de bonne grâce et d'un ton tonitruant, ce qui provoque l'hilarité générale... Le professeur Michaud a réussi à secouer la torpeur de ce matin gris et pluvieux et il peut poursuivre ses pégrinations à travers l'histoire des siècles avant Jésus-Christ en toute tranquillité: les étudiants sont maintenant bien réveillés et prêts à l'accompagner...

Le lendemain, il distribuera le résumé du cours de la veille et ne manquera pas d'en reprendre les grandes lignes avant d'entreprendre cette fois la passionnante histoire de David.

Plusieurs autres spécialistes et théologiens ont précédé l'abbé Michaud à la chaire de Pierrefonds, et d'autres lui succéderont d'ici le 13 juin pour les deux derniers blocs de cours qui porteront sur les « Pasteurs au cœur des réalités nouvelles » et sur « Les Saints, pierres vivantes de l'Église de Jésus-Christ ».

À la fin du stage, on en fera une évaluation collective et individuelle, ce qui permet chaque année aux organisateurs d'« adapter et d'adopter » cette période de recyclage aux préoccupations majeures des prêtres.



Un F-18 s'écrase

SUMMERSIDE, I.-P.-É. (PC) — Un chasseur F-18 de la base de Bagotville s'est abîmé en mer, samedi après-midi, au large de la côte septentrionale de l'Île-du-Prince-Édouard.

Cinq minutes avant l'accident, l'appareil avait décollé de Summerside pour rentrer au Saguenay, à la suite de l'annulation d'un pageant aérien en raison du mauvais temps.

Hier, la police militaire et des hélicoptères effectuaient encore des recherches sur l'Atlantique dans l'espoir de retrouver le pilote de l'appareil, le capitaine Tristan de Koninck.

On ne s'explique pas pourquoi le pilote n'a pas pu s'éjecter de l'appareil.

Il s'agit du troisième écrasement d'un chasseur de ce type depuis que le gouvernement fédéral a fait l'acquisition de 137 F-18 en 1980.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934-0272
Téléc: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Agents de brevet et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Téléc 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389 (CCITT I-II-III)

LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Publicité	
Générale	(514) 842-9645
Annonces classées	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal	(514) 844-3361 ou (514) 332-3890
Québec	(418) 687-2034
Extérieur — Indicatif 514	1-800-361-6059
Indicatif 418	1-800-463-4645
Indicatif 819	1-800-361-5699
Indicatif 613	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

LE DEVOIR ESSENTIEL!

guérin l'éditeur qui édite

Collection: **Sciences humaines au primaire**

Directeur de la collection: **Claude Verrier**

SCIENCE HUMAINES AU PRIMAIRE 3

G. Saint-Pierre

LE MILIEU LOCAL

Les cahiers de cette collection sont faits en fonction de aider les élèves à découvrir les relations les plus simples qui prévalent dans leur univers.

Le milieu immédiat 1er année
Cahier d'activités 5,55\$
ISBN-2-7601-1340-X (95 p.)
Guide du maître (à paraître sous peu)

Le milieu local restreint 2e année
Cahier d'activités 5,55\$
ISBN-2-7601-1341-8 (109 p.)
Guide du maître (à paraître sous peu)

Le milieu local 3e année
Cahier d'activités 5,55\$
ISBN-2-7601-1343-4 (108 p.)
Guide du maître (à paraître en 1986)

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél: (514) 677-6525	168 est. rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 843-6241
---	---	--	---

Programmes d'accès à l'égalité Le CPQ face à la musique FÉMININ PLURIEL

RENÉE ROWAN

Il ne s'agit plus simplement d'un spectre menaçant. La réalité sera bientôt là et les employeurs devront y faire face. Le Conseil du Patronat du Québec (CPQ) l'a bien compris et semble décidé à faire contre mauvaise fortune bon cœur en organisant, à la mi-juin, un colloque sur les programmes d'accès à l'égalité.

L'objectif de cette rencontre destinée aux entreprises est de définir ce qu'est un programme d'accès à l'égalité, d'en préciser les grands paramètres, d'identifier les écueils à éviter.

Le CPQ, peut-on lire dans le communiqué adressé aux journaux, veut ainsi apporter sa contribution concrète à la réalisation de ce dossier considéré comme prioritaire par plusieurs intervenants du monde du travail au Québec. Comme on peut le constater, le discours a beaucoup évolué au cours de la dernière année.

Actuellement devant le Sénat, le projet de loi concernant l'équité en matière d'emploi déposé au Parlement, le 27 juin dernier, aura pour effet de forcer les employeurs réglementés par le fédéral et comptant au moins 100 employés à adopter des mesures concrètes afin de réaliser l'égalité en milieu de travail.

« Cette loi va serrer la vis d'un cran », constate Michèle Poirier, de la Société conseil Mercer Ltée, conseillère auprès des entreprises dans l'élaboration de leurs programmes d'accès à l'égalité.

Au Québec, le ministre de la Justice, M. Herbert Marx, doit déposer devant le Conseil des ministres et à temps pour être adopté avant la fin de la présente session, soit d'ici le 20 juin, le projet de règlement nécessaire à l'implantation des programmes d'accès à l'égalité.

Ce règlement, on n'en connaît pas encore le contenu. Il s'appliquera aux programmes implantés sur recommandation de la Commission des droits de la personne, suite à une enquête ou à la suite d'une ordonnance du tribunal. Il renfermera des dispositions relatives aux programmes.

En plus d'obliger les employeurs régis par le gouvernement fédéral et les sociétés d'État ayant au moins 100 employés à mettre en œuvre des pratiques d'emplois équitables pour tous leurs employés, le projet de loi sur l'équité en matière d'emploi les obligera également à déposer, à compter de 1988, des rapports annuels concernant les caractéristiques de leur main-d'œuvre.

« Le seul fait de devoir présen-

ter le portrait de leur entreprise va, d'une certaine façon, forcer les employeurs à faire quelque chose », note Michèle Poirier qui est au nombre des participants au colloque du CPQ.

Déjà plusieurs d'entre eux n'ont pas attendu la loi ou règlement pour agir. Ils ont préféré adopter une approche préventive et planifier les changements à opérer, précise cette spécialiste de la question. C'est le cas, entre autres, de Loto-Québec, de la Banque royale, d'IBM Canada, du Canadien National, pour ne nommer que ces entreprises.

La première initiative, suggère Mme Poirier, est l'examen des politiques et pratiques d'emploi de façon à repérer les possibilités de discrimination directe ou indirecte. Ceci veut dire qu'il ne faut pas considérer uniquement les politiques et les pratiques en elles-mêmes, mais étudier les effets que leur utilisation entraîne sur les groupes-cibles, entre autres les femmes.

Cet exercice a l'avantage d'ouvrir les yeux de plusieurs gestionnaires, soutient-elle. Certains ont l'impression de ne pas utiliser de pratiques discriminatoires. Mais une analyse en profondeur et des chiffres sont parfois fort éloquents.

« Quand on commence à faire l'analyse des systèmes d'emploi, c'est souvent l'occasion pour l'entreprise de voir comment elle gère son personnel. C'est l'occasion de faire le ménage », commente-t-elle.

Même si l'administration Reagan songe actuellement à mettre la pédale douce sur l'action positive et l'obligation des objectifs numériques et des échéanciers, les témoignages indiquent que la majorité des grandes compagnies américaines vont continuer, indépendamment de ce que le gouvernement décidera, poursuit Michèle Poirier.

Dans un article de la revue *Fortune* (18 sept. 1985), un porte-parole de la compagnie Merck, la plus grosse compagnie pharmaceutique aux États-Unis, déclarait que les programmes d'action positive faisaient maintenant partie de la culture des entreprises et de leur façon d'administrer. Ces programmes leur ont donné accès à une main-d'œuvre plus diversifiée qui leur a apporté de nouvelles compétences.

Ces programmes constituent souvent l'occasion de nettoyer la gestion de pratiques et de procédures dont l'efficacité générale est douteuse et qui, dans certains cas, ne sont justes pour personne.

Une fuite de gaz d'ammoniac force l'évacuation de 250 familles de Ste-Rosalie

CAROLE BEAULIEU

Le petit village de Sainte-Rosalie retrouvait tranquillement son calme hier, en fin de soirée, après qu'une équipe d'urgence ait réussi à colmater la fuite d'anhydride d'ammoniac (NH₃) qui avait forcé, plus tôt dans la journée, l'évacuation de près de 250 familles.

Selon un officier des mesures d'urgence d'Environnement Canada, M. Guy Martin, il était encore trop tôt, hier, pour évaluer l'impact écologique de l'échappement dans l'air d'environ cinq tonnes de ce gaz corrosif.

Chose certaine, a-t-il déclaré au DEVOIR, des poissons sont morts et les ruisseaux environnants devront être neutralisés, mais la situation « n'est pas critique ». Les émissions de gaz ont « brûlé un peu de verdure », a-t-il ajouté, mais le vent se charge déjà de disperser le gaz.

Hautelement toxique, l'anhydride d'ammoniac s'échappait, depuis samedi soir, d'une citerne défectueuse stationnée dans la cour du centre d'engrais Nitrite, non loin de Sainte-Rosalie.

Les experts ont vainement tenté pendant toute la nuit de colmater la fuite. La valve de sécurité s'est finalement refermée d'elle-même peu après 16 heures, hier, a expliqué au DEVOIR le directeur de la protection civile, M. Jean Arseneault. Selon M. Martin, la valve laissait s'échapper environ 250 livres de gaz à l'heure.

Plus de 200 familles évacuées ont pu réintégrer leur domicile en fin de soirée. Selon M. Martin l'évacuation avait été décrétée « par mesure de sécurité ». La norme de sécurité concernant ce gaz est de 25 parties par

million, a indiqué M. Martin. Au cours de la nuit, la concentration de gaz au-dessus de la transcanadienne, à la hauteur de Sainte-Rosalie, s'est élevée à plus de 50 et 70 parties par million. « Ce gaz est irrespirable, a expliqué M. Martin, il est particulièrement douloureux pour les muqueuses. » L'anhydride d'ammoniac est utilisé dans la fabrication des engrais.

Des employés de Transport Canada s'affairaient, hier, en fin de soirée, à transborder dans des camions citernes la soixantaine de tonnes de gaz toujours contenues dans la ci-

terne défectueuse. Selon un agent de la Sûreté du Québec, le gaz devait être réexpédié par la suite à l'usine CIL de Beloeil.

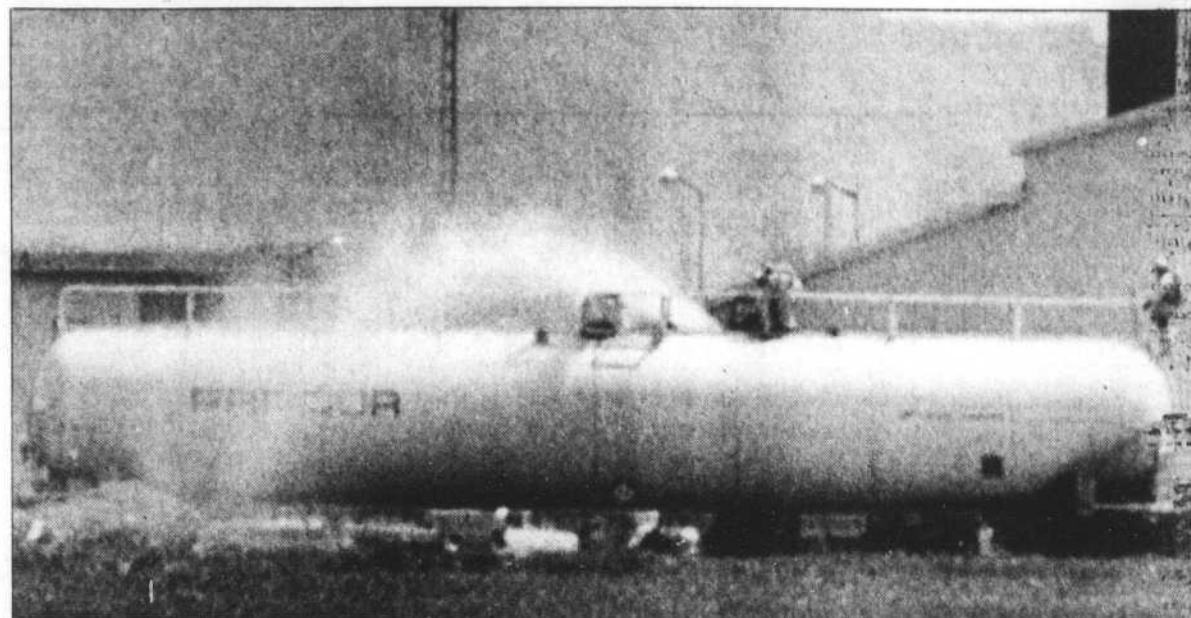
La citerne défectueuse appartient au Canadien National qui l'avait louée à la firme Nitrochem, une société affiliée au centre d'engrais Nutrite.

Selon M. Martin ce n'est pas la première fois qu'une telle fuite se produit au Québec. Ce n'est pas, a-t-il ajouté, « la plus grave ». La plus récente fuite aurait eu lieu à Sainte-Marthe, il y a un peu plus d'un an. « Celle-ci semble plus spectaculaire

parce qu'elle se produit un jour de congé », a déclaré M. Martin.

Aucun résident de Sainte-Rosalie n'a dû être soigné suite à une exposition au gaz. « Non, il n'y a pas vraiment eu de panique, a raconté hier au DEVOIR, le curé de la paroisse Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe, M. Guy Daudelin. Les gens se sont pour la plupart réfugiés dans leur famille ».

Une vingtaine de famille de Sainte-Rosalie n'avaient toujours pas réintégré leurs foyers, hier, en fin de soirée.



La rupture d'une valve de sécurité d'un wagon-citerne contenant de l'ammoniac, un gaz hautement toxique, a nécessité, en fin de semaine, l'évacuation de 250 familles de la municipalité de Sainte-Rosalie, en périphérie de la métropole.

Le NPD se pose en défenseur de la sociale-démocratie

BERNARD RACINE

QUÉBEC (PC) — C'est devenu une nécessité d'avoir ici, au Québec, un parti social-démocrate qui peut parler d'une façon nouvelle et différente, a déclaré, en fin de semaine, le chef du NPD-Québec Jean-Paul Harney, lors d'une assemblée régulière du national du parti.

« Nous commençons maintenant à expérimenter au Québec une politique qui est vraiment de la droite », a-t-il souligné en rappelant que l'ancien ministre des Finances Jacques Parizeau avait lui-même confirmé que le budget de M. Gérard D. Lévesque continuait le travail du budget Duhaime.

« Et le budget Duhaime avait marqué un virage net vers la droite », a affirmé M. Harney. Une membre du conseil national a affirmé de son côté que le budget Duhaime était nettement anti-femme et anti-familial.

M. Harney a affirmé que le déficit fiscal n'était pas le grand problème du Québec.

« Le grand problème c'est le déficit en terme de chômage. Si nos jeunes ne sont pas au travail, ça ça ronge un trou dans l'avenir du Québec », a-t-il dit.

Il a expliqué que s'il y a un déficit fiscal au Québec, c'est parce que les revenus publics du Québec s'en vont en s'amoindrissant.

C'est de la mythologie de dire que l'État au Québec s'accapare de plus en plus du produit intérieur brut, a-t-il soutenu. C'est le contraire. Les revenus baissent parce que depuis quelques années, depuis 1981 au moins, nos entreprises, nos sociétés, nos entreprises, paient moins de taxes. À peu près le quart des taxes qu'elles payaient il y a 10 ans.

« Pour en sortir, le gouvernement du Québec frappe sur le contribuable ordinaire, a-t-il dit. On lui dit que c'est lui qui a amené la situation présente, qu'il a été trop exigeant, qu'il a réclamé trop de services de santé. »

C'est une prémisses dont tout gouvernement conservateur se sert pour retirer l'instrument collectif, c'est-à-dire l'État, de la vie totale d'une politique économique d'une société », a-t-il conclu.

Discutant de la constitution, M. Harney a affirmé que ce n'était pas le Québec qui est en défaut par rapport à la constitution de 1982.

C'est pas notre faute si on n'a pas signé cet accord-là, a-t-il affirmé. C'est un accord qui a été ratifié et qui ne nous convenait pas. C'est à eux de représenter un projet d'accord. Après ça ce sera à nous, tous les Québécois de décider si nous acceptons ce projet-là.

M. Harney en conclut donc que ce n'est pas à notre gouvernement à préparer d'autres propositions, à aller les négocier à Ottawa. « Il faut rejeter complètement cette approche parce qu'elle nous met dans une position de faiblesse », a-t-il dit.

Il a rappelé que lors de son congrès de fondation, le NPD-Québec avait affirmé qu'on devrait établir la souveraineté du peuple québécois, ici, au Québec.

C'est-à-dire de faire en sorte qu'on aurait ici au Québec pour la première fois de notre vie, une politique vraiment démocratique. Qu'on devrait se donner, ici, au Québec une constitution québécoise, proposée par une assemblée constituante et entérinée par le peuple québécois, pour dire une fois pour toute qu'une loi fondamentale, une constitution, ça n'appartient pas au gouvernement ni même à l'Assemblée nationale. Ça appartient au peuple. »

Il est bien important de bien saisir ce raisonnement, a dit M. Harney parce qu'il démontre que le premier ministre Robert Bourassa et le ministre des Re-

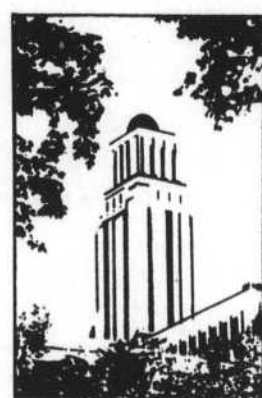
lations intergouvernementales canadiennes Gil Rémillard n'auraient pas dû décider de cesser d'appliquer d'une façon régulière la clause nonobstant.

D'abord c'était malhabile. Et ils n'auraient pas dû le faire sans consulter les Québécois. Tous deux ont décidé d'apporter un certain laissez-aller dans l'application de la loi 101.

« Mais cette loi, comme c'est une loi fondamentale, appartient à tout le monde. Ce n'est pas l'instrument d'un gouvernement d'un jour », a dit M. Harney.

C'est cela que le NPD-Québec propose dans son programme d'enchaîner les éléments essentiels de la loi 101, qui protègent la langue française au Québec et au Canada, et aussi d'enchaîner les droits des minorités de langue anglaise.

Le tabagisme menace votre santé



Mieux vivre sa vie au travail...

Vous êtes spécialistes ou non initiés à la question des ressources humaines dans l'organisation?

Vous souhaitez accéder à un poste supérieur dans votre entreprise?

Vous voulez compléter ou enrichir votre formation professionnelle?

L'Université de Montréal vous propose des programmes de formation et de perfectionnement en gestion des ressources humaines

Relations industrielles
Gestion des services de santé
Ergonomie
Santé et sécurité du travail
Micro-informatique

On trouve dans ces programmes, des cours sur la vie d'une entreprise, sur son organisation, sur la gestion des ressources humaines:

- Principes d'administration et d'organisation
- L'administration du personnel
- La psychologie du travail
- La formation du personnel
- La négociation collective
- Le droit du travail
- L'organisation du système des services de santé
- La planification et le contrôle budgétaire
- Éléments d'ergonomie

Ces cours sont offerts le soir ou en fin de semaine.

La date limite d'admission pour l'automne 1986 est le 1er juin

Venez nous voir au
3335, chemin Queen Mary
ou signalez le 343-6090



Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Résultats

Provincial

Tirage du 23-05-86

NUMÉROS	LOTS
2222749	500 000\$
222749	50 000\$
22749	1 000\$
2749	100\$
749	25\$
49	10\$

Tirage du 23-05-86

NUMÉROS	LOTS
3 6 17 23 26 29	no complé-mentaire 22
GAGNANTS	LOTS
6/6 2	174 010,00\$
5/5+ 7	8 838,50\$
5/6 198	390,60\$
4/6 6 396	44,70\$
Ventes totales:	1 715 370,00\$
Prochain gros lot	200 000,00\$ approx.

La Quotidienne
Semaine du: 19-05-86

NUMÉROS	LOTS
3 4	151858 50 000 \$
LUNDI 741 3796	51858 5 000 \$
MARDI 338 0949	1858 250 \$
MERCREDI 279 9806	858 25 \$
JEUDI 594 0179	58 5 \$
VENREDI 235 5760	15185 1 000 \$
SAMEDI 452 6167	1518 100 \$
	151 10 \$

la Mini
Tirage du 23-05-86

NUMÉROS	LOTS
024303 250 000\$	240819 524475 155188
24303 2 500\$	25 000\$
4303 250\$	Numéros mobiles:
303 50\$	74739 9446 077
03 10\$	2 500\$ 250\$ 50\$

INTER
Tirage du 23-05-86

NUMÉROS	LOTS
024303 250 000\$	240819 524475 155188
24303 2 500\$	25 000\$
4303 250\$	Numéros mobiles:
303 50\$	74739 9446 077
03 10\$	2 500\$ 250\$ 50\$

649
Tirage du 24-05-86

NUMÉROS	LOTS
2 21 26 28 41 49	no complé-mentaire 5
GAGNANTS	LOTS
6/6 0	6 526 876,30 \$
5/6+ 4	252 766,50 \$
5/6 225	3 436,30 \$
4/6 14 157	105,00 \$
3/6 292 957	10,00 \$
Ventes totales:	19 726 706,00 \$

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.

NUMÉROS	LOTS
1603420 1 000 000 \$	2784500 1 000 000 \$
603420 100 000 \$	784500 100 000 \$
03420 5 000 \$	84500 5 000 \$
3420 250 \$	4500 250 \$
420 50 \$	500 50 \$
20 10 \$	00 10 \$

Super Loto
Tirage du 25-05-86

Le billet donne droit à deux tirages consécutifs.
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Une offre spéciale Dépôts garantis

9 5/8

59 mois, intérêts payés annuellement

En faisant affaires
avec la Fiducie du Québec,
vous vous associez à la force économique Desjardins

Informez-vous des conditions
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec

Fiducie
du Québec

Anjou (514) 355-2050 1-800-361-5808 Chicoutimi (418) 549-5746 1-800-463-9657
Laval (514) 686-5223 1-800-361-3803 Longueuil (514) 679-2810 1-800-361-5058
Montréal (514) 286-3225 1-800-361-2680 Québec (418) 647-4742 1-800-463-5026
Sainte-Foy (418) 653-6811 1-800-463-4792 Sherbrooke (819) 566-5667 1-800-567-6920

Desjardins

INFORMATIONS INTERNATIONALES

La CIA craint un chaos au Mexique

WASHINGTON (AFP) — Les problèmes du Mexique inquiètent les responsables américains qui redoutent les conséquences que pourrait avoir pour les États-Unis l'éclatement d'une sérieuse crise financière ou politique dans ce pays.

Le *New York Times* s'est fait l'écho hier de ces préoccupations dans un article de première page. Il cite notamment des rapports de la CIA (Agence de renseignements américaine) prévoyant que les tendances actuelles pourraient mener au « chaos sur la frontière sud » des États-Unis.

« Quand on lit ces rapports de l'agence on se dit, c'est mauvais, c'est effrayant », indique un haut-responsable gouvernement.

« La situation financière (du Mexique) est sombre et la possibilité de cessation de paiement sur une dette extérieure de US \$100 milliards est « réelle », tandis que les « tensions sont en train de s'aggraver » sur le plan politique, a estimé pour sa part un responsable de la Maison-Blanche.

Aggravée par la forte baisse des prix du pétrole, principale exportation du Mexique, et la fuite des capitaux (\$6 milliards par an, selon certains experts américains), la crise financière que connaît le Mexique constitue le principal souci des responsables américains.

Le Mexique est le premier fournisseur en pétrole et troisième partenaire commercial des États-Unis, après le Canada et le Japon, et un effondrement financier affecterait sérieusement le système bancaire américain. Certains craignent une répétition cet été de la sévère crise d'août 1982 — quand Mexico s'est déclaré incapable d'honorer ses engagements financiers.

Autres sujets de préoccupation pour Washington : la forte augmentation de l'immigration illégale mexicaine (+ 50 % cette année, selon les services américains d'immigration) et du trafic de drogue en provenance de ce pays, ainsi que les apparentes difficultés politiques du président mexicain, M. Miguel de la Madrid.

Le *Washington Post* notait hier que le mécontentement croissant à l'égard du Parti révolutionnaire Institutionnel (PRI), au pouvoir au Mexique depuis 1929, devrait permettre au parti d'opposition PAN (Parti d'action nationale) de remporter largement les élections prévues le 6 juillet dans l'État de Chiuhua au nord du pays.

Certains responsables américains jugent toutefois trop pessimistes les rapports de la CIA, estimant que les problèmes actuels du Mexique peuvent être résolus.

« Ils sont extraordinairement sérieux » mais les « Mexicains ont mis en place un certain nombre de réformes ». L'instabilité au Mexique est « concevable mais pas inévitable » a déclaré à ce sujet au *New York Times* le sénateur Richard Lugar (républicain de l'Indiana), président de l'influente commission des affaires étrangères du sénat.

Réunion des cinq chefs d'État d'Amérique centrale

Des divergences éclatent entre Ortega et les quatre autres présidents centro-américains

ESQUIPULAS (GUATEMALA) (AFP) — Une conférence de presse du président nicaraguayen Daniel Ortega à la clôture du sommet centro-américain hier a été annulée, en raison de « divergences qui sont apparues » sur la rédaction de l'acte final de la rencontre.

Il n'a pas été précisé officiellement en quoi consistaient ces divergences, mais selon des sources proches des délégations, le président costaricain Oscar Arias a insisté pour que l'expression « les présidents élus librement », désignant les participants à la rencontre, ne figure pas dans le texte. Dès son arrivée à Esquipulas M. Arias avait publiquement contesté la qualité de « président démocratiquement élu » à son homologue sandiniste du Nicaragua.

Les cinq chefs du Nicaragua, Salvador, Guatemala, Honduras et Costa Rica étaient réunis à l'initiative du président guatémaltèque Vinicio Cerezo. C'était la première fois depuis 22 ans que les présidents s'asseyaient autour d'une même table pour traiter de leurs problèmes communs.

« Nous sommes réunis pour décider de notre destin au nom des peuples que nous représentons », a déclaré M. Vinicio Cerezo en accueillant ses homologues sur le parvis de la basilique d'Esquipulas, haut lieu de pèlerinage proche des frontières du Honduras et du Salvador.

« Nous sommes décidés à rechercher la solution à nos conflits et nos différences par la voie du dialogue et de la paix, et non de la confrontation », a-t-il ajouté.



Les présidents d'Amérique centrale : de gauche à droite, MM. Oscar Arias Sanchez du Costa Rica, Jose Napoleon Duarte du Salvador, Vinicio Cerezo du Guatemala, Jose Azcona Hoyo du Honduras et Daniel Ortega du Nicaragua.

« Les Centro-Américains ont suffisamment souffert des avatars de la guerre et de la polarisation » avant de refuser « de devenir un champ de bataille où s'affronteraient d'autres nations », a rappelé M. Cerezo.

La création d'un Parlement centro-américain, instance de dialogue

et de relance de l'intégration régionale sur laquelle existe un consensus, a néanmoins été reléguée au second plan, derrière les divergences. De vives discussions sur les travaux du groupe de Contadora et sur la question du Nicaragua ont occupé les débats.

Pour pouvoir, à l'abri des oreilles

indiscrètes, exposer leurs divergences, les cinq présidents se sont enfermés tout l'après-midi dans l'abbaye de la basilique d'Esquipulas.

Les discussions les plus dures portent sur le rétablissement de la paix en Amérique centrale, à deux semaines de la date limite fixée par le groupe de Contadora (Colombie,

Mexique, Panama, Venezuela) pour la signature de son Acte de Paix et de Coopération.

Pour la première fois depuis la victoire de la révolution sandiniste en 1979, les cinq présidents centro-américains ont discuté entre eux de ce que représente pour la région l'existence d'un gouvernement révolutionnaire au Nicaragua.

Le président du Nicaragua, M. Ortega, n'avait pas été invité à la prise de fonction du nouveau président du Costa Rica le 6 mai dernier et le fait qu'il ait été présent cette fois est considéré comme un signe encourageant sur la possibilité de convaincre les Nicaraguayens de signer, le 6 juin, l'Acte de Paix de Contadora.

La dernière réunion du groupe de Contadora s'est soldée par un nouvel échec. Le Nicaragua estime que l'acte de paix tel qu'il est formulé ne lui apporte pas de garanties suffisantes pour sa sécurité. M. Ortega a rappelé il y a quelques jours que son pays réclamait : « la fin de l'agression des États-Unis » et qu'il refusait de négocier sur les « armements défensifs ». Le Nicaragua ne veut pas réduire son potentiel militaire « tant qu'il estimera être agressé par les États-Unis ». M. Ortega est prêt à signer un accord sur l'armement offensif mais « nous n'accepterons jamais de négocier sur notre armement défensif ».

L'ambassadeur américain itinérant pour l'Amérique centrale Philip Habib se rendra aujourd'hui au Costa Rica pour s'entretenir avec le président Arias des résultats du Sommet.

Des millions d'Américains manifestent contre la faim

WASHINGTON (AFP) — Plusieurs millions d'Américains, dont le président Ronald Reagan, se sont portés hier au secours de leurs compatriotes souffrant de la faim ou sans-abri, en se donnant la main de l'Atlantique au Pacifique dans la plus grande « chaîne humaine » jamais réalisée, s'étendant de New York à Los Angeles, sur 6,500 km.

À travers 16 États et 556 villes, près de quatre millions de personnes selon les chaînes de télévision ont répondu à l'appel des organisateurs de « Mains à travers l'Amérique » (« Hands Across America »), pour chanter trois chansons — le très célèbre « We are the World », « America the Beautiful » et « Hands Across America » — en balançant les bras en cadence.

Une foule énorme à laquelle s'était mêlée de nombreuses célébrités, s'était rassemblée à Battery Park, près de la Statue de la

Liberté à New York, comme à Los Angeles, à l'autre extrémité de la chaîne. À New York, M. Harry Belafonte, un des organisateurs du projet était assailli par la foule, comme Yoko Ono ou Lisa Minelli. Non loin, l'archevêque de New York, John O'Connor, arborait un splendide blouson « Hands Across America » par dessus sa soutane.

La chaîne n'a pas été ininterrompue, comme l'espéraient à l'origine ses organisateurs, le mouvement « USA for Africa » qui attendait entre 5 et 6 millions de personnes pour recueillir plus de US \$50 millions. Chaque maillon de la chaîne a déboursé un minimum de \$10. Coca Cola, l'une des plus généreuses des quelque 1.000 compagnies qui ont fourni \$12 des \$14 millions de dollars nécessaires à l'organisation.

Mais nous avons déjà gagné, a expliqué M. Ken Kragen, l'un des responsables de l'organisation.

Les élections en Colombie

Un technocrate libéral est favori pour succéder à Belisario Betancur

BOGOTA (AFP) — La Colombie a voté hier pour élire un successeur au président conservateur Belisario Betancur, dans une atmosphère de kermesse populaire et au milieu de sévères mesures de sécurité.

Quatre candidats principaux étaient en lice : le favori, selon tous les pronostics, le libéral Virgilio Barco, un technocrate de 64 ans, ancien ministre et ancien maire de Bogota, et le conservateur Alvaro Gomez, 67 ans, ex-ambassadeur à Washington et fils de l'ex-président Laureano Gomez, sont les deux plus importants car ils représentent les deux grandes forces qui, traditionnellement, se partagent le pouvoir en Colombie.

Se présentaient également le communiste Jaime Pardo Leal, candidat de l'Union Patriotique, représentant également la guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie, en trêve avec le gouvernement, et Regina Betancourt, dite Regina 11, une prophétesse de l'occultisme dont les interventions vigoureuses à la télévision contre tous les candidats ont quelque peu animé la campagne.

Le président Betancur a été le premier à voter, après la traditionnelle sonnerie du clairon, et a appelé les électeurs à voter pour renforcer la démocratie.

Toca meterle el dedo est la plaisanterie traditionnelle des Colombiens avant d'aller voter, une allusion groisive au fait que, pour éviter la fraude, tout électeur doit tremper son doigt dans un flacon d'encre rouge, après avoir rempli son devoir.

La 19ème avenue, dans le centre de Bogota, est le plus important bureau électoral du pays puisque les tables de vote s'alignent, sur deux rangs, sur trois kilomètres de chaussée.

Les pregoneros, groupes de jeunes réunis par chaque parti pour faire la propagande de dernière heure vocifèrent des slogans et distribuent des bulletins de vote à distance respectueuse des bureaux de vote. Des orchestres improvisés de salsa ou de cumbia donnent une note musicale à cet important événement qui, tous les quatre ans, décide du sort du pays.

Le gouvernement a pris de sévères mesures de sécurité pour éviter les incidents provoqués par la guérilla, ainsi que la fraude électorale. À tel point que le maire de Bogota a déclaré à l'ouverture du scrutin que, paradoxalement, dans ce pays où la violence a déjà tué plus de 600 personnes (guérilleros, policiers et citoyens ordinaires) depuis le début de l'année, le jour des élections est le jour le plus tranquille.

Le candidat conservateur s'est permis une grande violence verbale mais dans l'ensemble la campagne a été marquée par peu de grands débats. M. Gomez a promis une loi sur le divorce et des facilités pour les étudiants alors que le libéral s'est borné à exposer un programme général de réformes des institutions et de lutte contre la violence et la pauvreté. Il s'est voulu avant tout le « bon gestionnaire ».

L'Algérie nie avoir maltraité 15,000 réfugiés qu'elle a refoulés aux frontières maliennes

ALGER (Reuters) — L'agence officielle algérienne APS s'est insurgée samedi contre ce qu'elle a appelé le « torrent de calomnies » anti-algériennes déversées par « une certaine presse d'outre-Méditerranée » affirmant que plus de 15,000 personnes auraient été maltraitées en étant refoulées de force d'Algérie.

Dans un commentaire de quatre feuillets en forme de mise au point, l'APS écrit notamment :

« Des milliers de personnes fuyant la sécheresse et la famine ont afflué en 1984-85 du Mali et du Niger vers les localités frontalières algériennes de Ain Guezam, Bordj Badji Mokhtar et Tamanrasset où elles avaient été prises immédiatement et totalement en charge par les autorités algériennes ».

« Mais voilà qu'aujourd'hui une certaine presse (toujours la même) d'outre-Méditerranée s'enflamme,

remue ciel et terre et déverse un torrent de calomnies sur l'Algérie ».

« En cette période où l'information sensationnelle cotoie la xénophobie et le racisme et où les manifestations anti-arabes en général, et anti-algériennes en particulier, font recette, il n'est pas surprenant de constater encore un fois que l'on déforme volontairement des faits et que l'on travestit la réalité pour discréditer l'Algérie », écrit l'APS.

Selon l'APS, les ministres algérien et malien de l'Intérieur se sont réunis en novembre pour jeter les bases d'une stratégie de rapatriation des réfugiés. Des contacts similaires auraient été noués régulièrement avec les autorités du Niger.

L'APS a ajouté : « arrivés en Algérie bien après le dernier recensement des réfugiés effectué début avril 1986 par le Croissant-Rouge al-

gérien, ces personnes en situation irrégulière ne pouvaient qu'ajouter aux difficultés déjà nombreuses rencontrées sur le terrain.

« Toutefois, leur éducation a été opérée dans le respect de la dignité humaine et entourée des conditions nécessaires à ce genre d'opération ».

Dans son édition de samedi, *Le Monde* écrit que 10,000 Maliens et Nigériens ont été reconduits à la fron-

Pékin critique la politique étrangère des socialistes

PÉKIN (AFP) — M. Hu Yaobang, numéro un du Parti communiste chinois, a mis en cause la politique étrangère des pays socialistes, dans une déclaration à des hôtes étrangers citée hier par l'agence *Chine nouvelle*.

Recevant samedi la première délégation depuis 23 ans du Parti communiste de Grande-Bretagne (CPGB), dirigée par son secrétaire général, M. Gordon McLennan, M. Hu a estimé que les pays socialistes doivent agir de bonne foi dans l'application de leur politique étrangère.

Le numéro un du PCC — qui doit effectuer le mois prochain une tournée en Europe de l'Ouest qui le conduira successivement en Grande-Bretagne, en RFA, en France et en Italie — s'est déclaré opposé, selon *Chine Nouvelle*, à la pratique consistant à faire des promesses et à faire ensuite autre chose.

Il faisait allusion, estime-t-on de source est-européenne informée à Pékin, à une offre de sommet, non rendue publique, faite l'an dernier par le PCC au PC d'URSS, et qui aurait été transmise aux autorités soviétiques par le président roumain Nicolae Ceausescu à la suite de sa visite en Chine en octobre dernier.

La proposition chinoise, indique-

tière de leur pays, que, dans un premier temps, seulement les hommes auraient été reconduits aux portes du pays, puis qu'ensuite les femmes et les enfants ont suivi.

Selon le journal, la brutalité aurait été utilisée et les viols nombreux. *Le Monde* écrit que Bamako ayant refusé de recevoir les « refoulés » ne pouvant prouver leur nationalité, plusieurs seraient morts de faim.

t-on de même source, comportait une offre de discussions générales entre les deux partis sur tous les problèmes en suspens depuis la rupture en 1960 entre les deux géants du monde communiste. Elle était toutefois soumise à la condition que l'URSS fasse pression sur son allié vietnamien pour qu'Hanoi retire ses troupes du Cambodge.

Cette proposition du PCC a été rejetée par M. Mikhaïl Gorbatchev lui-même, indique-t-on de même source, qui a réitéré par la suite les propositions soviétiques de rencontre sans condition préalable en un lieu et à une date à la convenance de la partie chinoise.

Les autorités chinoises ont depuis écarté toute idée de rencontre au sommet entre les deux partis et souligné que les « trois obstacles » à une normalisation d'État à État entre les deux pays demeurent une condition première de la reprise des relations de parti à parti.

Les trois obstacles, rappelle-t-on, sont le stationnement d'importantes forces militaires soviétiques — évaluées à 50 divisions de source occidentale — au frontières nord de la Chine, à la présence militaire soviétique en Afghanistan et le soutien de Moscou à la présence militaire vietnamienne au Cambodge.

LE MONDE EN BREF

■ Soudan : D'un camp à l'autre

KHARTOUM (AFP) — Quelque 3,000 rebelles de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA, du colonel John Garang) ont rejoint le mouvement armé sudiste, Anyanya II, rallié au gouvernement, a annoncé le gouverneur militaire du Haut Nil, le colonel Simon Manang, cité par l'agence SUNA. Selon le colonel Manang, une partie des déserteurs se sont ralliés à l'Anyanya II « parce qu'ils n'étaient plus en contact avec le centre de commandement du colonel Garang en Éthiopie depuis près de 16 mois ». Les autres, a-t-il dit, ont été « déçus que le colonel Garang n'ait pu parvenir à un règlement pacifique de la question du Sud Soudan, comme demandé par les partis politiques et les autres organisations nationales ».

■ La Zambie soutiendra encore l'ANC

LUSAKA (AFP) — La Zambie « continuera à soutenir les mouvements de libération » d'Afrique du Sud « en dépit des attaques » du régime de Pretoria, a déclaré hier le président zambien, M. Kenneth Kaunda. « Aussi longtemps que l'apartheid persistera en Afrique du Sud, notre liberté et notre sécurité seront menacées. À cet égard, il est absolument nécessaire de supprimer la cause de notre inquiétude », a-t-il ajouté hier. « Nous ne renoncerons pas à notre devoir de prêter assistance à ceux qui fuient le terrorisme sud-africain. Nous n'abandonnerons pas le Congrès national africain (ANC, principale organisation clandestine anti-apartheid) et l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO, mouvement indépendantiste namibien) », a encore déclaré M. Kaunda.

■ Une place pour les fidèles de Marcos

MANILLE (AFP) — La présidente Corazon Aquino a annoncé hier la composition d'une commission chargée de rédiger une nouvelle constitution pour les Philippines dont elle a exclu les communistes mais dans laquelle elle a prévu une place pour les partisans de son prédécesseur déchu Ferdinand Marcos. La commission de 50 membres siègera publiquement à partir du 2 juin et devrait terminer ses travaux dans trois mois. La nouvelle constitution devra être approuvée lors d'un référendum par une majorité simple des électeurs et le retour à la normale achevé avec des élections générales et locales peu après. Cinq autres sièges ont été réservés « dans un esprit de réconciliation » à l'opposition, a déclaré Mme Aquino. Elle laissera aux partisans de l'ancien président le choix des 5 personnes qui les occuperont. Mme Aquino par contre n'a inclus aucun des dirigeants communistes.

■ Recomptage en République dominicaine

SAINT-DOMINGUE (AFP) — Le président en titre de la commission électorale dominicaine, M. Caonabo Fernandez Naranjo, a repris ses fonctions samedi après-midi. Cette décision semble vouer à l'échec la tentative de nommer une nouvelle commission que prévoyait un accord entre les deux principaux candidats, MM. Joaquín Balaguer (PRSC, conservateur) et Jacobo Majluta (PRD, social-démocrate). Le décompte des votes pourrait reprendre dans les prochaines heures. Le dernier bulletin émis par la commission, rappelle-t-on, donne M. Balaguer vainqueur avec 2,03 % de voix d'avance sur son adversaire.

LES ANNONCES CLASSÉES

286-1200

■ Propriétés commerciales à louer

C.D.N. MAGASIN/BUREAU, 5186, 500 à 2500 p.c., 5008 et plus. Libre, chauffé. 733-1444. 20-06-86

■ Propriétés commerciales à vendre

ILE PERROT, 384, Grand Boulevard, 10,000 p.c., sous-diversif. Bureaux, salle de montage. Idéal concessionnaire. Autos ou utilités multiples. Jour: 453-8805 ou après 19h. - 664-6646. 16-06-86

■ Roulettes

MAISON MOBILE 14' x 66', 3 chambres, avec foyer, installé sur terrain paysager de 130 x 90'. 23 500\$. 1-439-6734. 26-06-86

■ Service spécialisés

ENTREPRENEUR électricien, installation et réparation, résidentiels et commerciaux, spéc. chauffage, 277-3109 — 274-8903. 09-06-86

■ Société/loisirs

AFFINITÉ ET HARMONIE. But sérieux seulement. 635 Henri-Bourassa est. 367-4059, 367-7230. 02-06-86

■ Téléviseurs/Stéréos/Vidéos

Système de son Yamaha, 50 watts p.c., T.T., magnéto, impeccables, occasion unique à 800\$. 632-9511. 27-05-86

■ Terrains à vendre

VIMONT, terrains prêts à construire, idéal pour contracteur ou particulier, 383-6880. 13-06-86

■ Terrains à vendre

Presqu'île avec terrain de 150' par 300' à 25 miles de Montréal, beaucoup d'arbres, avec petit camp. 1-373-4449, 652 rue Pilon. 30-05-86

■ GRANDE sélection de terrains pour

GRANDE sélection de terrains pour cottages, situés sur 5 lacs, nord-est de Kingston. 1-613-542-8613, 1-613-546-6873, 1-613-659-2040. 06-06-86

■ STE-ADELE, centre-ville, tous services

zônés uni-familiale, multi-familiale. 481-9020 — 336-1326. 19-06-86

■ Ventes de garages

VÉHICULE DISPONIBLES partout au Canada et États-Unis avec montant pour essence. Immédiatement 489-3861 Westmount Drive Away. 07-06-86



FEU LA CONCERTATION ?

LA RHÉTORIQUE de la concertation sociale manifestement s'essouffait. De toute évidence, l'ère des grands « sommets socio-économiques » était révolue. Mais, il y a moins d'un an, l'« industrie » de la concertation florissait encore au Québec tandis que le gouvernement péquiste multipliait les initiatives pour redonner un second souffle à un mouvement qui donnait des signes de fatigue.

C'est aussi tard qu'au printemps 1985 que l'on mettait en marche la plus ambitieuse « machine à concerter » qu'on puisse imaginer : un ministère de l'Emploi et de la Concertation, animateur d'une table nationale et éventuellement de tables régionales et sectorielles, de surcroît doté d'un secrétariat en pleine expansion.

Il aura suffi du temps d'une campagne électorale pour tout balayer — ou presque.

Dès l'assèchement du gouvernement libéral, on constatait la disparition du nouveau ministère. Par la suite, la « table nationale » remontait dans les limbes. Son secrétariat allait se perdre quelque part dans l'organigramme de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu (avec un budget d'un million, pour faire quoi ?). Les « sommets régionaux » déjà en cours de préparation étaient pris en tutelle par un autre ministère. De son côté, le ministère de l'Industrie et du Commerce annonçait le démantèlement de l'Institut national de productivité, un organisme né dans le sillage du sommet de la Malbaie qui devait marquer le début d'un temps nouveau dans les relations patronales-syndicales au Québec. L'INP a été porté en terre ces jours derniers, son personnel qui n'appartenait pas à la fonction publique a été licencié et son centre de documentation — le plus riche du genre au Canada — a été confié à l'École des Hautes Études commerciales.

D'autres lieux de concertation sont remis en cause. Il en va ainsi de la Commission de la santé et de la sécurité au travail dont les critiques les plus radicales, aussi bien du côté patronal que syndical, supprimeraient le caractère paritaire de son administration, chaque partie retrouvant sa pleine liberté de « jouer son rôle ». On répète même que la bonne vieille loi prévoyant l'extension de certaines conventions collectives à l'échelle sectorielle serait menacée par le vent de déréglementation. Une chose est confirmée : le ministre du Travail bloque systématiquement, cela depuis la mi-janvier, tout nouveau projet de règlement ou décret.

L'étonnant, c'est le peu de réaction que suscite ce grand branle-bas dans des milieux où l'on est si prompt d'habitude à pousser des cris d'écœurement lorsqu'un acquis paraît menacé. La concertation n'en serait donc pas un. Cette attitude tend à confirmer que la concertation au Québec aura

été un phénomène plutôt superficiel. Elle aura été le fait d'une volonté gouvernementale que ne partageaient guère les partenaires. Pendant toutes ces années, on se sera « concerté », mais à son corps défendant. C'est donc avec soulagement que chacun accueille la fin de ce cordage de bras et retourne à ses occupations.

À ses occupations ? Façon de parler. En réalité, les parties, recouvrant leur liberté, n'ont rien de plus pressé que de lancer d'importantes offensives de lobbying pour influencer les décisions gouvernementales. Chacune de son côté.

La situation n'est pas sans rappeler les débuts du premier mandat du gouvernement péquiste où les syndicats avaient l'oreille d'un conseil des ministres qui ne cachait pas son « préjugé favorable » et où chaque ministère profitait de l'« état de grâce » pour hâter la mise en application des principaux éléments de son programme. Ce n'est que plus tard, lorsqu'il a fallu faire une pause dans les réformes, que le gouvernement a découvert les « vertus » de la concertation.

La situation est la même, mais les rôles sont renversés. Ce sont les milieux d'affaires qui, cette fois, ont l'oreille des ministères qui s'en donnent à cœur joie, sans avoir de comptes à rendre, sinon lors de discrètes rencontres d'antichambre.

Cette situation, qui risque de retourner à la foire d'empoigne, est malsaine. Le Québec ne peut se contenter de ces soliloques parallèles et « bilatéraux ». Il ne peut faire l'économie d'un dialogue social plus ouvert. Et il a besoin d'un lieu pour ce faire.

La concertation doit revivre. Pas nécessairement la concertation péquiste : trop formelle, trop tutélaire, trop exhibitionniste.

Il est vrai que la concertation véritable se vit sur le terrain, à l'échelle de l'entreprise, au niveau régional ou sectoriel, mais elle ne peut se passer d'un lieu de rencontre où devront s'impliquer les organismes qui oeuvrent au plus haut niveau.

Quant aux objectifs à poursuivre, ils n'ont rien de sorcier : réduire les tensions patronales-syndicales, éclairer le débat en rassemblant l'information, enrichir par la recherche la problématique de chacune des parties, favoriser les programmes de qualité de vie au travail, encourager les expériences de participation, lancer des projets pilotes conjoints, en évaluer les résultats...

Où faut-il aller pour apprendre à faire ces choses aussi élémentaires qu'indispensables ? En Suède, en Autriche, en Allemagne de l'Ouest ? En Suisse. C'est en Ontario qu'il faut se rendre. Une mission libérale, si soucieuse de la « compétitivité » de notre régime de relations de travail, ne devrait pas s'y sentir trop dépaycé.

— JEAN FRANCOEUR

Le beau pénitencier de Brian

UNE IMPOSANTE coalition d'organismes voués à l'étude du crime et à la réhabilitation des délinquants vient de demander au Premier ministre, M. Brian Mulroney, de renoncer à une importante « réalisation » qu'il a promises aux chômeurs et aux électeurs de sa circonscription de Manicouagan.

Dans le petit dossier qui a été communiqué à la presse, les membres de la Coalition contre le projet de construction d'un pénitencier à Port-Cartier se demandent comment on a pu en venir à une pareille « aberration » alors que tout milite contre.

Le pénitencier va coûter cher. Il ne va pas apporter beaucoup d'emplois. Les détenus y seront éloignés de leurs familles, des avocats et des professionnels de la santé souvent appelés à leur donner des soins. Les coûts de transports seront alourdies, alors que l'isolement aggravera les difficultés de réhabilitation.

La Coalition ne croit guère à la justification officielle suivant laquelle la nouvelle prison remplacerait une institution vétuste de la région de Montréal. Elle rappelle l'incohérence qui a présidé aux projets du genre, tant au Québec qu'aux Nouveaux-Brunswick, où les nouvelles installations s'ajoutent aux anciennes plus qu'elles ne les remplacent, faisant grimper d'autant la population carcérale et le budget du Solliciteur général.

Toutes ces raisons suffiraient à convaincre un citoyen raisonnable et un administrateur public le moins responsable que le pénitencier projeté à Port-Cartier ne résiste pas à l'analyse. Au cas où quelque doute subsisterait, la Coalition cite le rapport, récent, d'un des groupes d'étude de M. Eric Nielsen, le vice-premier ministre en charge de la mise en ordre des affaires de l'État fédéral.

Les auteurs du rapport, non sans ironie, signalent que les tendances actuelles de la criminalité laissent prévoir qu'« il y aura peut-être un plafonnement ou même une diminution des populations carcérales au cours des années 1990 par suite du vieillissement de la génération du baby boom de l'après-guerre », mais qu'en revanche on « avait tendance à remplir les cellules vides ».

« Une augmentation marquée de la population carcérale suit les périodes de construction intensives », ajoutent non sans quelque piquant les fonctionnaires et les autres citoyens bénévoles, venus aider le gouvernement à voir clair dans ses dépenses inutiles.

« Si le Premier ministre veut relancer l'économie de Port-Cartier », conclut logiquement la Coalition, « il devrait plutôt suivre ses propres règles du jeu et encourager les investissements de l'entreprise privée au

lieu de dilapider l'argent des contribuables en construisant un pénitencier plus qu'inutile. »

Mais le pénitencier de Brian Mulroney a ses raisons que la logique et la saine gestion des finances publiques connaissent bien mal. Un député, fut-il premier ministre, ne gagne pas ses élections avec des prières, mais avec des jobs et des contrats. La grande règle voulant qu'il faille revenir à l'entreprise privée souffre deux exceptions, du reste proches parentes. Les fonds publics peuvent être dilapidés dès lors qu'il s'agit d'assurer la survie des entreprises des amis et des politiciens eux-mêmes.

Que faire ? D'abord tenter de persuader « Brian » de trouver mieux qu'un pénitencier pour ses électeurs de Manicouagan. Ensuite, s'il refuse d'entendre raison et compassion, aller en cour et invoquer la Charte canadienne des droits et libertés contre la colonie pénitentiaire. Enfin, pour plus de sécurité, faire perdre dans des circonscriptions moins éloignées, mais plus proche d'une saine philosophie carcérale, plus de votes que la promesse lui en vaudra jamais dans Manicouagan.

Car qui ne verserait pas une belle pièce d'un dollar tout neuf pour se procurer une affiche percutante sur « le beau pénitencier de Brian » ?

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Le mystère des poteaux

BILLET

PAUL-ANDRÉ COMEAU

L'ÉCHELLE monte, monte et puis, c'est l'éclatante et sans doute le drame. Cette publicité d'Hydro-Québec, là où l'électricité est un art de vivre, m'a replongé dans mes traumatismes d'adolescence. Encore cette histoire de poteaux électriques, téléphoniques, télégraphiques, etc.

Il n'y aurait donc pas qu'une dimension esthétique à ce qui m'agace profondément. La preuve, c'est que même nos grands manitous de l'énergie propre jugent nécessaire de lancer une campagne à la télévision pour nous prévenir du danger. C'est le simple bon sens, sera-t-on tenté de rétorquer. Vaut mieux se tenir loin de ces fils que soutiennent les fameux poteaux. Il suffisait d'y penser.

Ce danger c'est, si l'on me permet ce jeu de mot, la pointe de l'iceberg. En songeant à ce que j'ai vu dans les pays scandinaves, qui partagent avec nous des conditions climatiques plutôt rigoureuses, j'ai poussé plus loin ma quête de vérité au sujet de ces fameux poteaux. J'aimerais bien que l'on me prouve la rentabilité économique de nos fameux poteaux en

regard de notre climat, de nos hivers.

Enfourer les lignes téléphoniques, c'est, me semble-t-il, réduire à rien, ou presque, les risques de rupture que provoquent les tempêtes, hiver comme été, les lourdeurs du verglas et autres écarts de température dont nous sommes généreusement gratifiés. Je suis loin d'être convaincu que les frais d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques ne seraient pas très rapidement amortis. Que l'on songe aux bris de ligne, aux pannes de courant en plein hiver et l'on comprendra le sens de mes interrogations quasi existentielles.

J'en vois déjà qui me lanceront l'argument de la guerre. Eh oui ! Si la plupart des pays européens ont pu enfouir lignes et poteaux, c'est qu'ils ont profité — si l'on peut utiliser ce terme — de la reconstruction de l'après-guerre pour faire disparaître du paysage rural et urbain ces poteaux de malheur. Mais, à ce que je sache, les pays scandinaves, pays de la social-démocratie qui m'inspire plus, paraît-il, ni nos partis, ni nos dirigeants politiques, les pays scandinaves donc n'ont pas subi, durant le second conflit, de tels dégâts. Et pourtant, les poteaux ne tissent pas la bas les incroyables chapateaux que l'on devine du haut des airs, en amorçant la descente vers Montréal ou Québec.

Mon obsession, malade m'ont averti certains lecteurs, déboucherait sur des dimensions économiques ? J'en suis modestement convaincu, même si je dois me promener constamment avec une petite calculatrice pour faire mes emplettes... Mais j'en ai surtout contre la laideur et l'injure à l'esthétisme que représentent ces poteaux.

Esthétisme, ai-je écrit ? Vous êtes intéressés par une preuve *à contrario*, comme on disait à l'époque des collèges classiques ? Si vous êtes déjà allés à l'une ou l'autre des cabanes à sucre, version 1980, qui ont champignonné dans les environs de Saint-Grégoire, vous avez une idée de ce que je veux dire. Sinon, un jour de désœuvrement, quittez l'auto-route des Cantons de l'Est, à la sortie 37, et engagez-vous sur la route 227, direction sud. Sur une distance de trois kilomètres, de chaque côté de la route, vous avez droit à un spectacle exceptionnel. Si vous comptez bien, des deux côtés de la route — on est généreux ici ! — vous dénombrez exactement 105 poteaux. Pas un n'a été enfoui à la même profondeur, ou vice-versa, si vous préférez. Pas un ne répond à la même définition d'une ligne verticale. Bref, le tout compose un paysage qui aurait pu tourmenter Buffet lui-même à ses pires moments d'angoisse.

Les vaches et le nucléaire

LES SUEDOIS, pour signifier leur opposition aux centrales nucléaires, venaient d'élire, comme premier ministre, M. T. Fäldin, autodidacte et éleveur de moutons par surcroît. En cet automne 1976, la crise du pétrole sévissait encore. En Italie, les immeubles étaient à peine chauffés. Au début du choc pétrolier, il y avait eu interdiction de circuler en voiture un dimanche sur deux. L'énergie allait manquer et le monde industriel tomber en panne.

Comme solution de rechange, on parlait de remplacer le pétrole, ressource qui s'épuisait rapidement, par l'énergie nucléaire ou solaire. Ah ! vivre de l'air du temps.

Les stratèges de chaise pliante, experts et soi-disant experts glo-saient et s'affrontaient. On était pour ou contre — surtout contre — le nucléaire. Et violemment. Rencontré pour la revue *Critère*, le physicien Cesare Marchetti me disait, sur un ton modéré, rassurant : « Le risque est inhérent à l'évolution. »

Oui, mais redouter le nucléaire ne relevait pas de l'ignorance ou de la simple superstition. Le physicien n'en disconvenait pas mais soutenait qu'il fallait voir toute la question avec un certain recul historique : « Les gens qui refusent les centrales nucléaires ont à la fois tort et raison. Comme d'habitude, les raisons et les torts ne sont jamais complètement départagés. Ils ont raison en ce sens que les centrales nucléaires sont des engins très dangereux qu'il importe de manipuler avec un maximum de précautions. Ils ont tort parce que dans son évolution l'humanité a toujours pris des risques. Le risque est inhérent à l'évolution. »

« S'appuyant sur le passé, il convient de faire ce que l'on doit faire en prenant une quantité raisonnable de risques. C'est possible



FAIRE-PART

ROLANDE ALLARD-LACERTE

même avec les centrales nucléaires, du moins c'est mon opinion personnelle. D'autre part, la société a toujours réagi de façon violente à l'introduction de toute technologie nouvelle. Il y a un demi-siècle, quand il s'est agi d'introduire l'électricité aux États-Unis, il y a eu des opposants aussi violents et d'aussi bonne foi que les adversaires actuels des centrales nucléaires. Chaque année, des gens meurent à cause de l'électricité. »

— L'atome est quand même un peu plus dangereux ?

— Disons que je ne voulais pas faire de comparaison entre l'atome et l'électricité, je voulais simplement signaler que la société s'oppose de façon extrême, violente et systématique à l'introduction de toute technique nouvelle. En Angleterre, au début du siècle dernier, on a réussi à bloquer pendant presque 40 ans l'introduction des voitures. Les opposants ont fait voter une loi tellement dure, *Locomotive Act* (vers 1830) qu'elle prévoyait, entre autres, que chaque voiture devait être précédée par un homme à pied agitant un drapeau rouge. Tout cela en vertu d'un argument très réel : la voiture transportait 50 litres d'un liquide inflammable, explosif, dangereux.

« Cette loi a freiné, mais n'a pas finalement empêché le progrès de la voiture. On peut même se de-

mander aujourd'hui si le nombre des morts (200.000, je crois, par année, dans le monde) dû aux accidents de voiture est un tribut juste ou non à payer pour la liberté du transport. La question reste ouverte. »

Les lobbyistes pro-nucléaire, qui ont fort à faire ces jours-ci, ressortent des placards les vieilles histoires qui ridiculisent les Bédiens effarés devant le progrès. Vous savez quand on a voulu construire le chemin de fer ? Ha ! Ha ! Le lobbyiste rit un brin. Les gens croyaient que ça serait la fin de l'humanité. Le train ferait peur aux vaches qui ne donneraient plus de lait. Plus de lait plus d'enfants... Hi ! Hi !

Rassurant ce discours-là ? Les centrales nucléaires n'effraient pas les vaches qui broutent, placides, comme au temps d'Attila et d'Hannibal. Elles ne sont pas facilement taries, les vaches. Elles n'ont peur de rien, les vaches, n'empêche que leur lait est parfois radioactif et ne menace pas que la vie des nourrissons.

En Suède, M. Fäldin a été renvoyé à ses moutons et son successeur, Olof Palme, brutalement capoté de plus de vaches pâturages. Le pays, dix ans plus tard, est non seulement doté de centrales nucléaires, il est même, depuis quelques semaines, fortement incommodé par la fumée du voisin.

LETTRES AU DEVOIR

Les États généraux... et puis après !

PARMI LA quantité de journaux parus à l'occasion des États généraux sur la qualité de l'Éducation, y a-t-il eu place pour la parole et l'expression des enseignants et enseignantes du Québec ? Je ne le crois pas.

Il y a eu des exposés, des points de vue de dirigeants syndicaux, en particulier de madame Lorraine Pagé, mais était-ce vraiment la voix des enseignants et des enseignantes... Non ! Ce n'était que la voix d'un syndicat qui dans un effort intense de relations publiques voulait créer des liens et des appuis « amicaux » en vue des futures (actuelles ?) négociations provinciales.

Plusieurs interventions de parents, directeurs d'écoles et autres groupements partenaires dans les États généraux ont été aussi rapportées dans les journaux. Mais c'est de toute évidence se leurrer que de dire que les enseignants, comme professionnels de la pédagogie et de l'éducation, ont pu s'exprimer par la voie des médias.

Aucune association professionnelle d'enseignants du Québec (elles rejoignent tout de même près de 13.000 enseignants au Québec sur une base volontaire !) n'a vu ses points de vue d'ordre pédagogique traduits ni au niveau de l'organisation ni dans la couverture de l'événement par les médias.

J'ai appelé plusieurs médias avant et pendant l'événement : autant journaux, radio que télévision au nom d'associations professionnelles d'enseignants et d'enseignantes ; des communiqués leur ont aussi été transmis. Ce fut peine perdue... Nous, enseignants et enseignantes sommes comme des groupes sans pouvoir d'action véritable (il nous manque les cordons de la bourse !).

Loin de m'apitoyer sur notre sort comme pédagogue, je ne fais que constater une évidence : aux États généraux il était plus prestigieux d'entendre un directeur d'école, un cadre scolaire, un commissaire ou un délégué syndical qu'un simple enseignant préoccupé en tout temps (et pas seulement pour les États généraux) de ce qu'il vit constamment comme pédagogue professionnel dans ses relations quotidiennes avec les élèves mais aussi avec les programmes et les autres agents d'éducation.

Depuis près de deux décennies, les enseignants et enseignantes « ordinaires », pour qui la qualité de l'enseignement passe avant tout (et ils sont nombreux puis-

qu'ils constituent l'essentiel des 13.000 membres d'associations professionnelles) subissent frustrations après frustrations, négociations après négociations, affrontements après affrontements avec nos partenaires de l'éducation.

Les enseignants préoccupés de leur professionnalisme ne nient pas l'importance des facteurs organisationnels et des relations de travail mais préfèrent se concentrer sur la qualité de la relation vécue tous les jours dans le développement de leurs élèves (avec ou sans valeur chrétienne d'ailleurs, comme à Montréal).

Un mois après les États généraux, quelle est la vie dans les écoles ? Comme avant, voyons ! Cela a permis aux grands penseurs et grands stratèges de l'éducation de rassurer la population pour l'avenir et surtout de se rassurer sur la place qu'eux-mêmes y occuperont.

Tout ce beau monde est reparti (était-ce d'ailleurs nécessaire de déplacer 6.000 personnes pour que beaucoup moins de 600 puissent s'exprimer ?) et s'en est allé s'asseoir dans son fauteuil d'intervenant majeur en éducation en étant persuadé d'avoir apporté de l'eau au moulin, de ne pas avoir changé le monde, mais...

— LIETTE RAYMOND, enseignante

Repenitigny, 12 mai

Jusqu'au jugement « final »

Lettre adressée à M. Herbert Marx, ministre de la Justice du Québec

L'INCERTITUDE qui règne au sujet de l'application de la loi 101 en étonne plusieurs. L'attitude de relâchement prise par le gouvernement serait rendue, nous dit-on, à un point de non-retour, si bien qu'il lui serait maintenant politiquement dangereux de la modifier. Nous aimerions néanmoins vous faire part de notre interrogation. En consultant un ouvrage d'autorité en matière de droit constitutionnel, nous lisons ceci, à la page 310 : « Un important principe de droit constitutionnel veut que les lois et règlements soient présumés valides jusqu'à ce qu'un jugement [final] établisse le contraire. »

Voici donc l'affirmation claire et précise de l'existence d'un principe fondamental dans notre système juridique à savoir la présomption de constitutionnalité des lois. La loi 101 ne devrait-elle pas, elle aussi, suivre ce principe et demeurer en application réelle jusqu'au jugement final d'une Cour d'appel sur cette question ? Le plus étonnant dans tout cela, c'est de constater le nom de M. Herbert Marx comme coauteur de cet ouvrage.

— SYLVAIN POITRAS
FRÉDÉRIC P. CANTIN
étudiants en première année de droit à Montréal
Montréal, 8 mai.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2V 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Québec Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00

Pour information :
à Montréal : 332-3891
à Québec : (418) 687-2022

Livraison par porteur :
Édition quotidienne = 139\$ par année
75\$ 6 mois
39\$ 3 mois

Livraison par la poste :
Édition quotidienne = 145\$ par année
79\$ 6 mois
42\$ 3 mois

Pour information (514) 424-3361
Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

LE COURRIER

VIA RAIL

□ Des retards considérables et un service lamentable

■ Mettre à l'essai sa patience

Lettre adressée à M. Lawrence Hanigan, président du Conseil d'administration de Via Rail

VOUS EST-IL arrivé depuis votre nomination à la présidence du Conseil de Via Rail d'emprunter ce moyen de transport en commun qu'est le train pour vous déplacer de Montréal à Moncton, au Nouveau-Brunswick ? Si oui, vous saurez d'ores et déjà le but de cette lettre... Si non, permettez-moi de vous dire que vous avez raté une occasion unique de mettre à l'essai votre patience !... Malheureusement cette épreuve de patience est devenue monnaie courante, semble-t-il, pour les voyageurs qui font appel aux services de la Société Via Rail afin de se déplacer de Montréal vers l'Est du pays et inversement. Ignorez-vous, monsieur le président, les retards quasi quotidiens dans l'horaire de ce train, retards qui s'étendent parfois à six heures et plus comme ce fut le cas les dimanches 9 et 16 mars derniers par exemple ?

Songez quelques instants à tout ce qui est imposé par le biais de ces retards à ces voyageurs déjà exténués par un long trajet sans oublier le sort non moins reluisant de ceux qui attendent dans les gares l'arrivée d'un train qui justement n'arrive pas... Malheureusement, pour bon nombre de ces voyageurs le train est le moyen de transport par excellence compte tenu de son accessibilité financière. Tout de même, ces gens ont droit à un service fiable et sécuritaire, à du respect quoi ! ce dont ils semblent ne plus obtenir de la Société Via Rail.

Monsieur, il est temps de vous dire que je parle en connaissance de cause ayant moi-même fait le trajet Montréal-Newcastle / Newcastle-Montréal les 8 et 11 mars derniers. L'occasion m'a alors été donnée de saisir l'ampleur et la gravité du problème puisque mon train a accusé un retard de près de 7 heures pour me rendre à destination puis d'un retard de près de 4 heures au retour.

Que conclure de tout ceci, monsieur le président ? Ne serait-il pas temps de nous arrêter pour analyser de façon sérieuse les causes profondes de ces retards ? Tout porte à croire que le problème en soit devenu un d'intérêt public puisque les proportions de ce problème ne peuvent plus être réduites à une simple question de retards. Les retards existent, bien sûr, mais ils sont le résultat



tat d'arrêts trop fréquents en cours de route afin de réparer à la hâte un équipement devenu désuet et usé par déjà trop d'années d'usage. Que dire des rails et de leur entretien quasi inexistant aux dires de plusieurs employés de Via Rail même ? Tout ceci ne laisse-t-il pas planer un certain doute aussi sur la sécurité des passagers ?

Monsieur le président, la Société Via Rail va-t-elle continuer à offrir ce genre de service aux voyageurs de l'Est du pays ou va-t-elle se redresser comme il se doit et leur offrir un service à la hauteur du pays qu'est le Canada ? Quant à moi, je compte sur un revirement positif de la situation dans le plus bref délai possible. Tout me porte à croire que beaucoup de gens partagent mes attentes si on en croit les pétitions signées par un grand nombre de voyageurs de Via Rail les 9 et 16 mars derniers. Je vous inclus sous pli celle du 9 mars. Les gens qui ont signé cette pétition veulent, d'une part, une compensation monétaire pour les déboires éprouvés et d'autre part, ils veulent exprimer leur mécontentement

devant une situation indigne de la confiance qu'ils portent à Via Rail. J'ose espérer que vous accorderez à cette pétition toute l'attention qu'elle mérite et que vous agirez en conséquence.

En attendant le geste des dirigeants de Via Rail indiquant une volonté ferme de respecter le droit à voyager par train de façon convenable et sécuritaire de tous les Canadiens.

— ARTÉMISE BLANCHARD-SALIB

Laval, 18 mars.

■ Nos excuses Madame

Lettre adressée à Mme Blanchard-Salib
LA PRÉSENTE fait suite à votre lettre du 18 mars dernier ainsi qu'à la pétition concernant votre voyage entre Montréal et Halifax les 8 et 9 mars derniers.

Tout d'abord, nous vous prions d'accepter nos excuses les plus sincères pour le retard et les inconvénients survenus à cette occasion.

VIA utilise tous les moyens possibles pour éviter ce genre de situations et pour offrir un service fiable et confortable à ses voyageurs. Nous prenons notamment toutes les mesures nécessaires pour maintenir notre matériel en bon état de fonctionnement. Néanmoins, il est inévitable que des problèmes surviennent malgré tous nos efforts.

À cet égard, permettez-nous de vous décrire brièvement les problèmes rencontrés lors de votre voyage. Une enquête a révélé que les retards étaient principalement dus à des déficiences mécaniques et à une panne du système de signalisation des voies. Dans de telles situations, il faut arrêter le train à chaque signal et attendre les directives du contrôleur avant de continuer en toute sécurité.

Quoique nous déplorons les difficultés que vous avez rencontrées, nous ne pouvons, à l'instar des autres modes de transport, garantir les heures d'arrivée et de départ. Cependant, lors de votre voyage, VIA a gracieusement servi des rafraîchissements et des repas à tous tous les

voyageurs et nous avons fait l'impossible pour nous rendre jusqu'à destination avec un minimum d'inconvénients.

Nous vous présentons nos excuses et sommes persuadés qu'à l'avenir, VIA saura vous faire oublier ces désagréments et vous fournir un service irréprochable.

— LAWRENCE HANIGAN
président,
Via Rail.

■ Via : j'ai mon voyage

Lettre adressée à M. Conrad Meunier, adjoint aux relations avec la clientèle, soutien et administration des ventes, VIA Québec

ÊTES-VOUS au courant de l'aventure vécue par vos passagers mercredi soir le 14 mai entre Montréal et Québec ? Si non, il serait utile que vous le soyez. Si oui, vous comprenez facilement pourquoi moi épouse et moi avons la ferme intention de ne plus utiliser vos « services » (sic) de sitôt.

Dire que nous avons choisi de prendre le train plutôt que l'autobus ! Déjà, au comptoir des bagages, nous aurions dû nous méfier : il faut les trainer avec soi, si encombrants soient-ils, car il n'y a pas de compartiment à bagages « sur un petit Budd ».

Ensuite, vérification faite, mieux vaut manger avant le départ car il n'y a rien à vendre à bord.

Le départ est prévu pour 18 h 30 précises. À 18 h 25, un employé nous prévient que « l'autobus est prêt » ! Quel autobus ? Quelques-uns des passagers sont déjà au courant depuis au moins 10 minutes, ceux qui étaient debout près de la barrière ; mais ceux qui étaient sagement assis quelques pas plus loin, non. On comprend : il leur serait peut-être venu la malencontreuse idée d'aller prendre un véritable autobus, de la compagnie Voyageur par exemple ! L'un des premiers avertis a entendu quelqu'un expliquer que le jeune employé du CN (?) qui convoitait l'autorail jusqu'au quai d'embarquement a endommagé les freins !

Et le safari commence ! Vos malheureux moutons de Panurge grimpent dans un luxueux « Murray Hill » aux vitres panoramiques teintées. Là s'arrête le luxe. Le véhicule est sale — une canette vide de Pepsi roulera sous les sièges jusqu'à Trois-Rivières ; mais comme cette inébranlable « barouche » est aussi remarquablement bruyante, ça ne s'entend pas

trop. Les sièges marginalement ajustables sont d'un confort étudié. Au moins une des roues est fortement faussée ou déséquilibrée si bien que tout le « bazou » vibre harmonieusement dès qu'on atteint la vitesse de croisière. Et s'il y a déjà eu des amortisseurs là-dessous, ils sont défunts depuis longtemps.

En passant par Décarie à l'heure de pointe, il faudra plus d'une heure pour traverser Montréal et Laval et atteindre la rive nord. Puis on quitte la 40 à plusieurs reprises pour « desservir » — le mot ne semble pas trop fort — de petites gares quelconques ; on en oublie quelques-unes et on aurait pu toutes les oublier ; à Louiseville, pas un chat, aucune lumière même ; même chose à Deschambault mais quelqu'un doit y descendre.

On arrivera finalement à Québec à 23 heures moins 5 plutôt qu'à 22 h 10 comme annoncé. Tout le monde « a son voyage », y compris le contrôleur et le chauffeur qui n'y sont bien sûr pour rien et qui devront refaire le trajet inverse demain matin « via autobus ».

« En tout cas, merci ben pour la ride ».

— FABIEN CARON
Québec, 15 mai.

■ Il faut de l'humour

J'AI EU à plusieurs reprises à voyager entre Montréal et Ottawa avec Via Rail.

Il y a quelques semaines, je suis allée à Ottawa et ai décidé de prendre le train de nouveau (c'était le 26 avril). Le voyage fut fort désagréable et déplaisant car il y faisait un chaleur épouvantable et cela a duré deux heures et dix minutes. Il n'y avait aucun moyen d'ouvrir une fenêtre et plusieurs personnes, comme je l'ai constaté, ont été dérangées.

Il est inconcevable que les trains de Via Rail ne soient pas plus confortables pour les passagers qui débourent pour un aller simple \$ 19. Pour le retour, j'ai emprunté un autre moyen de transport, qui, d'ailleurs, fut fort agréable.

J'aimerais ajouter que la publicité que fait Via Rail à la télévision et qui « vante » tant le service à bord de ses trains est des plus fausses. Les passagers qu'on y voit ne sont pas ceux que j'ai vus dernièrement.

— LOUISE CADIEUX
Verdun, 6 mai.

BANLIEUE

□ Chaos dans le transport

■ Pourquoi en somme-nous arrivés là ?

VITRES FÊLÉES, fenêtres des passagers qui ne s'ouvrent pas en été ou demeurent ouvertes d'un quart de pouce en hiver, visibilité réduite en ce qui concerne les fenêtres des passagers, essuie-glace ne fonctionnant pas du côté du conducteur par un soir de neige mouillée, dégivreur avant hors d'état, air climatisé non utilisable l'été, chauffage insuffisant l'hiver, pire encore, freins dans un état douteux : telle est la liste des anomalies constatées depuis plusieurs mois sur les circuits d'autobus suburbains exploités par les Autobus Deshaies aux alentours de Montréal.

Jusqu'aux élus locaux, maintenant responsables de l'organisation du transport en commun, qui se permettent de transgresser les lois et qui coupent allègrement dans les services sans donner les 30 jours d'avis requis par la loi (circuit Montréal-Sorel) ou qui dans un autre cas, mettent à la porte sans préavis ou consultation publique, la Société de transport de Laval (STL) du circuit Montréal-Saint-Jérôme. Encore un peu plus, on se croirait vivre dans une république de bananes. Pourquoi cette situation ?

Pour bien saisir le problème du transport en commun entre l'île de Montréal et la centaine de villes qui l'entourent, il faut remonter aux années 1970.

À cette époque, trois compagnies privées d'autobus assuraient le service à l'extérieur des territoires juridiques des commissions de transport.

Métropolitain-Sud, Métropolitain-Province et Autobus Milles-Iles s'acquittaient bien de leur tâche jusqu'au jour où, à cause de la montée des coûts, elles furent accusées au bord de la faillite. Le gouvernement du Québec n'eut d'autre choix que d'exproprier à coup de millions de dollars ces entreprises, et de remettre la responsabilité de ce transport aux mains des trois commissions de transport (CTCUM, CTRSM, CTL).

Les déficits continuèrent à s'accumuler, et les municipalités desservies par la CTCUM et la CTRSM reçurent des factures qu'elles contestèrent devant les tribunaux.

Le principe de « no taxation without representation » ne pouvant durer, l'Assemblée nationale adopta le 21 décembre 1983, la loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Mont-

réal. En même temps, le gouvernement modifiait son programme d'aide au transport en commun. Il s'engageait à subventionner jusqu'à 75 % des déficits d'exploitation et des dépenses relatives à l'achat et l'installation d'arbus à condition que les municipalités desservies absorbent le reste. Malgré cela, certains élus municipaux continuent à se faire tirer l'oreille.

C'est ainsi que furent formés, depuis juillet 1984, 18 conseils intermunicipaux de transport, par corridor de desserte. Malheureusement, les élus locaux de petite municipalité, n'ayant que peu d'expérience dans le domaine, décidèrent dans bien des cas, de « mettre à la porte » les commissions de transport, et de revenir à la situation antérieure en remettant les services aux mains de transporteurs privés, non subventionnés, n'ayant ni les véhicules, ni les terminus, ni les centres d'entretien requis pour assurer un service de qualité aux usagers. Dans certains cas, le service d'autobus suburbain a tout simplement disparu, les élus locaux refusant de s'impliquer financièrement. C'est le cas, entre autres, du circuit Montréal-Lachute-Brownburg qui a été aboli le 1er janvier dernier.

Plus récemment, la décision des élus du Conseil intermunicipal des Basses-Laurentides (circuit Montréal-St-Jérôme) a déjà causé tout un fouilli pour les usagers. De plus, la STL se retrouve du jour au lendemain avec une cinquantaine d'autobus et une vingtaine de chauffeurs en trop et un manque à gagner de \$ 800,000 sur le budget de 1986. Pourtant, les élus des Basses-Laurentides auraient dû savoir qu'on ne modifie pas un service bien implanté sans causer préjudice.

Pour conclure, les contribuables québécois ont payé à coup de millions pour exproprier des compagnies d'autobus non viables, pour se retrouver une dizaine d'années plus tard, avec un service de mauvaise qualité, toujours non rentable.

Des usagers attendent les autobus aux quatre vents à l'extérieur de terminus (Longueuil et Laval) payés par les mêmes contribuables québécois, les horaires sont souvent non respectés, les tarifs sont augmentés de 25 % à 35 % d'un seul coup, des départs sont abolis ou modifiés sans préavis, des autobus roulent illégalement sans les plaques d'immatriculation appropriées et souvent dans un état mécanique douteux. C'est le chaos.

— GUY CHARTRAND
membre du C.A.
Transport 2000 Québec.
Montréal, 14 mai.

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

□ Contre l'agrandissement de l'aéroport

« Nous attendons toujours la réponse de M. Lincoln relativement à notre demande de faire appliquer la loi québécoise de l'environnement dans le cas du projet d'agrandissement de l'aéroport de Saint-Jean-sur-Richelieu » (Pierre Brodeur).

■ Un langage qui frise le mépris

IL Y A quelques semaines, interrogé par LE DEVOIR à propos de son « bill omnibus environnemental », le ministre McMillan a qualifié de tout à fait stupide le processus actuel des études d'impact environnemental qui laisse à chaque ministère-promoteur, le droit de procéder à sa guise.

Cette déclaration du ministre canadien de l'Environnement vient (involontairement sans doute) appuyer la position et les revendications du groupe de citoyens et de citoyennes qui s'oppose au projet d'agrandissement de l'aéroport de Saint-Jean-sur-Richelieu et qui a dénoncé, par lettre auprès des responsables, les objectifs avoués de l'étude d'impact environnemental devant donner lieu à une pseudo-soiée d'information le 11 juin prochain.

Comme disait le ministre lui-même : « C'est comme si on embauchait l'incendiaire du village comme chef pompier. Vous avez la



des ministères qui ont un intérêt direct dans des projets de développement et qui ont le pouvoir de décider s'il faut les passer au peigne fin. » (LE DEVOIR 15 avril 1986.) Avec ça, impossible de croire à la valeur de cette étude. Que fait le « Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales » pendant ce temps ? Rien, puisque le ministère des Transports demeure seul responsable de son projet. Que font les citoyens ? Des mémoires, des lettres, des rencontres, des réunions, des appels, des études, pour finalement se faire charrier par des pouvoirs politiques qui se comportent comme des colonialistes en pays conquis, n'ayant surtout pas à justifier ou à démontrer le bien-fondé de leurs projets, encore moins à en exposer les effets négatifs pour la population indigène ! D'ailleurs, notre député local ministre de la PME, lui-même grand amateur d'avions, n'en est pas à une « Job de bras » près !

Par ailleurs, le double langage que l'on tient dans ce dossier frise le mépris quand d'une part on ré-

pond, dans LE DEVOIR du 16 avril, que le ministère des Transports est prêt à accepter les règles provinciales et ne tentera pas d'échapper au règlement provincial de l'environnement, alors que dans le journal local du 7 mai (Le Canada français), Transports Canada annonce la publication de l'étude, en indiquant que le fédéral n'a pas l'intention de soumettre le projet à l'analyse du ministère de l'Environnement du Québec. Renseignements pris, Québec n'a effectivement pas été consulté et le dossier de l'aéroport de Saint-Jean-sur-Richelieu ne contient que ce que les opposants y ont déposé !

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous n'avons pas encore reçu de réponse de la part du ministre de l'Environnement du Québec, M. Clifford Lincoln, à notre demande d'appliquer la loi québécoise de l'environnement dans le cas du projet pour l'aéroport de Saint-Jean-sur-Richelieu. (LE DEVOIR, 16 avril 1986.)

Autre temps, autres moeurs. Est-ce un cas particulier ou encore

cette réaction deviendra-t-elle le nouveau modèle des relations fédérales-provinciales ? Le législateur dans sa sagesse identifiait pourtant de façon spécifique la juridiction québécoise sur les aéroports en matière d'environnement. Le ministre libéral québécois aurait-il décidé d'attendre qu'il soit trop tard ? Les rapports que nous avons eus avec la partie québécoise, nous indiquent que ça vole bien bas dans ce dossier, bref, que c'est la stratégie du low profile qui joue. Nous nous permettons d'exiger une réponse claire de la part du ministre de l'Environnement à notre demande d'appliquer la loi québécoise comme il se doit. C'est pourtant pas aussi compliqué que la question des langues ou des relations internationales avec la francophonie ou... Voilà où nous sommes et nous ne sommes pas certains que cela soit bien différent ailleurs : d'un côté le mépris, de l'autre la résignation. Serait-ce une histoire qui se répète ?

— PIERRE BRODEUR
Montréal, 13 mai.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Logement

une porte de communication.

M. Pilonière a déjà calculé que « l'annexe des vieux parents » ne coûtera pratiquement rien à ses propriétaires si les trois paliers de gouvernement acceptent de traduire leur préoccupation sociale par un appui financier. « Le municipal, explique-t-il, pourrait exempter de taxes le petit logement. »

M. Pilonière suggère aussi que le gouvernement garantissons des prêts à des taux d'intérêts de 7 %, au lieu de 10 %, aux gens qui sont prêts à loger leurs parents. On pourrait même, dit-il, envisager deux hypothèques différentes, l'une pour la maison, l'autre pour l'annexe. « Évidemment, ajoute-t-il, tous ces avantages disparaîtront lorsque le propriétaire louera l'annexe à quelqu'un d'autre qu'un vieux parent. »

Sans en être le maître-d'œuvre, l'État devrait, soutient M. Pilonière, « s'associer avec l'entreprise privée » pour développer de nouveaux types de logement mieux adaptés aux familles des années 80.

Les maisons Pilonière seront construites à proximité d'un centre d'accueil pour personnes âgées. « De cette façon l'établissement pourra peut-être prendre la relève de temps en temps, dans le cas de vacances des enfants par exemple », anticipe M. Pilonière.

Ce « retour aux sources », soutient l'homme d'affaires, pourrait mettre un frein à l'institutionnalisation des personnes âgées et réduire l'engorgement du réseau des centres d'accueil. Il rêve déjà du jour où chaque projet de construction inclura quelques maisons avec des annexes pour de vieux parents. « Je suis certain que les grands-parents pourraient rendre toutes sortes de petits services et seraient bien heureux d'être plus prêts de leurs enfants et de leurs petits-enfants », ajoute-t-il.

À défaut d'appui gouvernemental, Roland Pilonière est déterminé à construire quand même ses maisons. Malheureusement, dit-il, sans appui de l'État, les maisons ne seront pas à la portée de toutes les bourses. Bâties en cinq modèles, les maisons Pilonière coûteront environ \$ 70,000. L'annexe, à elle seule, ajoutera \$ 30,000 au prix initial. Jusqu'ici, M. Pilonière n'a reçu aucune confirmation d'un appui gouvernemental.

Le maire de la ville de Saint-Hubert, où s'élèveront les premières maisons Pilonière, se dit « enchanté » d'accueillir ce projet « unique et innovateur » mais l'administration municipale n'a pas mis un cent dans le projet. Pas plus que le gouvernement provincial d'ailleurs.

Les associations de retraités estiment que des milliers de Québécois sont actuellement à la recherche de nouveaux modes de logement leur permettant d'éviter une institutionnalisation trop rapide tout en les assurant du maintien de leur intimité. Ils partagent des duplex, mettent sur pied des coopératives d'habitation, cherchent à réaménager leur logis.

Selon une étude de l'INRS-habitation, la moitié de la population québécoise de plus de 65 ans occupe des logements trop grands pour ses besoins.

Témoin de ces efforts pour répondre aux besoins en logement des 600,000 retraités québécois, le Conseil consultatif canadien sur le troisième âge (CCNTA), un organisme chargé de conseiller le gouvernement fédéral, publiera à l'automne un document adressant des conseils pratiques à ceux et celles qui souhaitent construire ou redéviser des habitations à l'intention de personnes âgées.

« Le document a la forme d'un *work-book* avec des suggestions et des précisions sur comment tenir compte des normes et du zonage », explique Mme Johanne Lussier, agente d'information auprès du Conseil. « On y trouvera même des plans. »

Le CCNTA a formé en 1984 un groupe de travail sur la question du logement. Formé de représentants du Conseil, de la Société canadienne d'habitation (SCHL) et du Conseil canadien des normes de construction, le comité doit faire rapport prochainement.

Le ministre québécois de l'Habitation, M. André Bourbeau, l'a répété: c'est l'entreprise privée qui devra répondre aux besoins des retraités « à l'aise ». S'inspirant d'un document interne de la Société d'habitation du Québec, il affirme que le secteur privé comble de plus en plus les besoins en logements de cette catégorie de citoyens. Le gouvernement préfère, dit-il, concentrer ses efforts sur la recherche de formules de logements avec services pour la population démunie en perte d'autonomie.

« La situation financière générale des personnes âgées s'est nettement améliorée au cours des 15 dernières années, a déclaré M. Bourbeau. Le pourcentage des ménages âgés vivant sous le seuil de pauvreté est passé de 56,6 % en 1971 à 32,7 % en 1981. »

Selon un document interne de la Société d'habitation du Québec (SHQ), le secteur privé répond de plus en plus à la demande des personnes âgées pour du logement avec services.

Contrairement aux prétentions du ministre Bourbeau et de la Société d'habitation du Québec, le marché privé considère, lui, qu'il ne pourra bientôt plus continuer à ce rythme si l'État ne s'engage pas à lui fournir un appui. « Les services sociaux ne viennent pas dans nos maisons parce qu'ils disent que mes résidents sont moins isolés que d'autres, a expliqué au DEVOIR, M. Marcel Roy, directeur général du plus important groupe offrant des services d'hébergement pour retraités. « Avec un peu plus d'aide des services publics nos résidents pourraient rester plus longtemps chez nous. »

Installé au Québec depuis 1966, le groupe Champlain a développé un ensemble intégré de services destinés à des résidents âgés de plus de 65 ans. Certaines de ses résidences offrent des services minimaux de maintien à domicile. « De plus en plus de gens, arrivés chez nous autonomes, ont désormais besoin d'aide, raconte M. Roy. Actuellement, je paie ces services de ma poche. Si j'augmente les prix, les gens qui n'ont que leur pension ne pourront plus payer et ils iront grossir les rangs des personnes en attente de placement. »

Le marché privé regroupe surtout de centres d'accueil pour personnes âgées à moyen et haut revenu. Plus récemment sont apparus des com-

plexes résidentiels dont les logements sont destinés aux retraités et semi-retraités autonomes. Ces complexes n'offrent pas de services d'entretien ménager, de cuisine ou de maintien à domicile.

Le besoin de nouveaux modes de logements pour personnes âgées ne fait pas de doute, soutiennent les associations de retraités.

Au lendemain d'une émission de télévision au cours de laquelle une animatrice a déclaré qu'il existait des coopératives d'habitation pour personnes âgées, la Fédération des coopératives d'habitation de Montréal (FECHIM) a récemment été inondée d'appels. Bien peu de coopératives du genre existent toutefois, a confirmé au DEVOIR, Mme Dominique Raynault. « La seule qui existait, à Montréal-Nord, s'est transformée, raconte Mme Raynault. Il y a bien une dans Côte-des-Neiges, mais la plupart du temps les locataires des coopératives sont un mélange de différents groupes d'âge. »

Selon le ministre de l'Habitation, les « plex », largement répandus au Québec, constituent un mode d'habitation permettant des aménagements intéressants pour les personnes âgées. Déjà, explique-t-il, bon nombre de familles assurent des services auprès de leurs parents âgés (et vice-versa) en occupant chacun des logements d'un même « plex ». On ignore toutefois combien de familles québécoises ont opté pour cette solution.

M. Martin Wexler, spécialiste de ces questions auprès de l'INRS habitation, souhaiterait voir les gouvernements encourager des modes d'habitation procurant un meilleur support social, tels que le « logement partagé ».

Répandues en Ontario, les agences de partage de logement sont encore rares au Québec.

La métropole abrite les deux seules agences existantes. *Double occupancy* et *Projet coexistence* sont des organismes à but non lucratif qui ne reçoivent aucune subvention et sont débordés de demandes. « Nous avons plus de personnes âgées occupantes, en perte d'autonomie, recherchant quelque chose d'autonome avec qui partager leur logement que nous avons de candidats au partage », déplore Mme Gail Cassy, des Services communautaires catholiques, un organisme montréalais qui a lancé *Double occupancy*.

Le gouvernement ontarien a récemment fait savoir qu'il financerait la création d'une dizaine de ces agences, en plus de subventionner les trois agences déjà existantes. « Après un an et demi d'un projet pilote de trois ans, le gouvernement a dû reconnaître que c'était un succès », a expliqué au DEVOIR la coordonnatrice de l'agence d'Ottawa, Mme Sharon Peebles. « Nous avons constamment des demandes du Québec. »

Match and Share, l'agence d'Ottawa, a aidé plus de 150 personnes âgées à trouver un co-locataire. Plus de 800 dossiers sont actuellement à l'étude. Le Québec, espère Mme Peebles, se mettra bien un jour à l'école de ses retraités.

◆ Afrique du Sud

Nations unies. C'est ce qui permet au gouvernement sud-africain de faire la nique au reste du monde », a déclaré l'évêque qui participe à un rassemblement oecuménique au Pays de Galles.

Le prix Nobel de la Paix a lancé à cette occasion un nouvel appel à l'adoption de sanctions contre le régime de Pretoria. « Nous sommes à deux doigts de la catastrophe », a-t-il affirmé. Il est encore possible de nous écarter du bord du précipice si la communauté internationale est prête à intervenir de manière décisive.

Seize personnes au moins ont trouvé la mort dans des violences raciales depuis le début du week-end en Afrique du Sud, où la presse dominicale assimile les méthodes des extrémistes blancs à celles des activistes noirs.

L'état-major de la police à Pretoria, qui avait déjà annoncé samedi la mort de huit Noirs — tous abattus par les forces de l'ordre — a fait état

hier matin de huit nouvelles victimes.

Les cadavres de cinq d'entre elles ont été retrouvées à Kwamashu, cité noire de la périphérie de Durban, théâtre ces dernières semaines de violents affrontements entre jeunes radicaux — ou « camarades » — et des miliciens noirs conservateurs.

La population locale a cité de son côté le chiffre de six victimes. Des violences similaires ont fait au moins trente morts au cours de la semaine passée dans l'immense camp de squatters de Crossroads, près du cap.

Dans un dessin, le quotidien dominical en langue afrikaans *Rapport* présente le président du Congrès national africain (ANC) Oliver Tambo congratulant Eugène Terreblanche, le dirigeant du mouvement de résistance afrikaner (AWB), en lui disant : « nous leur menons vraiment la vie dure, pas vrai mon vieux ».

M. Lawb a tenté samedi, mais sans succès, d'interrompre une réunion du Parti national à Ellisras, dans le Transvaal, comme ils y étaient parvenus deux jours plus tôt non loin de là à Pietersburg, empêchant alors le ministre des Affaires étrangères, M. Pik Botha, de prendre la parole.

Ce mouvement, qui se veut le défenseur intransigent des prérogatives blanches, accuse le gouvernement de vouloir « brader » l'apartheid. Samedi, un important dispositif de sécurité avait été déployé à Ellisras, où le principal orateur était M. Louis Le Grange, ministre de la Loi et de l'Ordre.

Le *Sunday Tribune* de Durban se fait fort de rappeler que le président Botha était lui-même dans les années 40, à une époque où le Parti national n'avait pas encore accédé au pouvoir, « passé maître dans l'art de perturber les réunions politiques des autres mouvements ».

« Il y a donc une justice dans tout cela qui procure une certaine satisfaction », écrit le journal, mais pour réclamer aussitôt que la liberté de parole soit garantie pour tous, y compris l'ANC.

Le *Sunday Times* (conservateur) estime quant à lui dans un éditorial que M. Lawb entend semer la pagaille dans les réunions du Parti national tout comme l'ANC entend rendre ingouvernables les cités noires du pays.

« Une fois que l'on aura lâché les laisses des chiens de la droite, les conséquences des horreurs de Crossroads et de Kwamashu paraîtront dérisoires. Personne, assurément, ne peut rester indifférent face à cette double offensive contre la raison », écrit encore le *Sunday Times*.

Selon la population de Kwamashu, les dernières violences ont été provoquées par des miliciens conservateurs.

◆ Mont Royal

sité consentirait à un usage public des équipements pendant cinq mois de l'année et se réserverait l'exclusivité les sept autres mois.

L'Association du village Durocher s'oppose à ce projet dans la mesure où il bloque l'accès, déjà difficile à cause de l'échangeur routier, des citoyens au parc municipal.

L'administration municipale, disposée à un échange de terrains avec l'université, a retiré au dernier moment cet article de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal, il y a quelques semaines. Le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a donné l'assurance que cette affaire ne serait pas inscrite à nouveau à l'ordre du jour du conseil municipal en juin.

« Le parc du Mont-Royal est pour nous une richesse sans équivalent, considérant surtout l'importance des logements rénovés et la malheureuse situation de congestion du quartier » écrit le président de l'Association, M. Julien Losier, dans une lettre au président du comité exécutif de la ville, M. Yvon Lamarre.

Les porte-parole de l'association, que M. Lamarre a reçus la semaine dernière, ont aussi invité l'administration municipale à rétablir des liens piétonniers entre le quartier et le parc en étudiant l'hypothèse de la démolition de l'échangeur routier.

Les policiers « pris par surprise »

Mini-émeute dans les rues de Montréal

CAROLE BEAULIEU

La victoire des Canadiens de Montréal, en finale de la coupe Stanley, a semé un vent de folie samedi soir dans les rues de la métropole, prenant par surprise les forces de police qui n'avaient pas prévu « un tel déchaînement ».

Pendant que les hockeyeurs montréalais s'éreignaient à qui mieux mieux sur la glace du *Saddledome* de Calgary, entre 5,000 et 10,000 Montréalais, grisés par l'alcool et la victoire, ont envahi la rue Sainte-Catherine pour célébrer leur 23e conquête de la coupe Stanley.

Si des milliers d'entre eux se sont contentés de brandir leurs chandails bleu-blanc-rouge et de remonter la rue Sainte-Catherine en chantant « Les Canadiens sont là », quelques dizaines d'autres ont allumé des feux de joie, brisé des vitrines et commis des actes de vandalisme.

Une vingtaine de magasins ont été dévalisés et une quinzaine de véhicules ont été endommagés. Des commerçants du secteur ont estimé les pertes à plus d'un million de dollars.

Un porte-parole de la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), le sergent Daniel Bergeron, a qualifié de « mini-émeute » les événements qui ont secoué le centre-ville entre minuit et trois heures du matin. « Des méfaits sur des véhicules, des incendies, du vandalisme, des vols par effraction, a-t-il raconté. Tout ce que vous pouvez imaginer a été volé: vêtements, appareils électroniques. Il n'y a que les poêles et les réfrigérateurs qui n'ont pas été touchés. »

La fête improvisée a débuté peu après 23h30, a raconté un policier de la CUM, mais n'a tourné au vinaigre qu'aux petites heures du matin dimanche. Des émeutes ont arraché les planches d'un édifice en rénovation pour dresser un feu de joie à l'intersection des rues Sainte-Catherine et Crescent. Ils ont poursuivi la fête en lançant des projectiles aux pompiers qui tentaient d'éteindre le feu dont les flammes s'élevaient à près de 15 mètres. Des manifestants ont arraché aux pompiers leurs boyaux d'incendie et les ont jetés dans le feu. Un camion de pompier a été endommagé et la circulation a longuement été perturbée dans ce quadrilatère.

« Il n'y avait pas de policiers et les gens sont devenus complètement hystériques, assez fous pour renverser des voitures et casser des fenêtres », a rapporté un agent de sécurité d'un immeuble du centre-ville.

Une quarantaine de vitrines de

magasins ont été fracassées tout le long de la rue Sainte-Catherine. La ferveur rageuse des partisans des Glorieux a déferlé de l'avenue Atwater jusqu'au boulevard Saint-Laurent. Les boutiques de vêtements ont particulièrement été touchées. Un commerce a presque entièrement été vidé de son contenu.

Neuf personnes ont été appréhendées. Elles devront répondre à des accusations de méfaits ou de vols par effraction. Plusieurs personnes ont dû être traitées à l'hôpital pour des blessures mineures.

Selon la police de la CUM, d'autres actes de vandalisme ont été commis à l'aéroport de Dorval où près de 4,000 partisans s'étaient rendus, tôt dimanche matin, pour acclamer les hockeyeurs.

L'agressivité des fêtards a « pris par surprise » les policiers de Montréal, a confirmé hier au DEVOIR un porte-parole de la police de la CUM. Aucun dispositif de sécurité particulier n'avait été mis en place en prévision du match opposant les Canadiens de Montréal aux Flames de Calgary. « Aucun personnel supplémentaire n'était en service, a expliqué hier au DEVOIR, le capitaine Boucher. Par le passé, les victoires du Canadien n'ont jamais donné lieu à de tels actes de vandalisme. »

Selon le capitaine Boucher, les policiers sont intervenus dès qu'ils ont reçu les premiers appels « mais ne pouvaient pas être partout en même temps ».

Certains commerçants, victimes des actes de vandalisme, ont déjà menacé de poursuivre la ville de Montréal. L'administration municipale, n'a pas, selon eux, fourni les effectifs nécessaires pour assurer la sécurité de leurs biens.

Le directeur du service municipal de prévention contre les actes criminels, M. Sid Stevens, et le conseiller municipal, M. Nick Auf der Maur, ont demandé la tenue d'une enquête sur l'absence de planification et la lente réaction du service de police.

Les Montréalais auront l'occasion aujourd'hui d'acclamer les hockeyeurs qui ont ramené la coupe Stanley à Montréal après six ans d'absence.

La parade de la Coupe Stanley quittera l'Hôtel de ville de Montréal peu après 11h du matin pour emprunter la rue Notre-Dame vers l'est, la rue Delormier vers le nord, puis la rue Sainte-Catherine en direction du Forum. Pour l'occasion la rue Sainte-Catherine sera fermée à la circulation. La parade devrait atteindre le Forum peu après 14h.

L'ANNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

À propos du GANNDI

CLÉMENT TRUDEL

La Coalition québécoise pour le désarmement et la paix (CQDP), alliée à aucun bloc idéologique, ne se montre pas du tout sceptique envers ses adhérents. Des quelque 25 organismes qui en font partie, l'un au moins, le GANNDI (Groupe antinucléaire pour le désarmement et le développement international), a trouvé un tract trop « intellectuel » et trop abstrait. Le tract ne convenait surtout pas à une clientèle comme celle du Salon International de la Jeunesse, qui a pris fin le 19 mai à Verdun, où ont défilé des milliers d'étudiants du niveau secondaire! Ce qui donna, à côté du tract jugé un peu fade de la CQDP, un feuillet où le GANNDI, formé il y a trois ans au cégep Édouard-Montpetit, utilise la bande dessinée pour faire passer son message! Eric Lavoie y présente par exemple un être qui a « toujours rêvé d'être seul dans une ville » et qui se demande pourquoi maintenant, sans voitures, sans voisins pour lui faire la nique, il n'est pas heureux... Il n'y qu'à voir le paysage urbain ravagé autour de lui pour comprendre immédiatement que la bombe est passée par là!

L'un des porte-parole du GANNDI, M. Jean-François Lefebvre, tient beaucoup à deux postulats: « penser globalement, agir localement » et « ce sont les minorités agissantes qui font l'histoire ». Du déjà entendu? Oui, chez les verts; le GANNDI collabore à un groupe de la Rive Sud, les Jeunes Récupérateurs, qui à cœur d'éviter l'épuisement de nos stocks ligneux. Et chez les penseurs de mouvements alternatifs que le GANNDI se préoccupe d'inviter parfois à des discussions pour militants alertes.

Dans ce groupe de cégépiens, on insiste sur la réflexion-action. Comme le roulement est énorme, on a songé à des camps de fins de semaine, à Saint-Gregoire, pour que le relais se fasse mieux entre « anciens » et nouveaux. De la musique, des sketches, des vidéos, des témoignages, des contacts nombreux avec des acteurs en rapport avec les mouvements du tiers-monde, tout peut être transformé en outil valable, au GANNDI. On a aussi le souci de se mettre en contact avec les groupes pacifistes « autonomes » à l'Est, avec les formations oeuvrant pour un rappro-

chement USA-URSS par exemple.

L'espoir le plus fort de J.-F. Lefebvre, c'est que les jeunes prennent conscience de ce qui se passe ailleurs dans le monde. C'est une priorité. Une fois acquise cette connaissance, cette conscience, « rien faire serait une façon d'accepter ce qui se passe ». Beaucoup de jeunes, souvent, « préfèrent ne pas savoir » la réalité d'ailleurs, pour éviter d'être accablés à un sentiment d'incapacité. GANNDI a déjà entraîné quelques centaines de jeunes dans une marche pour la paix.

Le groupe a aussi fait signer une pétition pour réclamer qu'on désigne Longueuil zone libre d'armes nucléaires ou ZLAN. La pétition fut présentée, sans succès, au maire de Longueuil, territoire sur lequel se trouve l'usine de Pratt & Whitney (ex-United Aircraft) reliée à la multinationale United Technologies, un groupe qui, dans son dernier rapport, signale pour 1985 une hausse de 5 % de ses ventes dans la catégorie « Défense et Space ». Une affaire d'au moins \$ 2,3 milliards pour United Technologies dont le business militaire de Sikorsky a « conservé sa force » grâce aux commandes des Marines et de la Navy américaine. Le groupe Norden, relié à United Technologies, a aussi obtenu des contrats pouvant représenter \$ 2 milliards, en 1986, pour deux des phases de réalisation des « petits missiles » ICBM.

GANNDI et Gandhi? L'acronyme n'a pas été forgé au hasard. Ces jeunes de GANNDI admirent les méthodes non violentes du Mahatma Gandhi, qui obtint l'indépendance de l'Inde « avec le moins de violence possible » et celles du pasteur Martin Luther King qui fit avancer la lutte pour l'égalité aux États-Unis.

■ Sur nos écrans de télévision, nous verrons peut-être à l'automne cinq courts métrages (30 et 60 secondes) dus à Olivier Humbert et à Bruce Royer. Ces Montréalais croient que les actions pacifistes constituent une alternative indiquée aux confrontations actuelles. Une clé: l'humour. Une approche: la responsabilité de chaque individu. Un obstacle: la cueillette de fonds. « Au soleil, on est pareil » est l'un des titres de ces projets de courts métrages. Trois des cinq films reprennent l'idée que le seul « remède universel » contre la douleur, c'est la Paix.

26 mai

par la PC et l'AP

1985: un mur de béton s'effondre sur des tentes au camping de Saint-Cyr-sur-Mer, dans le Var, en France: onze morts et six blessés.

Avec le meurtre d'un policier noir, l'agitation contre l'apartheid entre dans son dixième mois en Afrique du sud.

1984: les autorités indiennes annoncent qu'un déploiement de l'armée a mis fin aux affrontements entre Hindous et Musulmans à Bombay.

1979: Israël restitue à l'Égypte la ville d'El Arich, dans le Sinaï, en application des accords de Camp David.

1978: obsèques de l'homme d'affaires Sam Steinberg, fondateur de la chaîne d'alimentation qui porte son nom. - Le Canadien défait les Bruins de Boston 4 à 1, gagnant ainsi la coupe Stanley pour une 21ème fois. - A Atlantic City, au New Jersey, ouverture du premier casino.

1977: les Nordiques de Québec remportent la coupe Avco, emblème de la suprématie dans l'Association mondiale de hockey (maintenant éteinte). - Des extrémistes sud-mouloques libèrent les enfants qu'ils avaient pris en otage dans une école hollandaise, mais continuent de détenir cinq enseignants et une cinquantaine de personnes à bord d'un train.

1973: le commandant d'un contre-torpilleur grec et 30 de ses officiers et marins débarquent en Italie après s'être mutinés contre le régime militaire d'Athènes.

1972: les États-Unis et l'URSS signent le traité limitant les armes nucléaires stratégiques. - Démission du père du programme spatial américain Werner von Braun de la NASA.

1967: inhumation du chanoine Lionel Groulx, historien québécois.

1966: la Guyane britannique accède à l'indépendance.

1965: Muhammad Ali met Sonny Liston hors de combat au premier round et devient champion mondial des boxeurs poids-lourds.

1964: Pékin rejette un appel de la Grande-Bretagne, demandant à la Chine d'intervenir pour que cessent les combats au Laos.

1954: la barque funéraire du pharaon Khéops est découverte en Égypte.

1943: Québec adopte la loi de l'instruction gratuite et obligatoire.

1926: la guerre du Rif prend fin au Maroc avec la reddition d'Abd-el-Krim à l'armée française.

1887: le Canada obtient de Londres le pouvoir de négocier ses propres traités commerciaux avec les pays étrangers.

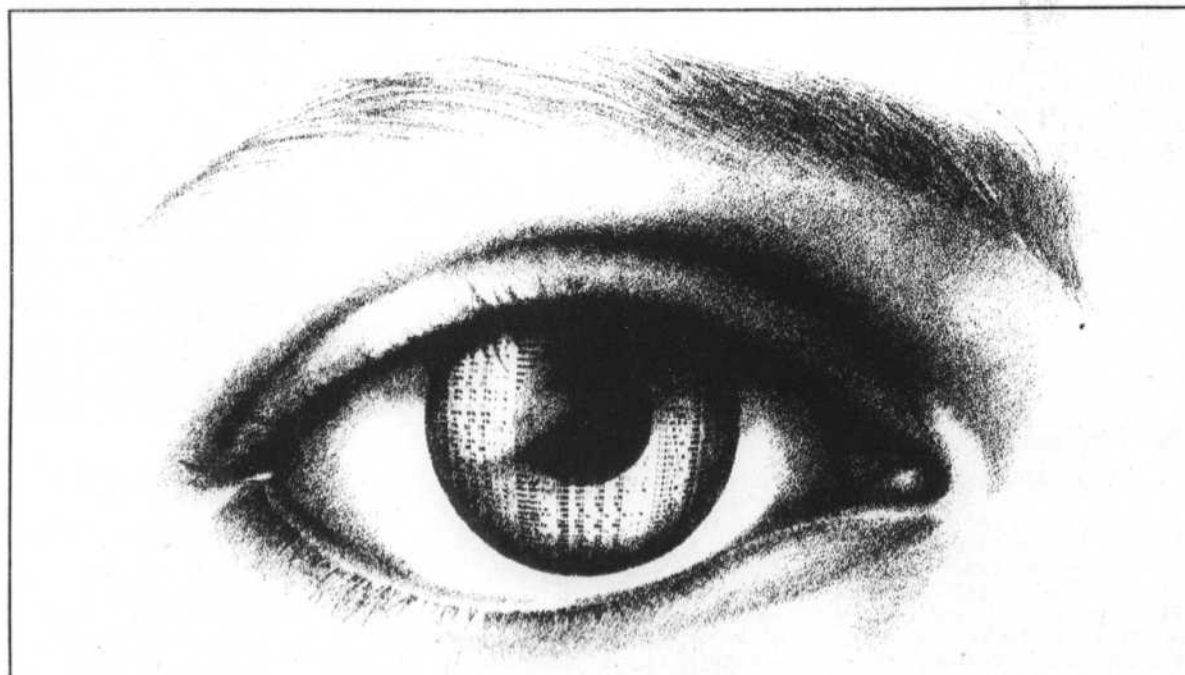
1868: assignation d'armoiries provinciales au Nouveau-Brunswick par décret royal.

1865: la capitulation de la dernière armée sudiste à Shreveport (Louisiane) met un terme à la Guerre de Sécession américaine.

1854: la France et l'Angleterre occupent le Pirée après avoir imposé le blocus de la Grèce qui voulait attaquer la Turquie.

1805: Napoléon est couronné roi d'Italie.

1521: l'édit de Worms met Martin Luther au ban de l'empire en raison de ses convictions religieuses. Il est né un 26 mai: l'acteur américain John Wayne (1907)



UN REGARD NEUF
SUR LES AFFAIRES.

LE DEVOIR
ESSENTIEL!

MACRO-ÉCONOMIE

JOCELIN DUMAS

LE DÉFICIT FÉDÉRAL EST RÉDUIT PAR RAPPORT À L'AN DERNIER

Le déficit budgétaire du gouvernement fédéral s'établissait à 2,65 milliards pour le mois de février en comparaison de 3,46 milliards l'an dernier, rapporte le Ministère des Finances. Les revenus ont augmenté à 5,39 milliards et les dépenses à 8,04 milliards en comparaison de 4,54 milliards et 7,99 milliards pour l'an dernier.

Pour les 11 mois terminés le 28 février, le déficit du gouvernement totalise 28,63 milliards, en comparaison de 30,19 milliards pour l'année précédente. L'exercice financier du gouvernement fédéral se termine le 31 mars.

Les ventes de véhicules automobiles ont reculé de 3,3 % en mars

En mars 1986, les ventes au détail de véhicules automobiles neufs, sans ajustements saisonniers, se sont chiffrées à 133,187 unités, soit une baisse de 3,3 % ou de 4,539 unités comparativement au mois correspondant de l'an dernier.

Les principaux facteurs contribuant à cette diminution des ventes en mars ont été les ventes de voitures particulières fabriquées en Amérique du Nord, qui ont connu une baisse de 12,4 % par rapport au mois de mars 1985, pour atteindre 66,828 unités et les ventes de voitures particulières fabriquées au Japon, qui ont subi une baisse de 2,7 % au cours de cette même période pour s'inscrire à 17,896 unités.

Les manufacturiers voient leurs commandes reculer de 6 % en un mois.

Les nouvelles commandes des entreprises manufacturières ont reculé de 6,1 % entre les mois de février et mars, rapporte Statistique Canada. Une partie de cette baisse est toutefois attribuable à un nombre réduit de jours ouvrables en raison du congé de Pâques qui a eu lieu au cours du mois de mars pour la première fois depuis huit ans.

La valeur désaisonnalisée des nouvelles commandes en mars a totalisé 20,4 milliards en baisse par rapport au chiffre de 21,72 milliards de février.

Les prix à la consommation baissent encore aux États-Unis

La dérive des prix de l'essence a entraîné aux États-Unis un recul de 0,3 % des prix à la consommation au cours du mois d'avril pour une troisième baisse mensuelle consécutive, a rapporté le Ministère du Travail.

Dans l'ensemble, les prix des produits énergétiques ont chuté de 5,8 % alors que les prix de l'essence reculaient de 11,3 %. Au cours des trois derniers mois, les prix de l'essence ont diminué de plus de 26,5 %.

Le nombre de faillites a augmenté de 16,8 % en avril

Le nombre d'entreprises ayant dû déposer leur bilan a augmenté de 16,8 % à 2,752 au cours du mois d'avril en comparaison de 2,357 un an plus tôt, rapporte le Ministère de la consommation et des corporations du gouvernement fédéral.

Les profits des compagnies RÉA bondissent alors que ceux des grandes sociétés régressent

PAUL DURIVAGE

La montée inébranlable des titres RÉA malgré le fléchissement général des cours à Toronto ou New York n'est pas le seul fait d'une vague d'euphorie chez les investisseurs québécois. Une forte progression des bénéfices totaux enregistrés par ces compagnies explique en effet en partie l'ascension quasi continue de l'indice RÉA.

Une compilation exclusive réalisée par LE DEVOIR et portant sur les résultats générés par 46 sociétés ayant fait un appel public dans le cadre du Régime d'épargne-actions au cours des deux dernières années, montre en effet une progression de 37,4 % des bénéfices d'exploitation et un accroissement de 18,5 % de leur chiffre d'affaires cumulé, du premier trimestre de 1985 au premier trimestre de 1986.

En comparaison, les profits des 130 principales compagnies canadiennes ont régressé de 7,6 % au cours de la même période de comparaison, selon la compilation faite par le quotidien The Globe and Mail. Il y a aussi eu recul aux États-Unis, mais celui-ci ne s'établit qu'à 3 %.

Le comportement des profits des titres RÉA est cependant énormément plus erratique que pour les compagnies américaines et encore plus par rapport à l'ensemble des sociétés ouvertes canadiennes, comme en font foi les forts écarts d'un secteur industriel ou d'une catégorie fiscale à l'autre.

Force est aussi de réaliser que la progression des bénéfices au Québec n'est pas tant le fait du groupe des titres éligibles à une déduction fiscale de 150 %, mais au contraire, des compagnies de plus grande importance.

En effet, les compagnies dites en développement sont passées dans l'ensemble de profits à pertes, au cours de la période étudiée. Ce revirement est principalement imputable aux Magasins Châteaubert ainsi

qu'au distributeur de vidéocassettes MPA Video, dont les ventes à rabais au dernier trimestre ont entraîné de lourds déficits. Les compagnies Goodfellow et Volcano, dont les pre-

miers mois de l'année sont traditionnellement faibles ont aussi pesé dans la balance.

Par contre, les compagnies de la catégorie des 75 % affichent dans

l'ensemble une progression étonnante. Celles-ci, qui cumulaient des bénéfices de l'ordre de \$ 1 million seulement l'an dernier, ont généré au

Voir page 11 : Profits RÉA

Résultats des compagnies québécoises inscrites au RÉA (en millions de dollars)

Secteur	1985		1986		Variation (%)	
	Ventes	Profits	Ventes	Profits	Ventes	Profits
Forestières (4)	1,073.8	54.4	1163.4	50.0	8.3	- 8.1
Produits de consommation (4)	369.4	-13.5	466.4	11.3	26.3	—
Produits industriels (15)	377.4	2.7	506.9	12.9	34.3	+370.6
Métallurgie (1)	43.3	0.8	82.5	2.1	90.5	+250.0
Machinerie (3)	138.8	3.5	163.8	3.9	18.0	+ 11.3
Technologie (4)	27.5	1.4	35.2	2.6	28.0	+ 89.4
Informatique (3)	7.3	- 2.2	20.2	0.8	176.4	—
Ciment (1)	51.4	- 8.6	78.1	- 2.7	51.9	+ 59.1
Emballage (1)	93.4	5.1	97.2	4.4	4.1	- 13.7
Matériel de bureau (2)	15.7	0.9	29.9	1.8	90.4	+ 95.7
Services publics (1)	42.0	5.4	44.2	5.7	5.2	+ 5.6
Communication (4)	171.6	10.9	205.0	12.7	19.5	+ 16.8
Radio-télévision (1)	43.8	5.3	45.3	6.2	3.4	+ 17.0
Câble (1)	25.9	2.1	30.8	3.3	19.0	+ 57.1
Publications (2)	101.9	3.5	128.9	3.2	26.5	- 7.8
Marchandises (8)	1213.5	14.3	1315.3	5.7	8.4	- 59.8
Distribution (2)	45.8	0.7	55.2	1.5	20.5	+124.5
Alimentation (1)	1070.0	10.3	1150.0	10.7	7.5	+ 3.9
Vêtements (2)	39.5	2.5	45.5	-5.8	15.2	—
Spécialités (2)	57.4	0.6	63.1	-1.0	9.9	—
Restauration (1)	0.8	0.2	1.5	0.4	87.5	+100.0
Services financiers (6)	405.4	33.8	628.8	50.5	55.1	+ 49.1
Compagnies de gestion (1)	3.9	0.8	4.9	0.5	25.6	- 16.7
Total (46)	3657.0	108.7	4334.9	149.3	18.5	+ 37.4
Compagnies 150 % (11)	173.7	8.8	-0.3	31.9	—	—
Compagnies 100 % (14)	1437.7	27.5	1622.7	30.4	12.9	+10.7
Compagnies 75 % (6)	613.2	1.0	739.3	28.7	20.6	+277.0
Compagnies 50 % (7)	1390.4	69.2	1669.6	84.8	22.2	+ 22.6

Compilation LE DEVOIR

LES TITRES RÉA

Date d'inscription	Émetteur	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix au marché 19-05-86	Prix au marché 23-05-86	Var.
10-12-85	ACSI	150 %	2.0 \$	2.0 \$	485 \$	5 1/2 \$	+65
24-04-84	Alligo	150 %	3.5 \$	5.0 \$	22 \$	22 1/4 \$	+ 1/4
14-11-85	Artopex	150 %	5.0 \$	5.0 \$	10 1/2 \$	9 1/2 \$	- 1/4
22-06-84	Bercley pr. conv.	150 %	4.0 \$	4.0 \$	455	455	—
07-11-85	Bitrite	100 %	11.5 \$	8.0 \$	12 1/2 \$	11 1/2 \$	- 1/4
28-05-85	Bombardier B	75 %	28.6 \$	13.0 \$	21 1/4 \$	20 1/4 \$	- 1/4
27-11-84	Blotech Electronics	150 %	7.0 \$	5.0 \$	5 1/4 \$	5 1/4 \$	—
15-06-84	Canam Manac Inc. A	100 %	9.5 \$	3 1/2 \$	15 1/2 \$	15 1/2 \$	- 1/4
08-12-84	Cancom	150 %	20.0 \$	5.0 \$	11 1/2 \$	11 1/2 \$	+ 1/4
06-09-85	Cascades	100 %	17.2 \$	5 1/4 \$	13 1/2 \$	12 1/2 \$	- 1/4
22-03-84	CB Pak Inc.	75 %	27.0 \$	12 1/4 \$	26 1/2 \$	25 1/2 \$	- 1
27-12-84	CB Pak Inc.	75 %	24.0 \$	12 1/4 \$	26 1/2 \$	25 1/2 \$	- 1
10-09-85	Ciment St-Laurent A	50 %	14.0 \$	22.0 \$	38 \$	37 \$	- 1
03-10-84	Circo Craft Inc.	150 %	23.1 \$	8 1/4 \$	11 1/2 \$	10 1/2 \$	- 1/4
15-06-85	CSCF Inc.	75 %	44.0 \$	13 1/4 \$	21 1/2 \$	21 1/2 \$	+ 1/4
23-04-85	Consolidated Bathurst	50 %	100 \$	16 1/4 \$	25 1/4 \$	24 1/4 \$	- 1
14-11-85	Cont. Pharma Cryosan A	150 %	6.0 \$	5.0 \$	6 1/2 \$	6 1/2 \$	- 1/4
14-11-85	Cont. Pharma Cryosan B	150 %	6.0 \$	5.0 \$	6 1/2 \$	6 1/2 \$	- 1/4
07-05-85	Corp. Fin. Power	50 %	27.4 \$	27 1/2 \$	44 \$	25 1/2 \$	+3 1/2
11-12-84	Datagram Inc.	150 %	3.0 \$	3.0 \$	315	290	-25
26-06-85	Datamark	150 %	2.0 \$	2.0 \$	5 1/2 \$	5 1/2 \$	—
08-05-86	Dinat (Investissements)	75 %	2.0 \$	2.0 \$	340	345	+ 5
15-06-85	Dofor Inc.	50 %	25.0 \$	9 1/4 \$	14 1/4 \$	14 1/4 \$	- 1/4
06-06-85	Domtar	50 %	56.2 \$	17 1/2 \$	29 1/2 \$	30 1/2 \$	+ 1/4
05-12-85	Donohue Inc.	50 %	16.0 \$	17 1/2 \$	26 1/2 \$	26 \$	- 1/4
18-12-84	Entreprises Hartco	150 %	7.0 \$	7.0 \$	390	410	+20
30-09-85	Equipements Denis	150 %	2.0 \$	2.0 \$	335	355	+20
04-12-85	F. Armtext Pr. conv.	150 %	2.2 \$	2.0 \$	195	185	-10
07-11-84	FCA Internationale	100 %	12.5 \$	18.0 \$	17 1/2 \$	17 1/2 \$	+ 1/4
07-08-85	Gaz Métropolitain Inc.	100 %	75.9 \$	11 1/2 \$	12 \$	12 \$	—
29-10-84	Goodfellow	150 %	5.0 \$	5.0 \$	6 1/4 \$	6 1/4 \$	+ 1/4
26-11-85	Groupe Cogeco	100 %	8.3 \$	7 1/2 \$	8 1/2 \$	8 1/2 \$	- 1/4
23-10-85	Groupe Kaufel	150 %	6.3 \$	6.0 \$	13 \$	13 1/2 \$	+ 1/2
30-12-85	Groupe Lacroix	150 %	2.7 \$	3 1/4 \$	300	310	+10
24-10-85	Groupe La Laurentienne	50 %	30.0 \$	10.0 \$	14 1/4 \$	14 1/4 \$	+ 1/4
06-01-86	Groupe Totee	150 %	2.0 \$	2.0 \$	5 1/2 \$	5 1/2 \$	+ 1/4
29-10-84	Groupe Trans. GTC.	150 %	10.0 \$	4 1/4 \$	10 1/2 \$	12 \$	+ 1 1/4
21-11-85	Groupe Vidéotron	75 %	23.3 \$	7 1/4 \$	13 1/4 \$	13 1/2 \$	+ 1/4
07-06-85	Guardcor Invest.	150 %	10.0 \$	9 1/4 \$	60 \$	6 \$	—
19-12-85	Idéal Métal	150 %	13.0 \$	5 1/4 \$	6 1/2 \$	6 1/2 \$	+ 1/4
12-11-85	IPL Inc.	150 %	5 1/2 \$	5 1/4 \$	9 1/2 \$	9 1/2 \$	- 1/4
29-11-85	Industries Charan Inc.	100 %	10.0 \$	10.0 \$	13 1/2 \$	12 1/2 \$	- 1/4
11-12-85	Lambert-Somec	150 %	5.0 \$	3 1/4 \$	5 1/2 \$	6 \$	+ 1/2
07-01-86	Lavalin Tech.	100 %	10.0 \$	4 1/4 \$	305	320	+15
25-03-84	Louven Inc. pr. conv.	150 %	8.0 \$	5.0 \$	210	200	-10
15-11-85	M-Corp Inc.	150 %	4.8 \$	14 1/4 \$	32 1/4 \$	31 1/4 \$	- 1/4
16-12-85	Matco Mart Inc.	150 %	2.5 \$	2.5 \$	225	240	+15
22-10-85	MPA Vidéo Inc.	150 %	3.5 \$	4.25	280	285	+ 5
09-04-84	McNeil, Mantha Inc.	150 %	3.0 \$	300	10 1/2 \$	11 \$	+ 1/4
03-01-86	Mines Abcourt pr. conv.	150 %	7.0 \$	7.0 \$	420	395	-25
30-12-84	Mines D'Or Val	150 %	2.2 \$	150	195	190	- 5
20-02-85	Mines J.A.G. Ltée	100 %	0.5 \$	160	36 1/2	33	-3 1/2
22-03-84	Montreal Trustco	75 %	27.5 \$	12 1/2 \$	25 1/2 \$	27 \$	+ 1 1/4
22-11-85	Memotec Data	150 %	10.5 \$	7 1/4 \$	10 \$	9 1/2 \$	- 1/4
27-03-84	Morgan Trustco	100 %	6.0 \$	6.0 \$	291	300	+ 9
10-07-85	Multidev Immobilia Inc.	150 %	2.5 \$	3.0 \$	6 1/4 \$	6 1/4 \$	+ 1/4
12-11-85	O E Inc.	100 %	9.6 \$	8.0 \$	14 1/4 \$	13 1/4 \$	- 1/4
19-12-85	Ordinateurs Hypocrat	150 %	2.0 \$	3.35/	8 1/2 \$	8 1/2 \$	—
27-02-86	Peerless (les tapis)	75 %	16.0 \$	8 1/2 \$	15 \$	14 1/2 \$	- 1/2
22-11-84	Perkins	150 %	7.2 \$	5 1/4 \$	11 1/2 \$	11 1/2 \$	- 1/4
15-11-84	Petro-Sun pr. conv. sr1	150 %	4.0 \$	3 1/2 \$	305	315	+10
20-11-85	Premier Choix-TVEC	150 %	6.0 \$	5.0 \$	8 \$	8 1/2 \$	+ 1/4

Date d'inscription	Émetteur	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix au marché 19-05-86	Prix au marché 23-05-86	Var.
17-10-85	Promatek Ltée	150 %	3.9 \$	325	355	340	-15
09-12-85	Proviso	100 %	32.0 \$	16.2 \$	19 1/2 \$	19 1/2 \$	- 1/4
19-09-85	Radiomutuel	100 %	12.5 \$	5.0 \$	—	8 1/4 \$	+ 1/4
24-05-86	Radiomutuel	75 %	8.5 \$	8.5 \$	—	—	—
12-07-85	Ressources Aiguebelle	100 %	9.0 \$	5.0 \$	250	245	- 5
20-06-85	Ressources AuNore	150 %	12.0 \$	250 \$	90	75	-15
03-01-86	Ressources La Pause	100 %	0.3 \$	70	37	36	- 1
15-07-85	Ressources Yorbeau	150 %	2.2 \$	70	80	80	—
31-12-85	Restaurants Sportscene	150 %	2.5 \$	250	5 1/2 \$	5 1/2 \$	+ 1/4
23-12-85	Boutiques San Francisco	150 %	5.8 \$	5 1/2 \$	9 1/4 \$	9 1/4 \$	—
23-12-85	Sanivan	100 %	5.0 \$	4 1/4 \$	6 \$	6 1/4 \$	+ 1/4
12-12-85	Sico Inc.	100 %	27.5 \$	13 1/2 \$	21 1/2 \$	20 1/2 \$	- 1
17-06-85	Sumabus Inc.	100 %	10.0 \$	5.0 \$	7 1/4 \$	7 1/4 \$	+ 1/4
09-04-85	Techmire Ltée	150 %	2.6 \$	4.0 \$	335	345	+10
21-12-84	Télé-Capitale	100 %	23.0 \$	5.0 \$	13 1/2 \$	13 1/2 \$	—
05-11-84	UAP Inc.	100 %	8.0 \$	17 1/2 \$	30 \$	32 \$	+ 2
27-12-84	Unigesco pr. conv. 1	100 %	8.0 \$	6.0 \$	11 1/2 \$	12 \$	+ 1/4
16-09-85	Unigesco B	100 %	55.0 \$	475 \$	6 1/2 \$	6 1/2 \$	—
27-11-85	Uni-Select	150 %	3.0 \$	3.0 \$	6 1/2 \$	6 1/2 \$	—
11-10-85	Visway Transport	150 %	11.2 \$	7 1/2 \$	9 1/4 \$	9 1/4 \$	—
15-10-85	Volcano	150 %	15.0 \$	7 1/2 \$	13 1/4 \$	13 1/4 \$	- 1/2

ÉMISSION EN COURS OU À VENIR

16-05-86	* Cambior	75 %	150 \$ ^s	10.0 \$ ^s	—	—	—
21-05-86	Canam Manac	50 %	51.1 \$	15½	—	—	—
18-04-86	* Geoffrion, Leclerc B	75 %	10.5 \$	6.0 \$ ^s	—	—	—
24-04-86	Gr. La Laurentienne	50 %	50.0 \$ ^s	13.0 ^s	—	—	—
12-04-86	* Groupe SNC	50 %	40.0 \$ ^s	13 ½ ^s	—	—	—
13-05-86	Groupe Totec	100 %	—	—	—	—	—
20-05-86	Gr. Trans. GTC	75 %	—	—	—	—	—
xx-05-86	* Lévesque Beaubien A	50 %	40.0 \$ ^s	10.0 \$ ^s	—	—	—
xx-05-86	Miron	50 %	—	12 \$ ^s	—	—	—
xx-05-86	* Studio Perry	75 %	3.0 \$ ^s	3.0 \$ ^s	—	—	—
10-04-86	SR Telecom	75 %	150 \$ ^s	—	—	—	—
18-04-86	* Teinturiers Hubbard	100 %	6.7 \$ ^s	5 \$ ^s	—	—	—

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

La performance des portefeuilles proposés par les maisons de courtage dépasse de beaucoup le rendement moyen du marché

LA BONNE ACTION

PIERRE LUSSIER, MBA

Collaboration spéciale
L'auteur est professeur au Cégep de Saint-Laurent

Grâce à leur service de recherche qui est toujours à la fine pointe de l'information, les maisons de courtage sont en mesure de proposer à leurs clients une stratégie de placement qui surpasse de façon appréciable, en rendement, le portefeuille le plus diversifié que l'on puisse trouver : la Bourse. Certes, ils ne gagnent pas sur tous les points. À l'occasion, un titre qu'ils ont recommandé ne répond pas aux attentes,

mais prises dans leur ensemble, les stratégies proposées par les courtiers sont payantes. À titre d'exemple, le portefeuille constamment mis à jour par McLeod, Young, Weir, qui privilégie le gain de capital sur le rendement courant (dividendes), a eu depuis septembre 1984 un rendement total (gain de capital et dividendes) de 68 % alors que pour la même période le TSE 300 obtenait 39 %.

Dominion Securities Pitfield

Titre	Cours	Cours/bénéf. 86
Alberta Energie	13	11.4
Amca	18	—
Banque de commerce	19	6.8
Banque nationale	28 1/2	8.1
Banque royale	32	7.3
B. C. Forest	12 1/2	23.8
Cominco	12 1/2	—
Consol. Bathurst	24 1/2	19.6
Electrohome Y	11 1/2	24.5
Falconbridge	20 1/2	64.8
Harris Steel	14 1/2	15.9
Hayes-Dana (1)	15 1/2	15.4
Jannock	28 1/2	12.1
Noma	29 1/2	25.5
Noranda	17 1/2	—
Northern Telecom	41 1/2	9.3
Steinberg A	44 1/2	10.7
Transalta Utilities A	28 1/2	10.3

* Titre fortement recommandé par les courtiers.

Nesbitt, Thomson, Bongard

Titre	Prix	Cours/bénéf. 86
Banque de Montréal	32 1/2	8.3
Banque Nationale	28 1/2	8.1
B.C. Telephone	28 1/2	11.1
CDC Life Sciences	35	26.5
Canadian Tire	23 1/2	38.6
Crownx	31 1/2	13.4
Dofasco	29 1/2	11.7
Domtar	30 1/2	13.2
Ivaco	25 1/2	24.9
Laidlaw	18 1/2	23.9
Molson	26 1/2	26.1
Moore	33 1/2	16.1
Peerless Carpet	14 1/2	19.3

* Titre fortement recommandé par les courtiers.

McLeod, Young, Weir

Titre	Prix	Cours/bénéf. 86
Banque Nationale	28 1/2	8.1
Cae Industrie	22 1/2	30.0
Canadien Pacifique	17	19.5
Circo Craft	10 1/2	24.2
Consol. Bathurst	24 1/2	19.6
Consumers Glass	n.d.	n.d.
Inco	17 1/2	84.2
Indal	29 1/2	16.8
Labatt	46 1/2	16.3
Moore	33 1/2	16.1
Seagram	80 1/2	16.9
Sears	15 1/2	16.8
Stelco	26 1/2	26.1
Thomson	29 1/2	25.1

* Titre fortement recommandé par les courtiers.

Sélectivité

Plus le marché boursier avance, plus il faut être sélectif dans ses choix de titres. En effet, l'enthousiasme généré par un marché à la hausse affecte positivement, par un effet d'entraînement, même les titres de compagnies qui ne possèdent pas de perspectives financières aussi intéressantes que celles des meneurs du marché. C'est ce qu'on appelle l'influence du risque systématique (risque du marché).

Ainsi, même si ce marché recule encore, à moyen et à long termes, une possibilité de gain de capital appréciable, ce ne sont que les titres de compagnies dont les bénéfices augmenteront sensiblement dans le futur qui profiteront de la tendance à la hausse de la Bourse. C'est donc le temps d'appliquer le principe de la sélectivité et d'oublier l'effet d'entraînement, efficace surtout en début de cycle.

Choix du secteur

Toutefois, il ne faut pas nécessairement laisser de côté l'accélérateur de performance que représente le

choix du secteur d'activité. En effet, si deux entreprises sont considérées comme étant les meilleures dans leur secteur respectif, l'action de celle qui œuvre dans le secteur le plus favorisé par les conditions macro-économiques bénéficiera de l'effet de levier de son secteur.

Les portefeuilles recommandés

McLeod, Young, Weir s'attend à ce que les sociétés qui sont dans les secteurs sensibles aux dépenses de consommation et aux investissements industriels (immobilier, emballage et communication), aient une meilleure performance que celles dont les bénéfices sont dépendants du secteur pétrolier (producteurs, certains services publics et quelques banques). Quant aux mines, leurs actions devraient commencer à s'apprécier plus tard dans l'année.

Le portefeuille recommandé par la firme (et reproduit ci-dessous) suscitera l'intérêt de l'investisseur qui vise avant tout le gain de capital. Il devrait avoir une performance supérieure à celle du marché, car c'est la crème du service de recherche de

la maison, mais il risque aussi d'être plus volatil. C'est le prix qu'il faut payer pour espérer avoir plus.

Pour ce qui est de la maison Dominion Securities Pitfield, il serait préférable de réduire le montant consacré aux obligations, étant donné que les taux d'intérêt sont proches de leur plancher. Le courtier propose donc un portefeuille construit de la façon suivante : 60 % d'actions, 32 % d'obligations et 8 % de liquidités (bons du Trésor). Quant à ses préférences sectorielles pour les actions, elles sont en ordre de priorité les suivantes : services financiers, produits industriels, mines et métaux ainsi que les produits de consommation.

Le rendement des 10 titres les plus fortement recommandés a été, depuis janvier 1985, de 68.6 %, alors que celui de la Bourse de Toronto était de 32.4 %.

Quant à Nesbitt, Thomson, Bongard, elle aussi propose une répartition de 60 % d'actions tout en préfé-

rant, pour le reste des actifs, des bons du Trésor.

Pour ce qui est de la constitution du portefeuille d'actions, l'équipe de recherche préfère d'une part les cycliques, qui devraient profiter bénéficié de l'accélération de la croissance économique, prévue pour les derniers trimestres de 1986; et, d'autre part, les titres de sociétés qui profitent des bas taux d'intérêt.

Offre et la demande

Le raisonnement qui sous-tend la validité de ces approches, dites « sélectives », trouve sa source dans le principe de la rareté. Étant donné que c'est plus difficile, à ce stade, de trouver des titres gagnants, les compagnies qui sont le plus susceptibles de générer des bénéfices élevés, et qui sont clairement identifiées par les spécialistes, verront leurs titres croître en raison d'une forte demande de la part des investisseurs. De plus, ceux qui détiennent ces titres convoités (l'offre) ne voudront s'en départir qu'à juste prix. C'est la loi de l'offre et de la demande.

AVIS PUBLICS

PRENEZ AVIS que Transport Brazeau Inc., détentrice de permis connus sous le numéro Q-300310, s'adressera à la Commission des transports du Québec en vertu de l'article 41 de la Loi des transports pour se faire transférer tous les certificats de permis Q-300487 de Transports Spéciaux Inc. Les corporations susmentionnées sont actuellement sous le même contrôle ultime de Corporation de gestion la Vendrye.

La requête demande également à la Commission des transports du Québec de décréter suivant l'article 85 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue. Toute personne qui désire produire une opposition ou intervenir à la présente peut le faire en s'adressant à la Commission des transports du Québec au 505, rue Sherbrooke Est, à Montréal, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication de cet avis.

Première publication: 26 mai 1986
Deuxième publication: 27 mai 1986

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-02-00872-860

PRÉSENT: Prototaire-adjoint

ALFONZO MUNOZ,

Partie demanderesse

C.

JOSE RENOVATIONS INC.

Partie défenderesse

ET

LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR,

mis-en-cause

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ALFONZO MUNOZ, de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame à Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de JOSE RENOVATIONS INC.

Montréal, le 20 mai 1986

M. Martin

P.A.

AVIS est donné, conformément à l'Article 1571(D) du Code Civil du Québec, que DIFFUSION PIA INC., par "General Assignment of Book Debts" exécuté le 20 mai 1986 et enregistré à Montréal sous le numéro 3719425, a cédé et transféré toutes dettes, comptes à recevoir, demandes et "choses en action", présents ou futurs, à SOCIÉTÉ D'ACTU-RAGE BOSTON DU CANADA INC. / BOSTON FACTORS OF CANADA, INC.

Une copie de la requête en divorce a été remise au greffe à l'intention de l'intimé JOSE OLIVER DIAZ HUMBERTO.

LAVALL, 14 mai 1986

DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A.

1ère parution: 26 mai 1986

2ème parution: 27 mai 1986

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT D'ABITIBI

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-05-00087-80

PRÉSENT: Claude Garneau

Prototaire-adjoint

JAMAL BERADA, autrefois domicilié au 460, Ste-Catherine ouest, no 307 à Montréal, Québec et maintenant de lieu inconnu

C.

PANCAS NAGY

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à M. Pancas Nagy de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, Notre-Dame Est à Montréal, Québec au greffe, 1,100, dans les TRENTÉ (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de M. Pancas Nagy.

Montréal, le 20 mai 1986

M. Martin

P.A.

Prenez avis que M. Jacques Geoffrion, 219 rue Chambois, Beauport, G1B 2J4, s'adressera à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q-503756-001 qu'il détient pour la région 03, en faveur de J.R.L. Tremblay Inc., 380 rue Ste-Mathilde, St-Fidèle, Cte Charlevoix, G0T 1T0. Les requérants demandent l'application de l'article 85 du R.P.R.I.

Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la deuxième parution du présent avis.

1ère publication: 26 mai 1986

2ème publication: 27 mai 1986

AVIS est, par les présentes, donné que GEORGE MACDOWELL COHEN, domicilié au 640 rue Stravinsky, dans la ville de Brossard, district de Montréal, s'est adressé au Ministère de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de GEORGE MACDOWELL.

CHAIT SALOMON

Suite 1001

1 Place Ville Marie

Montréal, Québec

Procureurs du requérant.

AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 9 janvier 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à RIVIERA COSMETIQUES ET EQUIPEMENTS LIMITÉE/RIVIERA COSMETICS AND EQUIPMENT LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 25e jour d'avril 1986, sous le numéro 3708006.

Ce 20e jour de mai, 1986.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT D'ABITIBI

COUR SUPÉRIEURE

NO. 615-05-00087-80

PRÉSENT: Claude Garneau

Prototaire-adjoint

JAMAL BERADA, autrefois domicilié au 460, Ste-Catherine ouest, no 307 à Montréal, Québec et maintenant de lieu inconnu

C.

PANCAS NAGY

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à JAMAL BERADA, LILY BASHIR et GASSAN BASHIR de se constituer un nouveau procureur ou de produire un acte de comparution personnelle, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, au greffe de cette cour, situé au 900, 7e Rue, à VAL D'OR, Québec, faute de quoi défaut pourra être enregistré.

Une copie de la mise en demeure de comparaître personnellement ou de se constituer un nouveau procureur, a été laissée au greffe à l'intention des intimés.

VAL D'OR, le 20 mai 1986.

CLAUDE GAREAU

Prototaire-adjoint

PRENEZ AVIS que monsieur Richard Dumouchel, étudiant résident et domicilié au 726, rue Anyon, Greenfield Park, Québec, déposera une requête de changement de nom auprès du ministre de la Justice afin de porter désormais le nom de Richard Taylor, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis.

Greenfield Park, 14 mai 1986.

AVIS est par les présentes, donné que le contrat de vente en date du 4 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à INFORMATIQUES TRENDX INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 1er jour de mai 1986, sous le numéro 3710554.

Ce 26e jour de mai, 1986.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS que CAMILLE LEPAGE, 841, rang St-Michel, St-Joachim de Courval, Nicolet, Qc J0C 1H0 titulaire du permis de camionnage en vrac numéro Q-502738-002 pour la région 04 s'adressera à la Commission des transports du Québec pour obtenir le transfert de son permis, en faveur de CAMILLE LEPAGE TRANSPORT INC., 841, rang St-Michel, St-Joachim de Courval, Nicolet, Qc J0C 1H0.

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à la Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest Est, Québec G1K 7W5.

1ère publication: 26 mai 1986

2ème publication: 27 mai 1986

BEAUBET PUZE, avocats

2030 Pire Leblanc

Duberger, Qc G1P 2X1

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 janvier 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 116914 CANADA INC. faisant affaires sous la raison sociale SYSTÈME DE BRONZAGE VITASUN CANADA a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 25e jour d'avril 1986, sous le numéro 3708008.

Ce 20e jour de mai, 1986.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS que TRANS VIANDÉ TEMIS INC., 151 de l'Eglise, Notre-Dame-du-Lac, Qc G0L 1X0, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis à contrat, transport restreint, de Montréal, pour le transport de viandes fraîches et/ou congelées pour le compte de Boucherie Benoit Tanguay, 17 rue St-Alphonse, Lucville G0K 1E0, et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Tour intéressé à ladite requête peut porter opposition ou intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième publication dans ce journal à la Commission des Transports du Québec, 585, boul. Charest Est, Québec, Qc G1K 7W5.

1ère publication: 26 mai 1986

2ème publication: 27 mai 1986

BEAUBET PUZE, avocats

2030 Pire Leblanc

Duberger, Québec, G1P 2X1

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2169-5762 QUÉBEC INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Beauce le 2ème jour de mai 1986, sous le numéro 369869.

Ce 8ème jour de mai, 1986.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 500-02-00872-860

GEORGE VATAKIS,

la demanderesse

—vs—

ALHAJI SINARE,

la défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR la défenderesse est requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la date de la publication.

Une copie de la déclaration et copie du Bref d'Assignment ont été laissés pour vous au Bureau du Prototaire de la Cour Supérieure à Montréal. Prenez de plus avis, qu'en défaut de produire une Comparution ou contestation dans les délais prévus, la demanderesse procédera contre vous par défaut et jugement sera rendu sans vous donner d'autres avis.

MONTREAL, ce 3 avril 1986

(S) Dominique Dibemardo

Prototaire

LIVERMAN, LIVERMAN & ZIMMERMAN

Avocats,

2000 Mansfield, Suite 1600

Montréal, Québec.

PRENEZ AVIS que la compagnie INTERNATIONAL TRAVEL LIBRARY INC., constituée en vertu de la Partie 1 de la Loi sur les compagnies de la province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

MONTREAL, ce 22e jour de mai 1986

MARTINEAU WALKER, avocats

Procureurs de la compagnie

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR
842-9645

La Compagnie Seagram Ltée
AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par la présente donné qu'un dividende de vingt-cinq cents (0.25\$) l'action en monnaie des États-Unis sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie a été déclaré payable le 16 juin 1986 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 2 juin 1986.

Les actionnaires peuvent recevoir le paiement de ces dividendes en monnaie du Canada ou en monnaie des États-Unis, à leur gré.

Les actionnaires résidant au Canada recevront le paiement de leurs dividendes en fonds canadiens à moins d'avoir demandé de recevoir le paiement en fonds américains. Les actionnaires ne résidant pas au Canada recevront le paiement de leurs dividendes en fonds américains à moins d'avoir demandé le versement en fonds canadiens. Les actionnaires qui veulent recevoir le paiement de leurs dividendes dans l'autre monnaie offerte doivent signifier leur choix par écrit à la Compagnie Trust Royal, Services aux sociétés, 630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, Québec H3B 1S6 au plus tard le 30 mai 1986. Dans le cas des versements en fonds canadiens le taux de change sera celui qui est affiché par la Banque du Canada à midi le 2 juin 1986.

Par ordre du Conseil d'Administration,
MICHAEL C.L. HALLOWS,
Secrétaire.

Montréal, Québec,
le 21 mai 1986.



S.A.Q. Vinier

J.-R. Ouimet inc.

Cordon Bleu

Tech-Mix

La Brasserie Labatt

Limitée

Bud Légère

Cascades P.S.H. inc.

Vanilla

S.A.Q. Kamouraska

NOLIN LAROSÉE ET ASSOCIÉS INC.

DESIGN COMMUNICATIONS

387, rue Saint-Paul Ouest
Bureau 204
Montréal (Québec) H2Y 2A7
(514) 282-1331

QUATRE PRIX
D'EXCELLENCE
Acc. 1984

DIX CERTIFICATS
D'EXCELLENCE
Graphiques
Québec 84

CINQ PRIX
D'EXCELLENCE
des Éditions
du Canada

FINALISTE
MERLUZIO 86

IDENTIFICATION
D'ENTREPRISES

BROCHURES

RAPPORTS
ANNUELS

DEPLIANTS

AFFICHES

PÉRIODIQUES

EMBALLAGES

SIGNALISATION

STANDS
D'EXPOSITION

PROMOTION

</

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Télémedia n'a pas fini de grandir sous la gouverne de Philippe de Gaspé Beaubien

PORTRAIT

CLAUDE TURCOTTE

En 1970, quand Philippe de Gaspé Beaubien a fait l'acquisition de Télémedia, il y eut dans la presse un déferlement de manchettes; on ne lui donnait pas long feu. Et pourtant en 1986, Télémedia est toujours là et son président aussi. L'entreprise a même pris beaucoup d'ampleur et son chiffre d'affaires annuel dépasse les \$ 100 millions.

« Mais ce n'est pas ça qui est important. C'est la marge de profit qui compte et elle n'est pas au niveau où je le voudrais, parce qu'on fait tout notre financement avec des emprunts dans les banques », lance sans ambages le président du Groupe Télémedia au cours d'un entretien, alimentant du même coup des rumeurs qui semblent revenir périodiquement à propos d'une santé financière supposément précaire de cette entreprise.

Mais prévenant les coups, M. de Gaspé Beaubien ajoute sur-le-champ que toutes les entités du Groupe, sauf une, sont rentables, que Télémedia a pour politique d'acheter des compagnies qui souvent sont en difficulté et qu'il faut généralement de quatre à cinq ans pour les rendre rentables, ce qui peut affecter les bénéfices. Et puis, il y a aussi le fait que Télémedia est une compagnie privée et qu'il peut y avoir un élément de stratégie à dire que la marge de profit est trop basse et à insister en même temps sur l'importance d'une nouvelle rationalisation et d'une plus grande efficacité au sein de ce petit empire, qui est « la 15e plus grosse compagnie de communication au Canada et probablement la plus importante à être encore privée ».

Le Groupe ou plus exactement la Corporation Télémedia Canada est le holding créé et présidé par M. de Gaspé Beaubien; il fournit les services administratifs, financiers et juridiques aux deux grandes filiales que sont Télémedia Inc. et Les Entreprises Télémedia Inc., lesquelles ont chacune leur propre conseil d'administration. La première regroupe 1.000 employés qui travaillent dans 18 postes de radio, dont 10 au Québec auxquels sont affiliés à certaines heures 36 autres stations radiophoniques privées québécoises; à travers cela il y a le réseau des Expos avec 37 stations, celui des Nordiques avec 28 postes. Télémedia dessert 98 % de la population du Québec. En Ontario, les huit postes de Télémedia alimentent le réseau des Blue Jays (50 stations) et celui des Maple Leaf (20 stations).

En outre, Télémedia Inc. a une division des imprimés, qui comprend notamment TV Hebdo (français) avec 200.000 copies par semaine et TV Guide (anglais) avec plus de 800.000 copies hebdomadaires; ces magazines, qui sont ceux qui se vendent le plus au Canada, occupent 150 personnes en permanence à Toronto. On pourrait parler en outre de Coup de pouce, un mensuel dont les ventes dépassent les 100.000 copies. En anglais, il y a encore le Canadian Living, qui tire à 500.000 copies par mois. Il s'agit dans tous ces cas d'ac-



M. Philippe de Gaspé Beaubien dirige la plus importante entreprise canadienne dans le domaine des communications qui soit encore privée.

tivités dont la rentabilité semble plutôt confortable.

Par ailleurs, Les Entreprises Télémedia Inc. est cette filiale qui s'intéresse aux nouvelles technologies. Elle détient 8,5 % des actions de CANCOM, c'est-à-dire Les Communications par Satellite Canadien Inc. Elle possède d'autre part 30 % des actions de CANTEL, soit Le Groupe de Radio Cellulaire Canadien Inc. Elle a enfin créé une autre entreprise, CANBEC, dont elle détient 100 % des actions et qui a pour mission la vente et l'installation de communications personnelles. Il s'agit en somme d'une catégorie d'activités qui offre un potentiel de croissance sans doute plus grand que les postes de radio, à moins bien sûr de procéder à de nouvelles acquisitions, une hypothèse avec laquelle M. de Gaspé Beaubien jongle allègrement.

Vu d'un autre angle, le Groupe Télémedia comprend 30 unités différentes, parmi lesquelles il y a une société (participation conjointe avec Procom) de ventes publicitaires, une société de production d'émissions dites « syndiquées », une autre qui veille aux droits de diffusion des jouets sportifs, les Éditions Télémedia, etc.

En 1986, le Groupe Télémedia est au service d'une clientèle à 50 % francophone et à 50 % anglophone. Il a un bureau à Vancouver, mais la grande majorité de ses activités sont au Québec et en Ontario en parties égales. Le même équilibre existe entre les activités dans l'imprimé et l'électronique. On retrouve aussi un mélange à peu près égal entre employés francophones et anglophones, du moins dans les fonctions de direction.

Ce biculturalisme reflète d'ailleurs assez bien les origines mêmes de Philippe de Gaspé Beaubien, dont il se dit « très fier ». On le serait à moins. Qui peut se vanter d'avoir une lettre de Louis XIV dans ses archives familiales? Lui, il le peut. Il a en effet chez lui la lettre du Roi Soleil accordant à la seigneurie de Saint-Jean-Port-Joli à son ancêtre Philippe Aubert de Gaspé, celui-là même qui à 70 ans écrivait son premier livre « Les Anciens Canadiens ». Il situe cet ancêtre célèbre comme suit: « Son fils était le parrain de mon père ».

Mais il a eu aussi une grand-mère écossaise, qui était la fille de Andrew Stewart, un juge en chef. Sa mère avait pour oncle Honoré Mercier, premier ministre du Québec. Son oncle, Louis Beaubien, fut sénateur; son grand-père a fondé la brasserie Frontenac qui est O'keefe maintenant. Il y a eu aussi une Banque Beaubien, qui fut à l'origine de la maison de courtage Lévesque Beaubien. Les biscuits David furent de sa famille également. Enfin, son père a fait carrière dans le courtage et fut entrepreneur-électricien. Il a obtenu entre autres les contrats de l'Oratoire Saint-Joseph et de l'Université de Montréal.

Philippe de Gaspé Beaubien se vante de faire partie de l'une des plus vieilles familles commerçantes d'Amérique. Fils de bonne famille, il a fait son cours classique au Collège Sainte-Marie, mais après il opte pour une maîtrise en administration à Harvard. C'était une orientation académique étonnante pour un jeune francophone à l'époque. Il retrouve alors à Boston deux autres Québécois, Gilles Mercure, ex-président de la Banque nationale, et André Bisson, vice-président de la Banque de Nouvelle-Écosse, mais il revient à Montréal avec un MBA et une Bostonnais comme épouse, qui aujourd'hui est vice-présidente (ressources humaines) de Télémedia Inc.

Il travaille un peu avec son père, mais il préfère très vite devenir consultant dans une agence de publicité et de marketing. Il voulait partir à son compte; une occasion se présente et le voilà dans la distribution des croustilles Hostess. Il fonde son entreprise en 1960; deux ans plus tard il gère une flotte de 150 camions en Ontario grâce à un financement fourni par General Food, à qui il vend d'ailleurs son affaire l'année suivante.

Il vient à peine d'acheter une compagnie qui fabrique des murs en aluminium, alors qu'on lui offre un emploi à Expo 67. Deux semaines plus tard, il a revendu sa compagnie à son propriétaire antérieur. Pendant 4 ans, l'expérience d'Expo 67 ne fut « pas une période heureuse » pour lui. « Cela m'aurait été plus utile, si j'étais allé en politique; cela m'a donné des contacts mais pas d'argent », dit-

il. En 1968, il se retrouve donc chef de l'exploitation de Télémedia, qui comprend alors un poste de télévision et trois postes de radio à Sherbrooke. Télémedia veut acheter d'autres stations, dont CKAC de Montréal, mais Paul Desmarais qui est l'un des principaux actionnaires possède aussi La Presse. Le CRCT dit non à l'achat par le groupe de Desmarais. Philippe de Gaspé Beaubien prend la relève, fait un emprunt à la Banque et achète en 1970 11 propriétés, dont huit fonctionnent à perte. « Même CKAC fonctionnait sans budget », raconte-t-il.

Cette transaction a fait alors l'objet de débats très animés. On accuse de Gaspé Beaubien de n'être que la marionnette de Paul Desmarais. Le directeur du DEVOIR, M. Claude Ryan, écrit notamment un éditorial intitulé « Un jeune homme de bonne famille se fait donner un empire pour une chanson ». Le président de Télémedia, qui n'a pas encore digéré cet article, explique que cela a suffi pour lui faire perdre un emprunt bancaire, si bien que c'est effectivement M. Desmarais qui a permis en partie de financer son acquisition. La nouvelle entreprise subissait une perte de \$ 600.000 par année, mais les taux d'intérêt étaient à 6 %. Il fallait rembourser \$ 1,5 million par an avant d'encaisser un premier sou de bénéfice.

« Ce fut difficile pendant plusieurs années. Les cinq premières années, je n'ai pas pu remettre la dette » se souvient M. de Gaspé Beaubien. Il pouvait s'appuyer sur la compréhension de Jean Parisien, bras droit de M. Desmarais et sur une entente permettant la conversion de la dette en actions privilégiées. Après sept ans, il est parvenu grâce à un nouvel emprunt bancaire à rembourser complètement Paul Desmarais. Il avoue que ce fut pour lui un très grand jour.

Télémedia avait franchi une étape importante en 1976 en entrant dans le domaine de l'édition par l'achat de TV Guide qui appartenait à des intérêts américains et TV Hebdo des Publications Eclair. Il a pu le faire avec l'aide de Southam Inc. qui possède encore 35 % d'intérêts dans ces deux magazines.

Que réserve l'avenir? M. de Gaspé Beaubien se montre énigmatique et évasif, sans écarter aucun scénario possible. Pourquoi ne pas essayer d'avoir Télé-Métropole? Il pense que Paul Desmarais est le mieux placé. « On serait plus fort avec un homme qui a ses ressources », dit-il. Mais si M. Desmarais se retire, peut-être alors Télémedia tenterait-elle sa chance. Elle a déjà eu des postes de télé, mais M. de Gaspé Beaubien les a vendus à son beau-frère.

Quoi qu'il en soit, le président du Groupe Télémedia soutient qu'on « arrive à un point où il y a des choses à faire ». L'entreprise pourrait s'inscrire en Bourse, ou bien acheter une compagnie ouverte et y intégrer le Groupe Télémedia. M. de Gaspé Beaubien voit qu'il y a de nombreux changements de propriétés dans l'industrie des communications au Canada; il pense aussi au câble, aux satellites. Il hésite beaucoup à sortir des communications, mais il demeure convaincu que « Télémedia peut grossir ».

Prévost mise sur les autobus articulés pour accroître ses ventes et sa rentabilité

STE-CLAIRE (PC) — Les autobus Prévost, la compagnie qui a vendu ses autobus privés à plusieurs clients connus comme l'acteur Clint Eastwood, le conducteur automobile Mario Andretti et la chanteuse Barbara Mandrell, fabrique maintenant des autobus articulés qui risquent d'être de plus en plus populaires.

« Nous en sommes fiers et nous espérons que les gens associeront dorénavant le mot « classe » avec la compagnie Prévost plutôt qu'avec Roll Royce », a déclaré le président André Normand lors d'une entrevue.

Cette compagnie de 600 employés, installée à Ste-Claire, à quelque 50 ki-

lomètres au sud de Québec, est le deuxième fabricant d'autobus interurbains en Amérique du Nord.

Les autobus articulés (c'est-à-dire séparés en deux par une espèce d'accordéon) comptent pour la majorité des ventes annuelles de \$ 50 millions de la compagnie.

M. Normand se fie au nouvel autobus de 18 mètres de long, pouvant contenir jusqu'à 72 passagers (contrairement aux autobus traditionnels qui accueillent un maximum de 47 passagers) pour augmenter ses profits sur les ventes.

Il est convaincu que le véhicule, qui coûte deux fois plus cher à opé-

rer qu'un autobus conventionnel, soit environ \$ 500.000, est plus confortable pour les passagers, plus facile à conduire, plus sécuritaire et somme toute plus économique pour le transporteur.

« Nous sommes confiants que les autobus articulés seront en mesure de concurrencer les trains rapides de Via Rail et les avions qui effec-

tuent des trajets de courte distance », soutient le président de Prévost.

Les entreprises Voyageurs s'intéressent aux autobus articulés de Prévost et envisage d'en acheter une vingtaine pour ses voyages interurbains. La compagnie vient de terminer une période d'essai de deux mois.



Profits RÉA

cours du premier trimestre des profits de \$ 28,7 millions. Ceci s'explique par la forte progression des sociétés Dominion Textile et Tapis Peerless, toutes deux dans le secteur des produits de consommation, qui sont passées de larges pertes à de substantiels bénéfices.

Le groupe des 50 % a également fort bien fait avec une hausse des bénéfices de 22,6 %, la palme appartenant à la Financière Power. Il en est allé de même pour la catégorie des 100 % qui affiche une augmentation générale de 10,7 %, chaque compagnie participante ayant contribué

presque d'égale façon.

Les secteurs qui ont réalisé la meilleure performance sont dans l'ordre; les produits industriels, les produits de consommation, les services financiers, les communications et les services publics, catégorie dont les seuls résultats disponibles étaient ceux de Québec-Téléphone.

Contrairement aux producteurs forestiers de l'Ouest qui ont finalement réussi à hausser substantiellement leurs profits, ceux du Québec se sont cependant contractés de près de 8 %. La Consolidated Bathurst affichant à elle seule une baisse de bénéfices de l'ordre de \$ 4,6 millions ou près de 24 %.

N'ACHETEZ AUCUNE VOITURE AVANT DE VENIR NOUS VOIR.

Acheter une voiture est une chose; acheter une voiture de Jac Auto en est une autre.

En effet chez Jac Auto, l'homme d'affaires qui recherche courtoisie et service personnalisés sera

servi par une équipe professionnelle.

Et que ce soit pour les petits ou les gros budgets, il n'y a qu'un endroit: JAC AUTO

Donc, pourquoi aller ailleurs quand tout y est... chez Jac Auto bien entendu



MAZDA B2000



JAC AUTO LTÉE

3612 Boul. St-Jean, Dollard-des-Ormeaux, 626-8120



DERNIÈRE SEMAINE

FINANCEMENT

8.9%

SUR

RENAULT ALLIANCE & ENCORE

85 - 86

**NOTE: 8.9% — 36 mois
Maximum 8 000,00\$**

PROTECTION RENAULT 5/80

LE REGROUPEMENT DES CONCESSIONNAIRES
AMC/JEEP/RENAULT de Montréal inc.

MONTREAL

AUTOMOBILES MONTREAL-
DAUPHINE LTÉE

12050 Laurentien 331-6130

AUTOMOBILES NEWMAN LTÉE

7200 Newman,
LaSalle 363-7210

CONCORDIA AUTO LTÉE

8065 Lajeunesse 273-2373

LE CARTIER A M C - JEEP

RENAULT LTÉE

10300 Pie IX 323-4330

MICOR AUTO INC.

12305 Sherbrooke est, Pointe-
aux-Trembles 645-1611

RENAULT VILLE-MARIE INC.

2995 Hochelaga 527-8525

BANLIEUE OUEST

À MA BAIE AUTOMOBILE INC.

9790 Gouin ouest,
Pierrefonds 684-4400

GARAGE DOYLE

2280 St-Joseph,
Lachine 637-7511

GARAGE SPÉCIALE

SERVICE INC.

10 Auto Plaza,
Pointe-Claude 694-4841

LAVAL

AUTO GIBRALTAR (1981) INC.

2032 Curé-Labelle,
Chomedey 687-3123

AUTO VOISIN INC.

1215 des Laurentides,
Vimont 668-9222

GARAGE FORTIN H. LTÉE

148 Curé-Labelle,
Ste-Rose 625-2491

TERREBONNE

HOULE & FRÈRES

GARAGE LTÉE

401 des Seigneurs 471-4647

RIVE SUD

AUTO MONTREAL-SUD INC.

2066 Chamblé,
Longueuil 670-8410

BLAINVILLE

AUTOMOBILES ESCRIVA

1053 Curé-
Labelle 437-7175

AVIS
PUBLICSVoir aussi
en page 10

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
Avis est donné que MARIE-ROLANDE HÉBERT, serveuse, résidant et domiciliée au 285, Place Stirling, appartement 302, LaSalle, district de Montréal, s'adressera au Ministère de la Justice pour obtenir un certificat afin que son nom soit désormais MARIE-ROLANDE HÉLÈNE ROY.

Lachine, le 20 mai 1986
BARRIÈRE, NEUER et LESTAGE-DOYON
Procureurs de la requérante

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN
PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ
Avis est par les présentes donné que Les Développements Astra Lévant Ltée et la Ville de Brossard s'adresseront à l'Assemblée Nationale du Québec pour faire adopter un projet de loi annulant une servitude de non-construction contenue dans les actes de vente enregistrés au Bureau d'enregistrement de Laprairie sous les numéros 26432, 26444, 25589 et 29346 ainsi que dans l'acte de correction numéro 26934 affectant les lots connus et désignés comme les subdivisions quatorze, quinze, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt-et-un, soixante-douze, soixante-treize et soixante-quatorze (96-14, 15, 18, 19, 20, 21, 72, 73 et 74) dans le plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Laprairie de la Magdeleine, division d'enregistrement de Laprairie. Ledit projet de loi sera présenté par le député Jean-Pierre St-Onge.

Toute personne qui a des motifs d'intervention sur le projet de loi doit en informer le directeur de la législation à l'Assemblée Nationale.

Les procureurs des requérants
LAPOINTE ROSENSTEIN

PRENEZ AVIS que Sabem Inc., détenteur du permis M-00039, s'adressera à la Commission des transports du Québec, dans le cadre de l'article 44 de la Loi sur les transports, afin d'obtenir le maintien de ses permis sous le numéro 100-00039. La seule actionnaire de toutes les actions émises de Sabem Inc. était et demeure Gestion B.G.B.A. Inc. Gilbert Bouchard qui était l'un des actionnaires de Gestion B.G.B.A. Inc. en devient le seul actionnaire.

La requérante demande également à la Commission des transports du Québec de décréter suivant l'article 85 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Toute personne qui désire produire une opposition ou intervenir à la présente peut le faire en s'adressant à la Commission des transports du Québec au 505, rue Sherbrooke Est, à Montréal, dans les cinq (5) jours de la deuxième publication de cet avis.

Première publication: 26 mai 1986
Deuxième publication: 27 mai 1986

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-00391-867, 114244 CANADA INC., demanderesse, — VS — LUIS ANABON, défendeur. Le 5 juin 1986 à 10:30 heures au domicile du défendeur au No 186 rue de Maisonneuve est suite 3 en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo VHS Hitachi et acc., 1 téléviseur couleur d'environ 20" et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. CHILLES POITIER, huissier, 288-6317, Montréal, le 26 mai 1986.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-00391-867, 114244 CANADA INC., demanderesse, — VS — JACQUES DUBÉ, défendeur. Le 3 juin 1986, à 11 heures au domicile du défendeur au No 1450 Montmasson, en la cité de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 lave-vaisselle marque Putschberger, beige, 1 four micro-ondes marque Citizen noir, 1 système de son marque Olympic et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. SERGE DEMERS, huissier, 622-9222, Montréal, le 22 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de Montréal, No: 500-02-00391-867, G.S. CANADA INC. demanderesse, — VS — PAUL DIONNE ET LINDA VALIERES, défenderesses. Le 06-06-86 à 10:00 heures au 1453 St-Timothée à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: PAUL DIONNE ET LINDA VALIERES, saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur, 1 mobilier de cuisine et 1 buffet et huche. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

AVIS DE LA
PREMIÈRE ASSEMBLÉE
ARTICLE 80 (4)

DANS L'AFFAIRE DE LA
FAILLITE DE:

GIUSEPPE MARCOVACCIO,
restaurateur, demeurant au
8115 Coimtois, St-Léonard P.Q.,
H1N 2N8, ayant fait affaires
sous le nom de "RESTAURANT
CHEZ PINO ENRG" au 4245
rue Dérivé, Montréal Québec.

FAILLI

AVIS est par les présentes
donné que GIUSEPPE MARCOVACCIO a fait cession de
ses biens le 29ième jour de
mars 1983, et que la première
assemblée des créanciers sera
tenue le 30ième jour de mai
1986, à 9h30 de l'avant-midi au
1 Place Ville-Marie, suite 3210,
Montréal, Québec.

Daté de Montréal, ce 23 mai
1986.

PAUL RAINVILLE
Syndic

NORMANDIN, BARRIÈRE & Cie
Edifice de la Banque Royale
du Canada
1, Place Ville-Marie
Suite 3210
Montréal, Québec
H3B 2W3
Tél.: (514) 861-1431

la fierté à une ville
montréal
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
APPELS D'OFFRES

SOUSSION 1375
FOURNITURE ET INSTALLATION DE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION.

RUES: BERTHIER, Panet et Visitation

LACROIX, S/Springland à Springland
LAMONT, N/Allard à Springland
MONTMAGNY, Springland vers le sud c/o
MONTMORENCY, Grand Trunk à Richardson
SOLANGES, Grand Trunk à Centre

Date d'ouverture des plis
Obtention des documents au

Contre un dépôt de
Sous forme de chèque visé à l'ordre du

Un chèque visé ou un cautionnement de 10 000.00 \$ doit accompagner chaque soumission.

Soumission 1513
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION LUMINEUSE
RÉSIDENTIEL 1986 GRP. 3

Date d'ouverture des plis
Les conditions et exigences
sont contenues
dans les documents que l'on
peut obtenir au

Contre un dépôt de
Sous forme de chèque visé à l'ordre du

Un chèque visé ou cautionnement de soumission au montant de 40 000 \$ doit accompagner chaque soumission.

Soumission 1481
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION LUMINEUSE.
RÉSIDENTIEL 1986 GRP 2

Date d'ouverture des plis
Les conditions et les exigences
sont contenues
dans les documents que l'on
peut obtenir au

Contre un dépôt de
Sous forme de chèque visé à l'ordre du

Un chèque visé ou cautionnement de soumission au montant de 30 000 \$ doit accompagner chaque soumission.

Soumission 1510
PARC DES HIRONDELLES
DIVERS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET
DE RÉNOVATION DE BÂTIMENTS

Date d'ouverture des plis
Obtention des documents au

Contre un dépôt de
Sous forme de chèque visé à l'ordre du

Un chèque visé ou un cautionnement de 4 000 \$ doit accompagner chaque soumission.

Soumission 1511
AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACE DU FRÈRE ANDRÉ

Date d'ouverture des plis
Obtention des documents au

Contre un dépôt de
Sous forme de chèque visé à l'ordre du

Un chèque visé ou cautionnement de soumission au montant de 5 500 \$ doit accompagner chaque soumission.

Soumission 1485
AMÉNAGEMENT PAYSAGER, ILOT DU STATIONNEMENT «A», IL NOTRE-DAME

Date d'ouverture des plis
Obtention des documents au

Contre un dépôt de
Sous forme de chèque visé à l'ordre du

Un chèque visé ou cautionnement de soumission au montant de 4 500 \$ doit accompagner chaque soumission.

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'ÎLE NOTRE-DAME ET DE SON PARC FLORAL

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-00391-867, 114244 CANADA INC., demanderesse, — VS — LUIS ANABON, défendeur. Le 5 juin 1986 à 10:30 heures au domicile du défendeur au No 186 rue de Maisonneuve est suite 3 en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 vidéo VHS Hitachi et acc., 1 téléviseur couleur d'environ 20" et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. CHILLES POITIER, huissier, 288-6317, Montréal, le 26 mai 1986.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-00391-867, 114244 CANADA INC., demanderesse, — VS — JACQUES DUBÉ, défendeur. Le 3 juin 1986, à 11 heures au domicile du défendeur au No 1450 Montmasson, en la cité de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 lave-vaisselle marque Putschberger, beige, 1 four micro-ondes marque Citizen noir, 1 système de son marque Olympic et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. SERGE DEMERS, huissier, 622-9222, Montréal, le 22 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-00391-867, 114244 CANADA INC., demanderesse, — VS — JACQUES DUBÉ, défendeur. Le 3 juin 1986, à 11 heures au domicile du défendeur au No 1450 Montmasson, en la cité de Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 lave-vaisselle marque Putschberger, beige, 1 four micro-ondes marque Citizen noir, 1 système de son marque Olympic et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. SERGE DEMERS, huissier, 622-9222, Montréal, le 22 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, No: 730-02-00281-863, INDUSTRIES MONT-ROUGE LTD., demanderesse, — VS — ENCADREMENT PHASE II INC., défendeur. Le 6 juin 1986 à 13:00 heures, au 3201 Ontario, Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: ENCADREMENT PHASE II INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 presse à collage Ademco, 1 coupe-verres Fletcher, 1 coupe à papier, 1 photocopieur 320 et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE VISE. REJEAN CHAILLE, huissier, 286-1175, Montréal, le 23 mai 1986.

ville de
boisbriand

LA VILLE DE L'AUTOMOBILE AU QUÉBEC

AVIS est, par les présentes, donné que la ville de Boisbriand propose de se prévaloir de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes, lequel article se lit comme suit:

Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriétés de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement ou se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la Gazette officielle du Québec et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds des rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la Gazette officielle du Québec.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes.

Les rues et ruelles listées ci-après, situées dans les limites de la ville de Boisbriand, ouvertes au public depuis plus de dix ans et sur lesquelles aucune taxe n'a été prélevée durant la même période, sont considérées comme chemins publics et la propriété de la ville dans toute leur étendue.

Lot 82-13 du cadastre et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Thérèse de Blainville, division d'enregistrement de Terrebbonne, étant une partie de la 4ème Avenue et ayant une superficie de 5,425 pieds carrés suivant le plan préparé par M. Séraphin Ouimet, arpenteur-géomètre, en date du 20 mars 1917.

Lot 82-331 du cadastre et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Thérèse de Blainville, division d'enregistrement de Terrebbonne, étant une partie de la 4ème Avenue et ayant une superficie de 23,405 pieds carrés suivant le plan préparé par M. Fernand Lemay, arpenteur-géomètre en date du 10 août 1971.

Lot 82-39 du cadastre et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Thérèse de Blainville, division d'enregistrement de Terrebbonne, étant une partie de la 5ème Avenue et ayant une superficie de 266 pieds carrés suivant le plan préparé par M. Fernand Lemay, arpenteur-géomètre en date du 9 septembre 1960.

Lot 83-3 du cadastre et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Thérèse de Blainville, division d'enregistrement de Terrebbonne, étant une partie de la 5ème Avenue et ayant une superficie de 234,1 pieds carrés suivant le plan préparé par M. Fernand Lemay, arpenteur-géomètre en date du 9 septembre 1960.

Lot 107-2 du cadastre et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Thérèse de Blainville, division d'enregistrement de Terrebbonne, étant une partie de la 5ème Avenue et ayant une superficie de 3,223 pieds carrés suivant le plan préparé par M. Fernand Lemay, arpenteur-géomètre en date du 9 septembre 1964.

Lot 102-25 du cadastre et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Thérèse de Blainville, division d'enregistrement de Terrebbonne, étant une partie de

ARTS ET SPECTACLES

Décès de Sterling Hayden

SAUSALITO (AFP) — Sterling Hayden, qui avait joué le rôle du général américain ayant déclenché la troisième guerre mondiale dans *Docteur Folamour* (Dr. Strangelove), est mort, vendredi dernier, d'un cancer à l'âge de 70 ans dans sa maison de Sausalito en Californie.

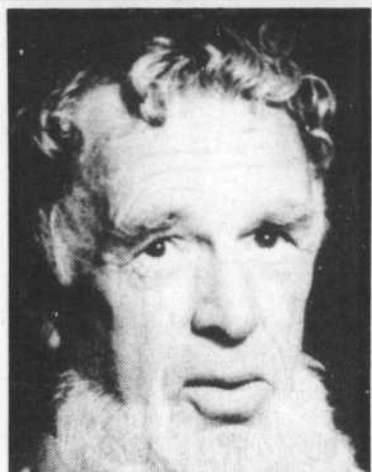
L'acteur américain, qui préférait les joies de la navigation de plaisance aux projecteurs de Hollywood, est décédé dans son sommeil en présence de toute sa famille après une longue bataille contre le cancer, a indiqué sa famille.

Ancien marin et capitaine des marines pendant la deuxième

guerre mondiale, Sterling Hayden avait été également un policier corrompu dans *Le Parrain* (The Godfather) et un malfaît à la conscience déchirée dans le grand classique du film noir de 1950, *Quand la ville dort* (The Asphalt Jungle).

Sterling Hayden, dont le véritable nom était John Hamilton, devait avoir des ennuis politiques à l'époque du maccarthysme.

En 1951, il déclarait devant la commission des activités anti-américaines de la Chambre des représentants qu'il avait fait une erreur en adhérant au parti communiste (PC) à son retour de Yougoslavie.



Sterling Hayden

AP Laserphoto

Au Nouveau Théâtre d'Outremont

La Procuration : curieux...

CLÉMENT TRUDEL

La Procuration, texte de Ykra Ytakdalié mis en scène par Anne Vassal. Une production du groupe Genre, au Nouveau Théâtre d'Outremont jusqu'au 1er juin.

Treize séquences. Ouf ! On m'inflige les vacheries habituelles sur un plateau de tournage déstabilisé par les exigences du producteur, fragilisées par des caprices d'actrice. Passe encore. Et, en plus, les mondanités mesquines d'un certain Paris ! En prime : le concierger nostalgique du service en Algérie, candide, donc rejeté. Une satire sur ce petit monde xénophobe qu'aurait mission de filmer un Lelouch moins racoleur... C'est ça, *La Procuration* : une charlotte russo-franco-québécoise servie par le groupe Genre. L'hypothèse de départ est de nous introduire dans les coulisses du film *Moi et les autres*. On a saisi l'occasion, après tant d'efforts érudits en jargon pontant, d'insérer quelques dérapages « ben niaiseux ». Je crois avoir été le seul à ne pas rire de cette allusion à l'accent « dici, ayant cru saisir que Ykra Ytakdalié, l'auteur, réservait ses gags à des Français qui, dans quel-

que théâtre du Midi, se paieraient la tête des Parisiens. Mais au cœur d'Outremont où l'on joue, quel camouflet porté aux manants !

J'ai été agacé par ce théâtre « qui s'intéresse à un théâtre réfléchissant le théâtre » ; et qui invite le spectateur à faire son propre montage, comme s'il avait accès à un « footing » abondant. Ils sont pourtant 18, sur scène, à plancher sur ces séquences, à y croire. Entrez dans le jeu, décousu à dessein. Elle doit être fastidieuse, la routine des équipes de tournage. Et pour le rendu, bravo ! Colette Prévost (Jasmine Desjardins) se voit déjà en haut de l'affiche et son réalisateur, Dominique Forbin (Bruno Caron), partage ses vœux. Ils auraient tant à tirer de leur souci de perfection s'il n'y avait pas ce satané producteur, invisible, qui coupe le budget du tournage extérieur et exige, pour rentabiliser l'oeuvre, un mort dans le scénario ! Pour copie conforme, prière de s'adresser aux critiques non annexés aux cercles hollywoodiens.

Ytakdalié caricature ; il fait mouche surtout grâce à trois personnages secondaires : Albert Michu, le concierger (Jean-Guy André), genre

de Français moyen qui cadrerait bien dans les bulles quotidiennes de Girerd ; l'acteur devant camper le mort, Jean-Claude Masset (Marcel Ferland), amusant imprimeur qui introduit dans cet univers une grille qu'apprécieraient les renégats de Mai-68, Jean-Claude envie les *kibboutzim* où tout est partagé « sans fric » ; et cet assistant-directeur (Pierre Collin) peu délégué, portant mal le scotch, sorte d'anti-séducteur rampant.

Cette pièce m'apparaît refléter, lourdement parfois, les conversations que l'on peut tenir à une terrasse sur le féminisme, sur le métier d'artiste, sur les régimes pourris qui se succèdent, etc. Amplement de potins (quel milieu de travail en est exempté ?). Quelques phrases grandiloquentes, des « flash back » fréquents et une vision globale ni entièrement misanthrope, ni carrément misogyne. Un certain regard désabusé sur un monde qui n'a pas l'air de se rendre compte qu'il stagne dans son soliloque. *La Procuration* vous est transmise ; à vous de citer à la barre qui bon vous semble dans ce monde où, tels les acteurs, « ça se déguise tout le temps ».

Quatre-Saisons et la caméra stylo

RADIO-TELE

NATHALIE PETROWSKI

De deux choses l'une. Ou bien les images seront extraordinaires et les questions sans intérêt. Ou bien les questions seront passionnantes et les images floues. C'est ainsi que s'expriment bon nombre de caméramans devant l'arrivée d'une nouvelle génération de journalistes à Quatre-Saisons.

Cette nouvelle génération de l'ère visuelle, fraîchement sortie des universités, répondra au nom de « caméra-reporter ». Qu'est-ce qu'un « caméra-reporter » ? C'est un journaliste indépendant, autonome, touché-à-tout et polyvalent, qui joue de la caméra comme d'autres jouent de la mitrailleuse ou du stylo.

Les journalistes de Quatre-Saisons rempliront quotidiennement cinq fonctions : caméraman, preneur de son, intervieweur, monteur et narrateur. Ils seront armés de caméras légères, la *Betacam* dernière génération qui pèse huit livres de moins que l'actuelle, ou encore la *Sony*, qui pèse cinq livres de moins.

Présentement, la *Betacam*, avec son système intégré, pèse environ 28 livres. Elle a beau être plus petite et portative que ses ancêtres, elle penche encore davantage du côté des poids lourds.

Réal Barnabé, le directeur de l'information de Quatre-Saisons, n'est pas inquiet pour ses caméra-reporters. Plusieurs d'entre eux, aussi bien masculins que féminins, sont déjà entrés en fonction et s'exercent quotidiennement sans se plaindre ni crouler sous le poids de leur équipement.

« Les journalistes vont retrouver leur autonomie, explique-t-il. Ils pourront aller chercher leurs images eux-mêmes plutôt que d'avoir à négocier avec un caméraman qui ne les comprend pas. Nous ne sommes pas les premiers à fonctionner de cette façon. Cela se passe déjà en France, aux États-Unis et au Japon. Même Jean-François Lépine, à Radio-Canada, l'a déjà essayé. »

Certains se demandent, néanmoins, comment on peut être caméraman et reporter à la fois sans qu'une des deux activités en souffre. Idéalement, les caméra-reporters vont se mettre à écrire avec leurs images sans avoir besoin de texte pour s'expliquer. Leurs reportages seront probablement très peu portés sur la parole et laisseront aux images le soin de raconter l'histoire. L'analyse et l'explication vont perdre du terrain au profit d'un visuel émotif, moins terne et plus captivant. Idéalement.

En réalité, la nouvelle génération va devoir être ra-

pide sur ses patins. Les journalistes auront entre deux et trois mois pour répéter ce que d'autres ont mis 15 ans à maîtriser. C'est, en fait, ce qui irrite le plus les vieux caméramans habitués à dépendre d'un journaliste qui pose les questions, fait les synthèses et tire les conclusions.

Si la méthode comporte certains risques, elle demeure intéressante, ne serait-ce que parce qu'elle coûte moins cher et qu'elle va permettre à une nouvelle génération de s'exprimer. La trame narrative de l'information en sera inévitablement transformée. Pour l'instant, tous les journalistes embauchés par Quatre-Saisons ont accepté de se prêter au jeu et de travailler dans ces conditions. Au scepticisme des aînés, ils opposent déjà leur foi et leur ferveur. L'avenir dira qui des deux avait raison.

*

Parle, parle, talk, talk à Télé-Métropole. C'est ce soir à 18 h 30 que débute le *talk-show* d'été de Télé-Métropole, enregistré à Terre des Hommes. L'animateur de l'émission est Jacques Auger. Claude Blanchard reprendra à son côté son rôle naturel de barman joyeux, rôle qu'il remplit déjà à *Montréal en direct*.

*

CIBL en liberté provisoire. CIBL-FM fête, cette semaine, son sixième anniversaire et le début d'une nouvelle ambition. Le poste communautaire, qui rejoint environ 30.000 auditeurs dans quatre quartiers de l'est montréalais, demande au CRTC l'élargissement de son territoire à tous les quartiers francophones de Montréal ainsi que l'augmentation de la puissance de son émetteur. Le CRTC devra statuer sur sa demande l'automne prochain. En attendant, CIBL-FM organise, cette semaine, un radiothon sans Jerry Lewis mais avec une centaine de personnalités de la scène montréalaise. Les organisateurs nous promettent 100 heures de « radio libre et folle », du 25 mai au 1er juin. Ils espèrent aussi récolter \$ 40.000 afin de se donner les moyens de leurs ambitions.

*

La fin de l'aventure. C'est ce soir que prend fin le populaire téléroman de Lise Payette, *La Bonne Aventure*. Nos quatre filles d'Eve se retrouvent au *brunch* de l'amitié et des adieux. La saison prochaine, on retrouvera à la même heure *Le Temps d'une paix* déplacé de sa case habituelle du mercredi. Dès décembre, toutefois, le nouveau téléroman de Lise Payette, *Les Dames de cœur*, prendra la relève. Il s'agit, cette fois, de l'histoire de quatre femmes dans la quarantaine. Tous les acteurs et actrices de la profession semblent avoir été approchés. Les quatre rôles principaux seront probablement tenus par Luce Gossail, Louis Rémy, Andrée Boucher et Michèle Rouilland.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Police academy III" 9 h 10 — "Target" 7 h
ASTRE II: "Short circuit" 7 h 9 h
ASTRE III: "La foire aux malheurs" 9 h — "Touche" 7 h 15
ASTRE IV: "Murphy's law" 7 h 30, 9 h 30
BERRI I: (288-2115) — "Police academy III" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 30
BERRI II: "Légende" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
BERRI III: "Trois hommes et un couffin" 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 50
BERRI IV: "Histoire officielle" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 35
BERRI V: "Le baiser de la femme araignée" 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 9 h 20
BONAVENTURE I: (861-2725) — "Hannah and her sisters" 2 h 30, 4 h 45, 7 h 9 h 05
BONAVENTURE II: — "Morons from outer space" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
BROSSARD I: (465-5906) — "La foire aux malheurs" 7 h 30, 9 h 30
BROSSARD II: (465-5906) — "Drôles d'espions" 7 h 15, 9 h 15
BROSSARD III: "Short circuit" 7 h 9 h
CINEMA CAPITOL: (849-0041) — "Cobra" 12 h 35, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
CINEMA CHATEAUGUAY: (898-0141) — "Aigle de fer" 7 h 15 — "Dernier dragon" 9 h 30
CINEMA CHATEAUGUAY II: — "Police academy 3" 7 h 45 — "Police academy 2" 9 h 30
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — "Police academy 111" 7 h 15, 9 h 15
CHAMPLAIN I: (524-1685) — "La foire aux malheurs" 7 h 10, 9 h 05
CHAMPLAIN II: — "Portés disparus 2" 9 h 40 — "Les aventures de Don Camillo" 7 h 25

CINEMA V: 5560 ouest Sherbrooke (489-5559) — "Alfred Hitchcock's Rebecca" 7 h — "Streets" 7 h 15 — "Kipferberg" 9 h 15 — "The man who fell to earth" 9 h 30
CINEMA DE PARIS: (875-1882) — "Murphy's law" 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h
CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) — "The best little warehouse in L.A." 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 30, 7 h, 8 h 30, 10 h (jusqu'à 4 h 45)
CINEMATHEQUE QUEBÉCOISE: (842-9768) — "CINEPLEX II: (849-4518) — "Quiet earth" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
CINEPLEX III: — "Money pit" 1 h 25, 3 h 25, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 25
CINEPLEX IV: — "Jolo dancer" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
CINEPLEX V: — "Kiss of the spider woman" 2 h, 4 h 20, 7 h, 9 h 20
CINEPLEX VI: — "House" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINEPLEX VII: — "My american cousin" 1 h 45, 3 h 45, 5 h 45, 7 h 45, 9 h 45
CINEPLEX VIII: — "Official story" 2 h, 4 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINEPLEX IX: — "Out of Africa" 1 h 30, 4 h 45, 8 h
CINEPLEX X: — "Legend" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
CINEMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "Aigle de fer" 1 h 15, 5 h 25, 9 h 35 — "Dernier dragon" 7 h 30, 9 h 30
CINEMA MONTRÉAL II: — "Drôles d'espions" 1 h 45, 5 h 30, 9 h 05 — "Purple rain" 12 h 30, 9 h 30
CINEMA MONTRÉAL III: (288-3141) — "Brazil" 12 h 30, 15 h 05, 17 h 40, 20 h 15
COMPLEXE DESJARDINS II: — "Retour vers le futur" 12 h 30, 18 h 40, 20 h 50 — "Starlighter" 14 h 40, 18 h 50
COMPLEXE DESJARDINS III: — "Grande gi-

clée" 15 h 05, 19 h 30 — "F comme fille" 13 h 45, 18 h 10 — "Vallée des passions" 12 h 05, 16 h 30, 21 h
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "Cocoon" 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 10
COMPLEXE GUY-FAYREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt (283-8229) — "CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — "Revanche" 19 h — "Medea" 21 h
CRÉMAZIE: (388-4210) — "Souvenirs d'Afrique" 8 h
DAUPHIN I: (721-6060) — "Le dernier survivant" 7 h 20, 9 h 30
DAUPHIN II: "Pouvoir intime" 7 h 40, 9 h 20
DORVAL I: (831-8587) — "Top gun" 7 h 10, 9 h 20
DORVAL II: "Cobra" 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
DORVAL III: "Fire with fire" 7 h 10, 9 h 10
DORVAL IV: (341-3190) — "Short circuit" 7 h 9 h
DÉCARIE II: — "Sweet liberty" 7 h 15, 9 h 15
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "Echo park" 7 h 15, 9 h 15
ÉLYSÉE II: — "Anne Trister" 7 h, 9 h
ÉLYSÉE III: (697-8095) — "Wise guy" 6 h 15, 8 h, 9 h 45
FAIRVIEW II: — "Poltergeist II" 6 h, 7 h 50, 9 h 50
GREENFIELD I: (671-6129) — "Poltergeist II" 6 h, 7 h 50, 9 h 50
GREENFIELD II: — "Cobra" 7 h, 9 h
GREENFIELD III: — "Cobra" 6 h, 8 h, 10 h
IMPERIAL: (288-7102) — "Top gun" 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20

JEAN-TALON: (725-7000) — "Aigle de fer" 7 h 15, 9 h 30, 11 h 30
KENT I: (489-9707) — "Poltergeist II" 6 h, 7 h 50, 9 h 50
KENT II: — "The color purple" 6 h 05, 9 h
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — "Soléil de nuit" 6 h 45 — "Cocoon" 7 h — "Halt: caine amère" 9 h 15 — "Agnès de Dieu" 9 h 30 (25 au 26 mai)
LAVAL I: (688-7779) — "Top gun" 7 h 10, 9 h 20
LAVAL II: — "Poltergeist II" 6 h, 7 h 50, 9 h 50
LAVAL III: — "Rose bonbon" 7 h 30, 9 h 30
LAVAL IV: — "Aide, top jeune pour mourir" 6 h 10, 7 h 50, 9 h 50
LAVAL V: — "Cobra" 7 h, 9 h
LAVAL-ODEON I: (687-5207) — "Short circuit" 7 h 15, 9 h 15
LAVAL-ODEON II: — "La foire aux malheurs" 7 h, 9 h
LOEW'S I: (861-7437) — "Poltergeist II" 12 h 20, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 50
LOEW'S II: — "Police academy III" 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45
LOEW'S III: — "Fire with fire" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
LOEW'S IV: — "Pink pyjama" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
LOEW'S V: — "The color purple" 12 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15
MERCER: (255-6224) — "Police academy III" 7 h 15, 9 h 15
MILIEU: (277-5789) — "Perfect lives" "Two moon july" 19 h 30 — "Mother's meat and Freud's flesh" 21 h 30
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — "Recherche

Susan, désespérément" 7 h 15, 9 h 30 — "Papa est en voyage d'affaires" 7 h, 9 h 30
OUTREMONT: (277-4145) — "Subway" 7 h — "Ran" 9 h
PALACE I: (866-6991) — "Cobra" 12 h 35, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
PALACE II: — "9½ weeks" 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30
PALACE III: — "Critters" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h, 7 h 45, 9 h 30
PALACE IV: — "Pray for death" 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h, 7 h 50, 9 h 40
PALACE V: — "Pretty in pink" 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20
PALACE VI: — "My chauffeur" 12 h, 1 h 55, 3 h 50, 5 h 45, 7 h 40, 9 h 35
PARADIS I: — "La foire aux malheurs" 9 h 20 — "Touche" 7 h 30
PARADIS II: — "Rocky 4" 9 h 30 — "Young blood" 7 h 30
PARADIS III: — "Drôles d'espions" 9 h 10 — "Mad Max" 7 h 15
CINEMA PARALLÈLE: (843-6001) — "Eisenstein on the beach: the changing image of opera" 19 h 30, 21 h, 22 h 30 (24 au 31 mai)
PARISIEN I: (866-3856) — "Education anglaise" 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 15, 9 h 15
PARISIEN II: — "9½ semaines" 12 h 25, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30
PARISIEN III: — "Conseil de famille" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 20
PARISIEN IV: — "Aide, top jeune pour mourir" 12 h 30, 2 h 15, 4 h 05, 6 h 05, 7 h 50, 9 h 50

9 h 35
PARISIEN V: — "Rose bonbon" 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10
PLACE LONGUEUIL: (679-7451) — "Police academy 111" 7 h 30, 9 h 30
PLACE LONGUEUIL II: — "Aigle de fer" 7 h — "Vampire" 9 h 15
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "Short circuit" 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30
PLACE ALEXIS NIHON II: — "A room with a view" 12 h 45, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45
PLACE ALEXIS NIHON III: — "Desert hearts" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
PLACE DU CANADA: (861-4695) — "Sweet liberty" 7 h 10, 9 h 20
PLACE DU PARC I: (844-9470) — "Cobra" 6 h 05, 7 h 55, 9 h 45
PLACE DU PARC II: "Cobra" 7 h 15, 8 h 55
PLACE DU PARC III: "Water" 7 h 15, 9 h 15
SAINT-DENIS II: (845-3222) — "La première aventure de Sherlock Holmes" 12 h 50, 14 h 50, 17 h 10, 21 h 10
SAINT-DENIS III: — "Race des violents" 12 h 20, 15 h 45, 19 h 15 — "Guerriers de la jungle" 14 h, 17 h 25, 21 h
VERSAILLES I: (833-7880) — "Cobra" 7 h, 9 h
VERSAILLES II: — "Poltergeist II" 6 h, 7 h 50, 9 h 50
VERSAILLES III: — "Aide, top jeune pour mourir" 6 h 05, 7 h 50, 9 h 35
L'ÉRMITAGE: (388-5577) — "Hannah et ses sœurs" 7 h, 9 h 30
YORK: (937-8978) — "Wise guy" 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h, 9 h 45

TELEVISION

CBFT	Radio-France-Internationale	CBMT
12.00 Première édition	23.45 Les nouvelles TVA, Les Sports, La couleur du temps	12.00 Midday
12.30 Télé arts	24.00 Cinéma de fin de soirée	13.00 All my children
13.00 Vivre à trois	« Les sept écossais exploitent » it. 67 avec David Bailey, Roberto Camardiel et Leo Anchortz	14.00 Trapper John m.d.
13.30 Terre humaine	15.00 Parenting	15.00 Brothers by choice
14.00 Cinéma	16.00 Facts of life	16.00 The elephant show
« La joie de Bach » amér. 78 avec Yehudi Menuhin et Virgil Fox	17.00 Video hits	17.00 Three's company
16.00 Félix et Cibolette	17.30 Newswatch	18.00 Newswatch
16.30 Les schtroumpfs	18.00 L'Estre érudiment	19.00 Brothers by choice
17.00 Ce soir	18.30 L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau	20.00 Danger Bay
18.26 Les nouvelles du sport	19.00 Archibald le magicien	20.30 Hangin'in
18.30 Avis de recherche	19.15 Eureka	21.00 Kate and Allie
19.00 Le vagabond	19.30 Téléservice	21.30 Newhart
19.30 Poivre et sel	19.30 Tirage de la Quotidienne	22.00 The National news
20.00 La Bonne aventure	20.00 Questions d'argent	23.00 Newswatch
20.30 Le parc des braves	20.30 Incursions	23.30 Maude
21.00 Best-Sellers	20.30 Québec Scope	24.00 Minder
« Merci Sylvestre: caviar et ketchup »	21.00 Télédocument	
22.00 Le téléjournal	22.30 La terre de la grande promesse	
22.25 Le Point	23.30 Téléservice	
23.00 La météo		
23.04 Les nouvelles du sport		
23.15 Télé arts		
23.20 Cinéma		
« La route de l'Ouest » avec Kirk Douglas, Robert Mitchum et R. Widmark		

MEILLEUR FILM FRANÇAIS DE L'ANNÉE 1985

3 HOMMES et un couffin

Tous les jours: 12.30, 2.50, 5.10, 7.30, 9.50. ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

BERRI 28 SEM

SUR SCENE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Jazz tous les soirs — spectacles à 10h., 11h.30 et 20h.45 — Les lundis soirs Jam Session avec Cisco Normand

BAR 2080: 2080 rue Clark, Mt (285-0007) — Jazz tous les soirs — Michael Gauthier, guitariste de jazz, en spectacle, du jeu. au dim. à compter de 22h.

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Mt (842-2808) — Spectacle Marie-Pierre Quintin, pianiste, tous les soirs, du ven. au ven. de 17h. à 20h. — Alain Le-compte et Claude Prévost, 23-30 mai, 22h. et 23h.30

AU BUSINESS: 3500 St-Laurent, Montréal (849-3988) — Flash Light installation/environnement de Pierre Pénin, jusqu'à 3 juin

CAFÉ-CONCERT LA CHACONNE: 342 est rue Ontario, Mt (843-8620) — De la belle Otero à Carmen — Nouveau spectacle de danses espagnoles de Sonia Del Rio, sur des œuvres de Purcell, Jimenez et Bizet, les mar. et jeu. à 21h.

CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis, Mt (845-4932) — La voix Ferré ou Le Chant du Hibou — spectacle de Philippe Noireaut, du 28 mai au 5 juin, du mer. au dim. à 20h. réservations au 878-0636

CAFÉ THÉÂTRE: 311 est rue Ontario, Montréal (845-7932) — Straight Ahead Quartet, 30-31 mai à 21h.30

CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 Édouard-Montpetit, Montréal (272-4238) — Danse-Cité présente Most-Modern, du 19 au 31 mai à 20h.30, 22h. et 23h.30

CHEZ DANTIN: 121 est rue Duhamel, Montréal (844-8216) — Spectacle de Renée Claude, 28 mai, 21h.30, 29 au 31 mai à 22h.

CLUB BALLATOU: 4372 St-Laurent, Mt (845-5447) — Tous les soirs, musique populaire africaine, de 21h. à 03h.

CLUB MILES: 1200 Bishop (861-4656) — Tous les soirs Ensemble Elder Léger, à 17h.30

CLUB SODA: 5240 ave du Parc, Montréal (270-7848) — « Bain public » du 21 au 31 mai, relève dim. et lun.

ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum, Montréal (521-4191) — Le Nouveau Théâtre Expérimental présente

« A Beloeil ou ailleurs » 4 siècles d'histoires, 40 épisodes, 4 mois, jusqu'au 29 juillet, du mar. au sam. 20h.

LE FESTIVAL QUI FAIT DU BRUIT: Atelier du Pavillon Latour: Axes Mime, de 9h. à 12h. — Complexé Desjardins: Arté et Adaptors, 12h. à 13h. — Rue St-Denis: spectacles, de 17h. à 19h. — Salle Alfred Laliberté: Arté Physical Comedy, 20h.30 — Salle Marie-Gérin-Lajoie: Acrobates de Chine, Les Virtuosos, 19h.30 — Spectrum: The Adaptors Motion Picture Theatre, 21h.30 — Le Grand Café: rendez-vous, à 20h.30, le 26 mai

LES FOUPHONES ÉLECTRIQUES: 97 est Ste-Catherine, Montréal (845-5484) — The Cucumbers, le 26 mai

LE GRAND HOTEL: 777 Université, Montréal — Bar Tour de Ville: Le quatuor Night Shift en spectacle du mar. au dim. jusqu'au 29 juin

LE GYMNASIUM: 75 St-George-Etienne Cartier, Ste 204, Montréal (786-3590) — Les Jéudis du Gim, spectacle de Gérard-Charles Valente, tous les jeu. de mai à 19h.30

HOTEL MERIDIEN: 4 complexe Desjardins, Mt (285-1450) — Bar du Foyer: Deux pianistes sont en vedette, Claude Foisy, du lun. au ven. de 17h. à 20h. — Fred Naylor, du mar. au sam. de 20h. à 24h.

HOTEL DE LA MONTAGNE: 1430 de la Montagne (288-5656) — Charles Bensoussan, lun. au ven. 17h. à 21h. — Carol Parisien, mer. au sam. 21h. à 01h.

LA CROISSETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000) — Jacques Ouellette, pianiste, du dim. au ven. 18h. à 23h.

LA LICORNE: 2075 St-Laurent, Montréal (843-4166) — « Thérèse et Pierrette à l'école des Saints-Anges » adaptation du roman de Michel Tremblay, m. en s. Michel Forques, du 22 mai au 14 juin

LE POINT DE VUE: 1201 ouest Dorchester (878-2000) — Suzanne Berthiaume, harpiste, du lun. au dim.

LE PORTAGE: Hotel Bonaventure, Mt (878-2332) — George Oliver et ses Gangbusters, du 20 au 31 mai, mar. au jeu. 21h.30 et 23h.30, les ven. et sam. 22h. et 24h.

L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — John Shep, pianiste-animateur, du lun. au sam. de 21h. à 02h.

MAISON DE LA CULTURE MAISONNEUVE: 4120 est rue Ontario, Montréal (872-2200) — Marie-Claire Séguin en spectacle, le 26 mai à 21h.

LE MILIEU: 5500 St-Laurent, Montréal (277-5789) — Les quinze jours du Milieu » du 23 mai au 5 juin. Le 26 mai, Perfect Lives, Two Moon July, 20h.30, Mother's Meat and Freud's Flesh, 21h.30

NOUVEAU THÉÂTRE OUTREMONT: 5210 Du-rocher, Montréal (288-5432) — « La procuration » de Ykra Ytakdalié, m. en s. Anne Vassal, du 21 mai au 1er juin, du mer. au sam. 20h., dim. 15h., relève les 26-27 mai

PLANETARIUM DOW: 1000 St-Jacques, Montréal (872-4530) — « Le ciel ce soir » tous les lundis, spectacle français, 20h.30, spectacle anglais 19h.30 — « Au-delà de Saturne » du 29 mars au 22 juin, spectacles français: mar. au ven. 13h.30, 20h.30, 21h.30, 14h.15, 16h.30, 20h.30, dim. 13h., 15h.30, 16h.30, 20

SPORTS

Patrick Roy mérite le trophée Conn Smythe
Le Canadien remporte la coupe Stanley

RICHARD MILO

CALGARY (PC) — Le Canadien a remporté la coupe Stanley pour la 23e fois de son histoire, surpassant ainsi la marque des Yankees de New York, en défaits les Flames de Calgary 4-3 devant une salle comble de 16,762 personnes au Saddledome, samedi soir.

Rick Green (1er) et Bobby Smith (7e) ont assuré la victoire en marquant deux buts en l'espace de 19 secondes (10:11 et 10:30) au troisième engagement pour permettre au Canadien d'éliminer les Flames en cinq rencontres (4-1).

Gaston Gingras (1er) et Brian Skrudland (2e) ont réussi les autres buts du Tricolore tandis que Steve Bozek (1er et 2e) et Joe Mullen (12e) ont réussi les buts des Flames. La foule a réservé une ovation debout aux Flames dans la dernière minute de jeu et ceux-ci ont répondu à l'appel lorsque Mullen a réduit l'avance à un seul but, à 19:14.

Il s'agit de la première première conquête de Jean Perron qui aura obtenu un rendement inespéré de deux autres recrues, Patrick Roy et Claude Lemieux, pour remporter les grands honneurs à sa première saison à la barre du Canadien.

Le Conn Smythe à Patrick Roy
« On aurait pu mettre le nom de tous les joueurs de l'équipe dans un chapeau et tirer au sort le gagnant de ce trophée ».

Patrick Roy est devenu samedi le plus jeune gardien de but de l'histoire à remporter le trophée Conn Smythe, remis au joueur par excellence des séries éliminatoires.

Modeste, Roy a insisté sur le travail d'équipe pour expliquer ses succès à l'issue de la 23e conquête du

Canadien. « Ce n'était pas ma priorité. Je voulais contribuer aux succès de l'équipe et ce trophée, je le dois à tout le monde, a-t-il dit. C'est le résultat d'un travail d'équipe. On devait choisir quelqu'un et c'est pour quoi il (John Ziegler) me l'a remis », a-t-il ajouté en acceptant les félicitations.

Roy a fait face à 33 lancers et a résisté à la poussée de dernière heure des Flames pour remporter sa 15e victoire lors des éliminatoires, ce qui égale un record de Billy Smith (2) et Grant Fuhr. Il a volé un but à Jamie Macoun pour confirmer l'élimination des Flames alors qu'il ne restait que quelques secondes à jouer.

À 20 ans, il est également le sixième gardien à recevoir le trophée Conn Smythe après Smith, Bernard Parent, Ken Dryden, Glenn Hall et Roger Crozier. Avant lui, une seule recrue avait remporté le trophée Conn Smythe: Ken Dryden (1971).

Roy l'a emporté devant une autre recrue, Claude Lemieux. L'ailler droit a réussi quatre buts vainqueurs et il a obtenu des passes sur les deux premiers buts du Tricolore, hier.

« Il (Roy) le méritait. Je savais qu'il allait l'emporter et je ne suis pas déçu, loin de là. Il a été le meilleur gardien lors des éliminatoires », a-t-il révélé.

Comme Roy, Lemieux a indiqué qu'il s'agit d'une « victoire d'équipe » et l'enthousiasme aidant, il s'est permis de comparer Dave Maley à Wayne Gretzky. « Il (Maley) a fait un geste qui m'a rappelé Gretzky, a-t-il avancé. C'est fantastique que j'aie pu me joindre à cette équipe avant le début des séries », a conclu Lemieux à propos de son arrivée

avec le Canadien.

En 19 secondes
Le Canadien s'est assuré la victoire en marquant deux buts en l'espace de 19 secondes à mi-chemin au troisième engagement. Rick Green a porté le compte 3-1, puis Bobby Smith a donné une avance de trois buts à la troupe de Jean Perron en déjouant Mike Vernon.

« C'est le plus beau but de ma carrière... mais je n'ai pas vu la rondelle car je suis tombé sur le patinoire, a dit Green. Il y a déjà quatre ans que j'ai quitté Washington... et c'est tant mieux », a-t-il ajouté.

Quant à Smith, il a confié qu'il s'agit du plus beau moment de sa carrière. « Je ne peux pas le croire. C'est la réalisation d'un rêve, a-t-il révélé. Bob Gainey et Larry Robinson ont été les leaders de l'équipe », a-t-il précisé.

Perron louange ses joueurs
« J'ai le goût de pleurer mais je ne suis pas un émotif... »

Sourire aux lèvres, Jean Perron a été mitraillé de questions à la suite de la 23e conquête du Canadien, mais il s'est empressé de rendre hommage à ses joueurs et à son capitaine, Bob Gainey.

« Gainey est un super-capitaine », a-t-il lancé après avoir souligné que l'équipe doit sa victoire à un travail collectif pendant les séries éliminatoires.

« C'est un grand moment », a-t-il précisé.

De retour au match, Perron a souligné qu'il a fait appel à ses vétérans dans le but de protéger la maigre avance d'un but du Canadien dans les dernières secondes du match.

Après avoir reconnu qu'il a eu chaud, il a confié que « la fin de la partie ressemblait à une prolonga-

tion ».

Au sujet de critiques dont il a été la cible à Montréal, il a par ailleurs souligné qu'un entraîneur doit s'attendre à un tel traitement dans une ville de hockey comme Montréal.

Quant à Gainey, toujours modeste devant les éloges de ses patrons, il a déclaré qu'il avait grand peine à trouver les mots justes pour exprimer ce qu'il ressentait.

« C'est difficile à expliquer, a-t-il commencé par dire. Je suis tout simplement heureux d'être le capitaine d'une telle équipe. Je suis fier de tout le monde. Plusieurs ont connu un mauvais match ce soir (samedi) parce qu'ils étaient craintifs, mais nous avons gagné en équipe et c'est tout ce qui importe pour l'instant ».

Canadien 4, Flames 3

Première période
1—Montréal, Gingras 2
Lemieux, Naslund 6:53
Pénalités — Fotiu Cal 2:43, McDonald Cal 5:53, Skrudland Mon 7:15, Skrudland Mon, Risebrough Cal (inconduites) 15:21, Fotiu Cal 18:26.

Deuxième période
2—Calgary, Bozek 1
Hunter, Popinski 7:17
3—Montréal, Skrudland 2
McPhee, Lemieux 10:49
Pénalités — Lalor Mon 1:28, Chelios Mon 3:26, Fotiu Cal 14:40.

Troisième période
4—Montréal, Green 1
Maley, Lalor 10:11
5—Montréal, Smith 7
Naslund 10:30
6—Calgary, Bozek 2
Macoun 16:46
7—Calgary, Mullen 12
Quinn, MacInnis 19:14
Pénalités — Ludwig Mon, Fotiu Cal 6:31, Lemieux Mon, Hunter Cal 13:01.

Tirs au but
Montréal 12 10 11 — 33
Calgary 7 12 14 — 33
Gardiens — Montréal, Roy, Calgary, Vernon.
Assistance — 16,762.

BASEBALL

Ligue Nationale

Samedi

Chicago 4, Houston 3
Expos 7, San Francisco 4
Cincinnati 4, Pittsburgh 2
St. Louis 9, Atlanta 5
L. Angeles 6, Philadelphie 0
New York 5, San Diego 4
Hier
Cincinnati 7, Pittsburgh 4
Atlanta 6, St. Louis 2

Houston 3, Chicago 1
L. Angeles 5, Philadelphie 2
New York 4, San Diego 2
S. Francisco 11, Montréal 3

Aujourd'hui
Atlanta, Johnson (6-3) à Pittsburgh, Rhoden (3-3), 13 h 05
Cincinnati, Soto (3-6) à Chicago, Eckersley (1-2), 14 h 20

Houston, Deshaies (0-1) à St. Louis, Forsch (3-2), 18 h 35
San Diego, Dravecky (4-3) à Montréal, Tibbs (3-1), 19 h 35

Ligue Américaine

Samedi

New York 7, Californie 6
Toronto 9, Cleveland 6
Detroit 4, Oakland 1
Kansas City 7, Chicago 6
Milwaukee 6, Minnesota 3
Baltimore 5, Seattle 4

Hier

New York 8, Californie 5
Detroit 2, Oakland 1
Toronto 8, Cleveland 1
Minnesota 4, Milwaukee 3
Kansas City 2, Chicago 1
Boston 7, Texas 1
Baltimore à Seattle

Aujourd'hui

Californie, Witt (3-4) à New York, Niekro (5-2), 13 h 30
Oakland, Andujar (4-2) à Detroit, Tanana (4-3), 13 h 30
Boston, Hurst (3-3) à Cleveland, Candiotti (3-4), 13 h 35

Toronto, Alexander (3-1) au Minnesota, Portugal (0-5), 14 h 15
Baltimore, Davis (4-2) à Seattle, Langston (2-4), 16 h 35
Chicago, Schmidt (0-1) au Texas, Guzman (3-5), 20 h 35

Milwaukee, Higuera (5-4) à Kansas City, Leibrandt (4-2), 20 h 35

LIGUE NATIONALE

	Section Est		g	p	moy.	diff.
	g	p				
NEW YORK	27	11	.711	—		
MONTRÉAL	24	16	.600	4		
ST. LOUIS	16	23	.410	11 ½		
PITTSBURGH	15	22	.405	11 ½		
CHICAGO	16	24	.400	12		
PHILADELPHIE	15	23	.395	12		
Section Ouest		g	p	moy.	diff.	
HOUSTON	23	18	.561	—		
SAN FRANCISCO	24	19	.558	—		
ATLANTA	22	20	.524	1 ½		
SAN DIEGO	22	20	.524	1 ½		
LOS ANGELES	22	22	.500	2 ½		
CINCINNATI	16	23	.410	6		

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est		g	p	moy.	diff.	
BOSTON	28	14	.667	—		
NEW YORK	28	15	.651	½		
BALTIMORE	22	16	.579	4		
CLEVELAND	22	20	.524	6		
MILWAUKEE	21	20	.512	6 ½		
DETROIT	20	20	.500	7		
TORONTO	20	24	.455	9		
Section Ouest		g	p	moy.	diff.	
TEXAS	21	21	.500	—		
CALIFORNIE	21	22	.488	½		
OAKLAND	21	23	.477	1		
KANSAS CITY	20	22	.476	1		
CHICAGO	18	23	.439	2 ½		
MINNESOTA	16	27	.372	5 ½		
SEATTLE	15	28	.349	6 ½		

Les Giants écrasent les Expos 11-3

BERNARD CYR

SAN FRANCISCO (PC) — Pour une des rares fois cette saison, le jeu défensif des Expos de Montréal a laissé à désirer, hier, à San Francisco, dans un revers de 11-3 aux mains des Giants.

Cette performance a coïncidé avec le retour de Jason Thompson au premier but. Thompson n'avait pas commencé un match au premier but depuis le 10 mai.

Thompson a officiellement commis une erreur, mais il a aussi fait une erreur de jugement et il été faible sur une balle frappée à sa droite par Jose Uribe. Ce coup a produit deux points et permis aux Giants de créer une égalité de 3-3, en deuxième reprise.

Le lanceur Mike LaCoss a ensuite déposé un amorti en direction du monticule et Smith ainsi que Thompson ont foncé sur la balle. Personne ne couvrait le premier but. Ce jeu a permis aux Giants de prendre une avance de 4-3.

Le frappeur suivant, Dan Gladden a aussi déposé un amorti que Smith a bien saisi, mais son relais au premier but a été échappé par Thompson.

Ce jeu a permis aux Giants de remplir les coussins et l'optionnel du frappeur suivant, Will Clark, a produit le cinquième point des Giants.

Il faut dire que les lanceurs des Expos n'ont guère été plus brillants hier.

C'est le partant des Expos, Bryn Smith (3-4), qui a écopé de la contre-performance défensive de la deuxième manche.

Des quatre coups sûrs qu'il a accordés en deuxième manche, seulement deux étaient légitimes. Celui de LaCoss a été réussi à l'avant-champ et celui de Luis Quinones a roulé faiblement au champ gauche, après être passé entre Hubie Brooks et Tim Wallach.

Smith a connu d'autres ennuis en quatrième manche et a finalement cédé sa place à Dan Schatzeder.

En trois manches et deux tiers de travail, Smith a permis neuf coups sûrs, un but sur balles et six points (quatre mérités).

C'est un double bon pour un point de Candy Maldonado, après deux retraits en quatrième manche, qui a chassé Smith du monticule.

Expos	3	Giants	11
ab p cs pp	ab p cs pp	ab p cs pp	Raines cg
3 0 0 0	Gladden cc	4 0 2 0	Parrett i
0 0 0 0	WClark lb	4 1 0 1	Wingham cc
4 0 0 0	Maldonado cd	5 0 2 3	Dawson cd
4 1 1 0	Leonard cg	5 1 3 0	Brooks ac
3 1 1 0	Brenly r	3 2 1 0	Wallach 3b
4 1 1 3	Quinones 3b	4 2 2 1	JThpsn lb
3 0 0 0	Woodard 2b	3 1 0 0	Nawm 2b
3 0 0 0	Uribe ac	4 2 2 3	Fitzgerald r
2 0 0 0	LaCoss i	4 2 4 3	Birdelo r
1 0 0 0	MDavis i	0 0 0 0	BSmith i
1 0 0 0			Schizdr i
1 0 0 0			Roberge i
0 0 0 0			Krnchek cg
1 0 1 0			Totaux
30 3 4 3	Totaux	36 11 16 11	
Montréal		300 000 000—3	
San Francisco		050 102 30x—11	

Point victorieux — LaCoss (1).
E—Wallach, JThompson, Birdella. DJ—Montréal 2, San Francisco 1. LSB—Montréal 2, San Francisco 6. 2B—Maldonado 2, LaCoss, Krenchicki. C—Wallach (8). S—Gladden.

Montréal	ML	CS	P	PM	BB	RB
BSmith P, 3.4	3-2-3	9	6	4	1	1
Schizdr	2-1-3	3	2	2	2	0
Roberge	1-3	3	3	3	1	0
Parrett	1	1	0	0	0	0
San Francisco						
LaCoss G, 5-1	8	4	3	3	2	4
MDavis	1	0	0	0	0	3
ML—BSmith, FI—Roberge. D—2:28. A—29:12.						

BRAVO!

Le Québec est fier de vous.
Grâce à votre courage et votre détermination la Coupe Stanley est de retour à Montréal.

La Coupe Stanley aux Canadiens en cette année du Bicentenaire Molson, faut fêter ça!